BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XXVI
A
52
NAPOLI

[*SIX*]

LETTRES D'UN SUISSE A UN FRANÇOIS.

Sur l'Imprimé, A BASLE,

AVEC PERMISSION. 1704.

L'IMPRIMEUR
AUX CURIEUX.

LEs Lettres d'un Suisses à un François m'étant adressées par un amy, qui a bien eû la bonté de me les procurer pour les donner librement au Public ; C'est pourquoy je les donneray exactement de mois à autre, où comme elles m'arriveront, le plus promptement que je pourray, étant persuadez de l'estime que le Public aura de mon ouvrage.

XIII. LETTRE.

MONSIEUR,

J'ay paſſé quelque tems ſans vous crire ; & j'ay écrit trois Lettres à nô- re amy de Fribourg. Comme il vous es a communiquées, vous aurez pu, n les liſant, démêler la cauſe d'un hangement, auquel je n'avois pas rû qu'il falut vous preparer. Je ne royois pas non plus qu'il dût vous tre ſi ſenſible. Je ſuis veritablement àché d'avoir allarmé vôtre delicateſ- e. Enfin aprés cette coute infidelité, uiſque vous l'appellez ainſi, je re- iens ſincerement à vous pour ne m'en

plus éloigner. Si vous doutez de la verité de mes paroles, je ſuis prêt de les confirmer par tous les ſermens, que la ſainte & durable amitié a rendus ſacrez parmi les hommes. Ne mettez pas de tels ſermens au rang de ceux, dont les Poëtes diſent que Jupiter ne fait que rire, & ne punit jamais les parjures.

Qu'avez-vous fait pendant que j'ay gardé le ſilence avec vous? Avez-vous lû à vôtre ordinaire les Gazettes de Holande & d'Alemagne? Quelle impreſſion ont fait ſur vôtre eſprit les magnifiques chimeres, que depuis deux ou trois mois on a preſentées aux Peuples avec tant de préſomption & de confiance.

Lorſqu'on vous a aſſeuré qu'enfin le Roy de Portugal abandonnoit la neutralité; qu'il entroit dans la grande aliance ſous les étendars de l'Empereur; & qu'il *agiroit offenſivement* contre la France & l'Eſpagne: lorſqu'on vous a conté tout le détail de ſon Traité; les Villes & les Places

qu'on lui donnoit ; le nombre des Vaiſſeaux *de la flotte combinée*, qu'il ſe preparoit à recevoir dans le Port de Lisbonne ; celui des troupes qu'elle devoit debarquer ; & qui devoient aller par le Portugal porter le fer dans le ſein de l'Eſpagne, n'avez-vous pas crû que Philippe V. étoit detrôné, & qu'enfin la Monarchie Eſpagnole alloit être envahie par l'Empereur.

N'avez-vous pas plaint l'Electeur de Baviere, lorſque vous avez veu dans les Gazettes, les preparatifs terribles qui ſe faiſoient contre lui, les armées qui accouroient de toutes parts pour l'accabler, le redoutable Schlik d'un côté, le General Stirum de l'autre, & la terre fourmillante de ſoldats aſſemblez contre un ſeul Prince, que ſes Sujets eux-mêmes devoient bien-tôt abandonner ? Ne vous a-t'il pas fait pitié ? N'avez-vous pas crû le voir déja dépoüillé, & voir ſes Etats comme une juſte recompenſe partagez entre l'Empereur & l'Electeur Latin ?

Ce dénombrement de tant de milliers d'hommes choisis dans tous les Cercles, levez par tous les Princes, & déja prests à sortir de leurs quartiers, ne vous a-t'il point fait souvevir aussi de Pompée, qui au bruit de la marche de l'armée aguerrie de Cesar, promettoit dans Rome aux Senateurs effrayez, qu'en frappant de son pied sur la terre, il en feroit sortir des legions innombrables pour la défense de la Patrie ? Aprés ces magnifiques promesses, étonné de l'approche de Cesar, à qui les vains noms des troupes & des nations liguées n'avoient pas fait peur, il prit la fuite, & abandonna l'Italie à ce petit ennemy, dont il avoit mépriſé les forces.

La destination de ces mêmes troupes aprés leur expedition de Baviere, ne vous a-t'elle pas fait pâlir ? Car vous avez appris sans doute, que les superbes vainqueurs de *l'ingrat Bavarois* aprés l'avoir exterminé, devoient porter en Italie leurs armes fumantes de ce sang *rebelle & ennemi*,

c couroner leurs nobles travaux par
e carnage de tous les François échap-
ez à la bataille de Luzzara, & aux
utres victoires des Imperiaux pen-
ant la derniere campagne. Vous avez
ceu que leur formidable armée de-
oit être ſoûtenuë par une autre ar-
née de mer de plus de cinquante voi-
es, & que le *fameux Hali* ingenieur
enommé, à qui l'Empereur a donné
n diamant de trois cens écus, avoit
té viſiter les côtes de l'Adriatique,
u'il y avoit trouvé des Ports commo-
es pour la retraite d'une flotte, &
u'il avoit déja tracé & ordonné des
orts pour leur défenſe.

Enfin n'avez-vous point tremblé, orſque vous avez lû dans les mêmes relations, que l'Electeur de Baviere avoit été bleſſé à mort ; que le Maréchal de Villars ayant tenté inutilement la jonction des armes de France avec celles de Baviere, avoit perdu devant les retranchemens du Prince Loüis de Bade ſix mille hommes, tous ſes équipages, douze canons, beau-

coup d'étendars, & deux paires de timbales, que puni de ſon audace, & abandonnant ſa temeraire entrepriſe, il avoit repaſſé le Rhin avec les débris de ſon armée rompuë & effrayée; & que le Prince Loüis de Bade promettoit dans ſes Lettres aux Cercles de Suabe de Franconie, de mener par la Lorraine leur troupes victorieuſes juſques dans le cœur de la France. C'eſtoit aux braves Holandois, accourus pour défendre l'Empire, qu'étoit dû l'honneur de ce grand ſuccés : Leurs Hautes Puiſſances en recevoient les compliments de toutes part. Ces circonſtances ſi marquées, ces Lettees de félicitation, ces congratulations mutuelles dont les Gazettes Alemandes & Holandoiſes étoient pleines; n'ont-elles pas été pour vous autant de coup de poignard ? C'eſt alors, que je croy, que les entrailles Françoiſes ſe ſont vivement émuës : & que l'amour de la Patrie s'eſt bien fait ſentir en vous.

Raſſurez-vous je vous prie. La

ıit ſe diſſipe:ces phantômes qui nous
ıt effrayez, ces geans qui nous ont
ıru ſi hauts, deviennent petits à me-
re qu'ils s'aprochent ; ſemblables à
ıte armée que voyoit diſtinctement
rare Chevalier de la Manche, &
ınt il nommoit & montroit à ſon
:uyer tous les Chef qui couroient
ns les rangs : Ce ſont des moutons
ıi élevent de la pouſſiere, en fuyant
ns les Campagnes.

Le Roy de Portugal a declaré qu'il
uloit obſerver fidellement la neu-
alité, qu'il a embraſſée ; les Miniſ-
:s des Hauts Alliez ſont enfin re-
nus chez leurs Maîtres, & leur ont
porté cette reponſe contraire à leurs
ɔerances. Ce Roy plein de foy, de
ɔbité, & de ſageſſe n'a point voulu
endre pour regles de ſa conduite,
: paſſions étrangeres, & tumultueu-
que tant d'autres Princes aveuglez
t épouſées. Il a conſideré la juſtice
la raiſon ; il a conſideré l'interêt
ſes Etats, ſon âge & celui de ſon
; il s'eſt ſouvenu, de ce que le

Cardinal Bentivoglio a écrit ſur le ſujet d'Henry IV. Roy de France. *Che lamentabil' giorno ſarrebe quello, nel quale venendo egli à mancare, laſciaſſe per heredità una guerra à ſucceſſor' coſi tenero.* Quel eût été en effet l'aveuglement du Roy de Portugal, s'il eût tranſporté chez lui un embraſement, qu'au contraire il doit tâcher d'éteindre chez les autres, de peur que malgré lui l'incendie ne le gagne.

L'Electeur de Baviere n'a point été écraſé : les François n'ont point attaqué les retranchements du Prince Loüis de Bade : les braves Holandois ont, avec peu de peril, acquis cette grande gloire, dont ils ſe laiſſent feliciter : & le Maréchal de Villars a ſçeu s'ouvrir un autre chemin, par un paſſage que ſes ennemis regardoient comme impraticable : Les François leur ont paru des aigles qui voloient ſur la cime des rochers, & dela alloient fondre ſur les tours d'Horneberg; c'eſt ainſi que les Imperiaux ont parlé eux mêmes. L'Intrepide Milice, qui gar-

t ce paſſage important, a pris la
:e, ſans tuer un ſeul homme; enfin
Maréchal de Villars avec une ar-
e floriſſante, eſt deſcendu dans les
ines d'Alemagne. Vous avez apris
t le détail de cet évenement, par
Relations plus dignes d'êtres luës,
: les ridicules Gazettes, dont le
nde a été infecté pendant tout
lyver.

Laiſſons-là ces frivoles peintures,
:c leſquelles la Maiſon d'Aûtriche
oûtume, tantôt de relever ſes for-
en diminuant celles de ſes enne-
s pour engager les Peuples à les
aquer, tantôt de diminuer les ſien-
:, en relevant celles des autres, pour
:uſer ſes deſavantages & ſes pertes.
ſſons-là, dis-je ces vaines exagera-
ns, & cherchons la verité, même
is ce nuage obſcurs de menſonges
i la couvrent.

N'attribuez point à la mauvaiſe foy
: faiſeurs de Gazettes tant de fabu-
x recits, & de fauſſes nouvelles,
it ils ont rempli leurs journeaux. On

les troupes eux-mêmes afin qu'ils trompent mieux leurs lecteurs. Je vous l'ay déja dit, c'eſt le reſſort ordinaire de la Maiſon d'Aûtriche, ſi ſouvent mis en uſage, qu'il devroit être uſé: Il ne l'eſt pas cependant, & la mine éventée tant de fois fait encore ſon effet. La plus groſſiere Populace en Alemagne, & les petits enfans ſçavent que leurs peres ont ſouvent été trompez, par de faux bruits de preparatifs des Turcs, de marches, & de mouvemens contre la Hongrie, ſous le pretexte deſquels les Empereurs Aûtrichiens ſe ſont fait accorder des contributions, & des mois Romains, par les Dietes de l'Empire. Si vous en avez le tems, parcourez le livre d'Hippolite de la Pierre, que vous me mandez que vous avez; vous y trouverez de vieilles rimes Alemandes, qui dévoilent aſſés plaiſamment cette fineſſe Aûtrichienne. Le Peuple en eſt toûjours la dupe. Le croirez-vous? La plûpart de ceux mêmes qui gouvernent les Cercles de l'Empire

ıpprenent les affaires de l'Europe, ıe dans les Gazettes, & ſur ce qu'ils ont lû, ils reglent leurs importans deliberations.

L'Empereur ne peut ſe ſoutenir, n'en maintenant dans ſon aliance les ıglois, les Holandois, & tous les ats de l'Empire, qu'il a engagez dans querelle : Il ne les a engagez que r l'eſperance d'un ſuccés promt & dubitable, il faut pour ſe conſerver ır amitié & pour échauffer leur ze-, nourrir avec ſoin cette flatteuſe eſrance. Pour la nourrir, il faut inven- des avantages & des proſperitez imeriques, quand on n'en a point veritables. Voilà la raiſon qui a fait ettre dans les Gazettes, qui ſe répannt en Alemagne, le Traité conclu tre le Roy de Portugal & les Hauts liez ; Traité qu'il étoit bien plus de ır interêt de tenir ſecret ; s'il eût été ritable, que de le publier ſi-tôt. Par même raiſon on a divulgué, tantôt défaite entiere, tantôt la bleſſure ortelle de l'Electeur de de Baviere;

& enfin par des couriers exprés envoyez à tous les Hauts Aliez, on a donné part de la déroute des François, & de l'impoſſibilité de leur jonction avec les Bavarois. Sur le premier bruit de cette heureuſe nouvelle, on alloit faire à Londres des feux de joye, ſi le ſouvenir des réjoüiſſances prematurées de la victoire de Luzzara, n'avoit fait prendre le parti plus ſage d'attendre une confirmation, avant que d'éclater.

En même tems que les hommes toûjours avides de nouvelles s'en repaiſſent, & s'ennuyent des feintes proſperitez, les Commiſſaires Imperiaux élevent la voix, dans toutes les petites Diettes dans toutes les Aſſemblées particulieres des Eſtats, dans toutes les Cours des Princes de l'Empire; ils confirment les bruits répandus; ils les fortifient par des circonſtances mieux detaillées; ils exhortent les genereux Alemands à ſeconder les faveurs du Ciel, & les efforts de l'Empereur: Ils ſont écoutez avec plaiſir;

; viſages ſont ouverts; les cœurs ſont
anoüis; rien ne ſemble difficile; cha-
n s'anime & s'encourage à l'envie.
:s deliberations ſe prennent chaude-
:nt, les propoſitions s'aprouvent
ıs examen, les contributions s'ac-
rdent, les contingents ſe fourniſ-
ıt, tout ce grand corps eſt remué
r des chimeres & des menſonges;
les Peuples payent enſuite chere-
:nt leur folle crédulité.

Il me ſemble que ceux qui gouver-
nt à preſent la Republique de Ho-
ıde adoptent, & imitent trop cette
ıſſe politique de la Maiſon d'Aûtri-
e, abandonnent, & repudient trop
vertement la leur propre, celle que
ırs Predeceſſeurs leur ont enſeignée,
ont ſi heureuſement ſuivie. Ce ne
ıt plus ces ſages & modeſtes Ho-
ıdois, qui nourris dans la bonne foy
commerce, ſe picquoient d'être
ıis dans leurs paroles & ſimples
ns leur conduite, ſans fraude, ſans
eſſe, ſans ambition, contents de
ıſerver la liberté de leurs Provinces

& de leur commerce ; s'acquerant par une probité ſans fard l'eſtime de toutes les Nations ; mieux gardez par cette eſtime generale, qu'ils ne le ſeroient par la chimerique barriere, qui ſert aujourd'hui de pretexte à la dangereuſe ambition qui les a precipitez dans la guerre.

Ce ne ſont plus, dis-je, les mêmes Holandois. Devenus ruſez politiques, ambitieux conquerants, la bonne foy de leurs peres leur fait honte, le menſonge & l'artifice leur ſemblent plus nobles : pleins de maneges & de déguiſemens, ils trompent leurs Peuples ; ils trompent leurs Aliez ; ils étourdiſſent les uns par de faux bruits de victoires, par de chimeriques avantages de Traitez qui ne ſont pas conclus, & par des dénombremens d'armées, qui n'exiſtent que ſur le papier ; ils amuſent les autres par de magnifiques promeſſes, qu'ils n'ont pas reſolu de tenir : cependant ils font courir au Peuple les derniers & les plus extrêmes perils : Nul particulier en Holande n'eſt inſtruit

du

du veritable état de la Republique; on n'en ſçait plus que ce qu'en aprennent les Gazettes infidelles & corrompuës que les Superieurs font debiter.

Les Aliez ſont encore traitez plus indignement. Autrefois c'étoit l'Empereur qui parloit comme Chef de toute la ligue: aujourd'hui ce ſont les Holandois qui parlent à l'Empereur même, comme arbitres de ſa deſtinée. En vain par toutes ſortes de douces repreſentations il tâche d'obtenir d'eux, qu'ils lui reſtituent la Gueldre Eſpagnole que leurs troupes ont occupée: en vain il employe auprés d'eux l'éloquence de l'Electeur Palatin, qui comme un nouveau Neſtor ſe jette au milieu des Rois de la Grece, pour étouffer la diſcorde prête à s'élever entre eux: toutes les raiſons vives & preſſantes que cet Electeur a raſſemblées dans le Memoire qu'il a fait preſenter aux Etats, le 21. du mois paſſé, par ſon Envoyé; n'ont point touché leurs Hautes Puiſſances. La Gueldre eſt encore entre leurs mains, & y demeurera

juſques à ce que de plus puiſſants Mediateurs ſçachent l'en retirer.

L'Empereur, diſent les Alemands, n'a-t'il donc armé tout l'Empire, & agité tout l'Europe, que pour deshonorer l'Empire, & venir comme un ſuppliant, preſenter d'humbles requêtes à des Marchands, dont ſes Ayeux ont été les Maîtres ? On diroit que ce n'eſt que pour les Holandois, pour leur procurer cette ſeureté imaginaire & inutile, dont ils font tant de bruit ; que toutes ces puiſſances, en d'autres tems ſi fort ſeparées, ſe ſont réünies en celui-ci. L'Envoyé de Holande a la Cour de Vienne parla au commencement du mois paſſé à l'Empereur & au Roy des Romains, pour les preſſer de continuer la guerre avec plus de vigueur, qu'ils ne l'avoient commencée; & il les y exhorta avec des termes, qui approchoient moins de la priere que du commandement, & plus de la menace que du conſeil.

A peu prés dans le même tems les Maîtres orgueilleux de cet Envoyé

iſoient aſſigner pour comparoître
evant leur Cour un autre des plus
onſiderables de leurs Aliez, l'Elec-
ur de Brandebourg, tout Roy de
uſſe qu'il eſt reconnu dans l'aſſig-
tion même, & qu'il a declaré au
onde, qu'il étoit par la grace de
Empereur. Mais qui ſera en Holan-
le nouveau Ciceron qui parlera
ur cet autre Dejotarus devant ce
uveau Senat Romain? Que penſez-
us de toutes ces démarches fieres,
dacieuſes, & qu'un autre qu'un Suiſ-
appelleroit peut-être inſolentes?
ur moy je les regarde comme des
énomenes, & des Cometes, qui fit
ites les regles de la politique ne ſont
nt fauſſes, ſemble annoncer la rui-
d'un Etat qui s'oublie & ſe mécon-
it ſi fort.

Semblables aux animaux qui ne vi-
nt que dans l'élement où ils ſont
, & qui meurent auſſi-tôt qu'on les
etire, les Etats ne ſe ſoûtiennent &
ſe conſervent, que par les mêmes
yens, par leſquels ils ſe ſont acquis,

ou fondez. Souvenez-vous des moyens par lesquels ce petit coin de terre, membre peu considerable d'une grande Monarchie; s'en est détâché, est devenu libre, & insensiblement s'est érigé en Republique indépendante & souveraine. La protection des Rois & des Princes voisins; leur amitié cultivée par un respect juste & veritable; leur confiance gagnée par un parfait desintéressement dans leurs querelles; beaucoup de crainte de les offencer; beaucoup de soin de leur plaire; le souvenir des bienfaits receus; la fidelité dans les traitez; l'amour de la Paix, l'application au commerce; la crainte de la guerre; nul esprit d'usurpation ni de conquête; ce sont-là les moyens par lesquels les Etats de Holande ont été formez & unis; ce sont là les fondemens sur lesquels leur liberté a été éleyée; ce sont là les seules barrieres, qui la peuvent défendre & garder. Quand ils en chercheront d'autres, ils trouveront sa ruine, au lieu de sa conservation. Les pronostics de la politique, sur de semblables matieres, sont

preſque auſſi infaillibles que les principes de la Geometrie.

Que l'eſprit qui poſſede aujourd'hui la Holande eſt contraire à celui qui la gouvernoit autrefois ! Quel orgüeil éclate dans tous ſes projets! Quelle ardeur de s'agrandir dans la guerre! Quel deſir de dominer dans la paix ! Quel manquement de reſpect pour les Têtes couronnées! Avec quelle indignité les plus grands Rois ſont-ils déchirez dans les écrits qui ſortent de Holande!

Les Holandois ne ſongent-ils point, que parmi tant de Souverains, au deſſus deſquels ils tâchent de s'élever, celui dont ils ſe défient peut-être le moins, met peut-être déja le pied ſur le premier degré, pour monter à la dignité de leur Statouder & pour devenir leur Maître ?

Ce même Electeur de Brandebourg, qu'ils aſſignent devant eux, & qui, à ce qu'il leur ſemble, ne fait que ſe contempler, & ſe mirer ſans ceſſe dans la pompe vaine de ſa Royauté domeſtique ; tandis qu'il délibere dans ſon

Conſeil, s'il portera le deüil en violet, ou en orangé comme Roy de Pruſſe; cache peut-être des vûës plus profondes, & plus ſolides que les leurs. On a ſçeu qu'il avoit de grandes intelligences en Zelande, où il pretendoit par la ſurpriſe de quelques Places, ſe faire reconnoître premier noble & même Statouder. Les Holandois doivent ſe ſouvenir de la revolution ſoudaine & imprevûë qui mit autrefois ſur leurs têtes le dernier Prince d'Orange. Une petite ſedition à Dordrekt abolit les ſermens ſolemnels que les Etats Generaux, & Guillaume lui-même avoient faits, & l'établit Stadouter perpetuel.

La guerre étoit alumée alors, comme elle eſt à preſent. La paix n'enfante point de tels monſtres. Ce n'eſt que dans les tems de trouble & de tumulte que naiſſent ces grands changemens; & autant de fois qu'une Republique chez qui les arts de la paix, & le commerce ſont les colomnes de l'Etat & les bazes de la liberté, met les

armes à la main de ſes ſujets, autant de fois elle tente l'ambition des eſprits inquiets ; & met cette chere liberté en danger.

Si j'étoit Holandois, je voudrois me ſouvenir à preſent, de ce qui arriva en Holande autrefois, & du pitoyable état auquel l'ambition, la haine ſecrette, la jalouſie & la malignité des Anglois reduiſirent les Etats Generaux ; lorſque la Reine Elizabeth envoyant une armée à leur ſecours, leur donna pour Chef & pour Gouverneur general des Armées le Comte de Liceſtre ſon Favori. Je craindrois pour ma patrie tant de troupes étrangeres dont elle eſt ou remplie ou environnée ; Je craindrois que tant de Souverains, ou amis ou ennemis de la Holande, preſque tous offenſez également ou peu menagez par elle en differentes occaſions, quelque jour, & peut-être bien-tôt reconciliez entre eux par une paix generale, ne ſe ſouvinſſent des injures receuës, & ne fiſſent tomber le cataſtrophe de la guer-

re ſur des Republicains ennemis trop declarez de toute Monarchie.

Autant qu'il me ſemble que la Holande doit craindre, autant il me patoît que l'Empire doit eſperer. La liberté depuis ſi long tems bannie regarde en pitié l'Alemagne, & nous touchons peut-être au moment, où elle y doit retourner. Il eſt certain que l'eſclavage formé par cette longue ſucceſſion d'Empereurs Aûtrichiens, qui tous ont voulu regner deſpotiquement, ſe briſera auſſi-tôt que les Alemands ouvriront les yeux; Et je penſe voir que déja ils les ouvrent, & qu'il eſt impoſſible que bien-tôt ils ne ſoyent entierement éclairez.

La Dietre generale qui eſt encore à preſent aſſemblée à Ratisbonne, toute devoüée, toute ſoûmiſe qu'elle a paru aux deſirs, & aux interêts de l'Empereur, n'a pas laiſſé de pouſſer quelques ſoûpirs, de jetter quelques regards vers la liberté.

Malgré une ſeduction preſque generale des eſprits, l'ame Teutonique, qui reſpire

reſpire toûjours dans quelques membres, s'eſt fait ſentir, & a inquieté l'Empereur. En même temps que la Diéte entraînée par tant de ſuffrages que l'interêt particulier a vendu, declaroit guerre de l'Empire la querelle étrangere & injuſte de la Maiſon d'Aûtriche; en même tems l'amour de la patrie plus puiſſant que la corruption dans les cœurs même corrompus faiſoit recevoir avec aplaudiſſement la propoſition tant de fois agitée, de l'armement de l'Empire, indépendemment de l'Empereur: en ſorte que l'Empire, eût ſes fonds & ſes treſoriers de la guerre, ſes Généraux & ſes Officiers d'Armée; que les troupes de l'Empire n'obéiſſent qu'à l'Empire même, & que celles de l'Empereur n'euſſent plus d'ocaſion de deſoler les Etats de l'Empire, ſous prétexte de les garder.

Toute difficile à executer qu'eſt cette idée, la propoſition qu'on en a faite, a alarmé la Cour de Vienne. L'authorité deſpotique déja preſque eſtable ſeroit entierement abatuë; & les ſages politiques d'Allemagne croyent que la

crainte de cet armement libre a été la ſeule cauſe de tous les evenemens que nous avons veu depuis peu arriver à Ratisbonne.

L'Empereur eſperoit que le voiſinage du tumulte des armes obligeroit la Diete épouvantée à achever à la hâte ſes déliberations,& fourniroit un prétexte ſpecieux de la diſſoudre & de la congedier auſſi-tôt. Il ne veut point qu'elle ait part à l'execution de ce qu'elle determine;il ne ſeroit plus abſolu comme il ſe le rend,ſi elle prenoit connoiſſance de ce qui ſe fait en conſéquence des Reſultats qui émanent d'elle. Il eſt nommé dans les Recés de l'Empire *ſupremus legum & concluſorum Imperii Executor*. Et cette execution ſouveraine, qui lui eſt attribuée, fait reſider en lui ſeul, lorſque la Diete eſt ſeparée, toute l'authorité, qui n'apartient qu'au Corps entier de la République : auſſi tôt que la Diete veut agir, auſſi-tôt l'Empereur ne veut plus qu'elle ſubſiſte.

L'Electeur de Baviere l'a prévenu, & a rompu toutes les meſures de la Cour de Vienne par l'occupation des

portes & du pont de Ratisbonne ; & par le respect qu'il a témoigné à l'Empire, dans le Traité qu'il a fait ensuite avec la Diete, pour asseurer l'honneur & la liberté de cette Auguste Assemblée. Par sa sage conduite, il a fait tomber le masque, & a dévoilé les obscurs misteres de la Cour de Vienne. Le conseil de l'Empereur a refusé la ratification du Traité, vous le sçavez. Il a fait plus, il a envoyé à la Diete un Decret Commissorial, dans lequel, comme vous sçavez encore, n'épargnant pas les termes fiers & offensants contre l'Electeur de Baviere, l'Empereur desaprouve tous les moyens de neutralité, tous les Traitez, tous les Actes projetez pour la seureté de la Diete, comme indignes de la Majesté de l'Empire, & declare qu'il casse & annulle tout ce que la Diete auroit déja fait, ou pourroit faire à l'avenir contre les Deliberations prises, & les Resultats donnez sur la présente guerre, & généralement tous les actes qui sortiront de la Diete, pendant tout le temps, dit-il, qu'elle ne sera point li-

bre. Telle eſt l'étonnante & hardie réſolution; telle eſt l'entrepriſe violente, à laquelle la crainte d'être trop éclairé, dans une Diete affranchie & protegée par les armes victorieuſes d'un Prince ennemy de l'Eſclavage, vient de porter l'Empereur. Entrepriſe que je regarde comme le ſignal du retour de la liberté en Allemagne.

A quoy tendent, diſent les Allemands vrayement deſintereſſés, & affectionnez à la patrie, à quoy tendent toutes ces delicateſſes de gloire hors de ſaiſon; tout cet orgueil avec ſi peu de forces pour le ſoûtenir; tous ces prétextes ſi ſoigneuſement recherchés, & couverts de tant de fauſſes couleurs par l'Empereur, pour refuſer une neutralité ſi généreuſement offerte par l'Electeur de Baviere, ſi ce n'eſt à empêcher que la Diete devenuë plus libre, ne donne à l'armement de l'Empire la forme avantageuſe, qu'elle avoit reſolu & commencé de lui donner? A quoy tend ce Decret commiſſorial inouï & ſans exemple dans l'Empire, decret abſolu & deſpotique contre toutes les loix, injurieux à une Diete

encore aſſemblée, encore reveſtuë de tous ſes pouvoirs, encore repréſentant tout l'Empire, ſi ce n'eſt à declarer ouvertement qu'il n'y a plus de liberté, ni de République en Allemagne, & que la volonté de l'Empereur eſt deſormais la ſeule régle, & la ſeule loy de l'Empire ? Si ce n'eſt enfin à faire perdre aux Princes qui compoſent la Diete, leur droit *voti deciſivi*, de ſuffrage deciſif, qui juſques icy n'avoit point encore eſte attaqué ?

Il eſt vray que depuis plus de deux ſiécles, que les Empereurs ſucceſſifs de la Maiſon d'Aûtriche travaillent à la deſtruction des droits & de la liberté de l'Empire, il n'a encore rien été entrepris de ſi hautain ni de ſi hardy, que cette eſpece de ſuſpenſion ou d'interdiction d'une Diete générale juridiquement aſſemblée & ſubſiſtante : je ne puis croire que les Allemands frapés d'un coup ſi audacieux, & ſi peſant, ne s'éveillent enfin, n'achevent d'ouvrir les yeux, & ne ſe jettent tous entre les bras de l'Electeur de Baviere, armé pour rompre leurs chaînes.

Si le Comte de Trautmansdorff, qui étoit déja à Vienne, lorsque l'Empereur a donné cet étrange Decret, a été appellé aux conseils qui se sont tenus sur cette matiere, comme je ne doute pas que sa capacité infinie ne l'y ait fait appeller, il n'est pas difficile de juger de quel sentiment il a été. Son esprit & ses maximes éclattent par tout dans le decret; on diroit que c'est lui même qui l'a dicté: Jamais homme ne fût moins républicain, ni plus ennemi de la liberté, que lui. Avez-vous remarqué avec quelle assurance il suppose, dans sa lettre envoyée de Vienne, le premier du mois passé, à nos Loüables Cantons, que l'authorité de l'Empereur dans l'Empire est égalle à celle du Roy de France dans son Royaume? Avec quelle fermeté il croit par l'exemple des loix, que revoque justement ou establit de même à son gré le Roy de France, en vertu de son plein & absolu pouvoir, justifier les entreprises qu'on reproche à l'Empereur contre la liberté de l'Empire? Avec quelle confiance intrepide, pour confondre sur cela le Marquis de Pui-

zieux, il lui objecte ce qui ſe paſſe en France ?

Le ſçavant Comte de Trautmanſdorff qui a lû avec tant de ſoin, & qui cite ſi à propos les Comédies Françoiſes, a-t'il dédaigne de s'inſtruire des Loix, & des Conſtitutions de ſa propre patrie ? Ignore-t'il la difference qu'il y a entre une République & une Monarchie; entre le Chef Electif de l'une, & le Souverain hereditaire de l'autre ? Ne ſçait-il point que le Roy de France ne doit ſa Couronne qu'à ſa naiſſance & à ſon ſang ; qu'il n'y a que Dieu ſeul qui la lui puiſſe ôter, & que l'Empereur ne tient la ſienne, que du ſuffrage des Electeurs ; qui peuvent le dépoſer comme ils ont pû l'élire ?

Les Partiſans de la Maiſon d'Aûtriche ne reconoiſſent pas ce droit de dépoſition dans les Electeurs : mais les eſprits deſintereſſez n'en ſçauroient diſconvenir. Doute-t'on, que ſi un Doge de Veniſe attaquoit la liberté de ſa République, le Senat qui l'a élevé n'euſt droit de l'abatre ? Conçoit-on que celui qui a droit d'inſtituer, & qui n'inſtituë qu'à de certaines conditions,

n'ait pas droit de deſtituer, lorſque les conditions ne ſont pas obſervées ? C'eſt un contract d'obligations mutuelles, qui ne peut pas ſubſiſter pour une des parties, lorſqu'il eſt détruit pour l'autre ; mais les raiſonnemens ſpeculatifs, ſur de ſemblables matieres, ſont inutiles, quand la pratique & l'exemple decident la queſtion.

Les faits hiſtoriques parlent pour les Electeurs : Les dépoſitions rares à la verité dans l'hiſtoire de l'Empire, ont été miſes en uſage, aprouvées par tout l'Empire, & n'ont jamais été abolies par aucune Conſtitution. Mais il ne ſuffit pas, diſent ceux qui diſputent aux Electeurs ce droit de dépoſition, il ne ſuffit pas pour y proceder juridiquement, que les Electeurs ſoient aſſemblez collegialement, & perſonnellement, il faut que les autres Princes & Etats de l'Empire, y concourent & y aſſiſtent ; & parce que les Electeurs ont droit d'être, il ne s'enſuit pas qu'ils ayent droit de dépoſer. Le droit d'élection leur eſt acquis par les Conſtitions Imperiales, & ils n'ont aucun tître pour la dépoſition.

Ce raisonnement prouve trop, & par conséquent ne prouve rien; car nulle Constitution écrite ne donne non plus à tous les autres Princes qu'aux Electeurs le droit de déposer. C'est une Loy du droit naturel, & du droit des Gens dans les Républiques, qui authorise les dépositions; & c'est l'exemple & l'usage qui en establissent la forme. Les plus éclatantes que l'histoire ait conservées, ont esté faites par les Electeurs seuls; c'est-à-dire par les Princes alors reconnus pour Electeurs; car il a esté un temps, où le nombre n'en estoit pas bien réglé: & c'est en partie ce qui obligea Charles IV. à dresser & à publier le celebre Edit qu'on appelle la Bulle d'Or.

Adolphe de Nassau fut dépose par les Electeurs, qui éleverent en sa place Albert d'Aûtriche: Il est vray qu'Albert voulut être élû de nouveau après la mort d'Adolphe; ce n'est pas qu'il doutast du droit qu'avoient eu les Electeurs de déposer Adolphe; mais c'est que devenu Empereur & aspirant déja à rendre l'Empire héréditaire dans sa Famille; il tâchoit dés le com-

mencement de ſon Regne, d'abolir par la preſcription & d'éteindre ce même droit, dont il avoit profité.

Henry de Franconie, recommandable par tant de victoiresremportées, & par ſoixante-deux batailles qu'il avoit données commandant ſes armées en perſonne, longtems auparavant Adolphe, & la Maiſon d'Autriche avoit eſté dégradé par les mêmes Electeurs aſſemblez à Mayence, ils proclamerent le fils, en deſtituant le pere qui mourut accablé de miſeres & de pauvreté.

Venceſlas fils de Charles IV. élû du vivant de ſon pere, & aprés la publication de la Bulle d'Or, fut ſolemnellement dépoſé par les Electeurs. La ſentence de dépoſition fut prononcée par l'Archevêque de Mayence, tant en ſon nom, qu'au nom de ſes Coélecteurs. Venceſlas lui même n'en appella point; & ſurvêcut encore dix-neuf ans à ſa honte, dépoüillé de l'Empire, & relegué, pour ainſi dire, dans ſon Royaume de Bohême.

Je ne crois pas qu'aprés de ſi grands exemples, on puiſſe douter du droit qu'ont les Electeurs de dépoſer les Empereurs; & je ne ſçaurois être du ſentiment d'un Auteur moderne; qui penſe *que la precaution que prennent les Electeurs, de ſe reſerver par les capitulations, le droit de pouvoir, ſelon que le bien de l'Empire le pourroit requerir, proceder à l'Election*

d'un Roy des Romains; même pendant la vie, & avec ou ſans le conſentement de l'Empereur, eſt une eſpece de loy qu'ils ſe font *de n'en point venir à cette extremité* terrible de dépoſer le Chef de l'Empire.

J'oſe du moins ſoûtenir, que la derniere élection du Roy des Romains ne ſuſpend point ce droit redoutable des Electeurs, & n'en garentit point l'Empereur qui regne à preſent. Elle eſt ſi abſolument nulle & ſi contraire aux Loix de l'Empire; que plus qu'aucune autre entrepriſe, elle expoſe l'Empereur aux juſtes rigueurs d'une ſentence Electoralle.

Si vous voulez juger ſainement de cette élection; ſouvenez-vous de ce qui s'eſt paſſé, lorſque Charles V. voulu faire élire Ferdinand. I. ſon frere Roy des Romains Souvenez-vous des proteſtations de l'Electeur de Saxe, & des Confédérez de Smalkalde, Souvenez-vous de la demande qu'ils firent, que l'Empereur expliquant par un Edit perpetuel, de l'avis des Electeurs, la Conſtitution de Charles IV. donnât un réglement, & établiſt, qu'à l'avenir on ne pourroit élire un Roy des Romains, du vivant de l'Empereur, à moins que les Electeurs, & ſix autres Princes de l'Empire ne le jugeaſſent neceſſaire pour le bien commun de la patrie. Enfin ſouvenez-vous de l'accord qui fut conclu ſur ce ſujet à Schweinfort en l'année 1532. entre Charles V. tous les autres Electeurs, & l'Electeur de Saxe, & les Princes de la ligne de Smalkalde; & examinez ſi les conditions trés moderées que l'on receut alors pour ſervir à perpetuité de régles aux Elections des Rois des Romains, ne

été observées dans la derniere. Je suis asseuré que vous penseriez comme moy que, bien loin d'être légitime, elle n'est qu'une violation manifeste des Loix de l'Empire. Consultez si vous voulez Monsieur de Trautmansdorff, & soyez persuadé, que tout habile qu'il est, il ne sçauroit la défendre avec de bonnes raisons.

Vous l'estonneriez sans doute, si en même temps vous lui remettiez devant les yeux, les crimes reprochez par les Electeurs à ces malheureux Princes détrônez; & si vous compariez les causes de leur déposition, avec beaucoup d'actions de l'Empereur.

Ces causes sont le mepris des Constitutions & des Regles anciennes du Gouvernement; les Fiefs de l'Empire donnez ou vendus, pour s'enrichir & pour se faire des créatures; les affaires décidées sans l'avis, ou contre l'avis des Electeurs, des Princes, & des Etats de l'Empire; la désolation des Peuples; l'effusion du sang Chrêtien dans des guerres injustes, & inutiles à l'Empire; la discorde fomentée par ces guerres entre plusieurs des Princes & Etats de l'Empire; l'oppression des Seigneurs, & de la Noblesse; les forteresses basties ou occupées, afin d'ôter aux Etats, leurs priviléges & leurs immunités.

Que le Comte de Trautmansdorff considere tous ces Chefs d'accusation; & s'il en trouve un seul, dont l'Empereur Leopold ne soit pas plus coupable, que ceux de ses prédécesseurs, qui ont été si severement punis, j'avoüeray alors qu'il a raison de déclamer, comme il fait, sans retenuë contre les prétenduës injustices de la France. Je suis Monsieur, &c.

XIV. LETTRE

MONSIEUR,

Je devrois vous rendre aujourd'hui les mêmes reproches que vous me faiſiez il y a quelque tems ; & vous attaquer avec le même vers d'Horace que vous m'adreſſiez,

Sic rarò ſcribis, ut toto non quâter anno
Membranam poſcas ....

D'où vient que vous m'abandonnez ſi inhumainement ? Ce n'eſt pas répondre à mes letrtes que de les faire imprimer.

Je recevrois les vôtres ſi vous m'écriviez : l'interdiction des Poſtes n'eſt

pas generale dans toute l'Europe ; l'aveuglement des Hollandois n'a pas été si contagieux, & ne s'est pas estendu jusques sur la Suisse. Aucun des Ministres de ces Puissances possedées par le Demon de la Guerre, qui au lieu de la Prudence & de la Politique, fait préſider à leurs Conseils la Haine & la Fureur, ne s'est encore avisé de proposer aux LL. Cantons de deffendre aux habitants de nos montagnes d'écrire à ceux de la France.

Je croy même qu'on peut assûrer que, quoyque ces Puissances ayent fait aux Cantons des demandes & des propositions non moins étranges & non moins estonnantes, elles n'oseront jamais hazarder celle d'une rupture si déraisonnable. Ce n'est pas qu'il n'est plus possible de former aucun jugement sur l'avenir ; la politique la plus éclairée s'égare, & se perd dans les maximes nouvelles & incomprehensibles que suit aujourd'huy presque toute l'Europe. On diroit que les peuples ont conjuré,

pour agir directement contre leurs veritables interêts ; & ce qu'on voit arriver chaque jour aprend à ne plus douter de rien, & à tout aprehender.

Le flegme des Hollandois s'eſt démenti le premier : Il s'eſt changé en un feu petulant, qui ne les laiſſe plus refléchir ; leur conduite écartée du point fixe de leur ancien & ſage gouvernement ; comme une machine hors de ſon pivot, n'a plus d'affiete certaine, ny de conſiſtance aſſeurée. Ils font la guerre à leurs anciens & vrais amis ; ils combattent pour leurs plus redoutables ennemis ; ils ſuivent les conſeils de leurs plus dangereux concurrents dans le commerce.

Cette ſuperiorité tant de fois affectée, qu'on a même ſouvent voulu porter juſques à la domination, cette ſuperiorité, dis je, toûjours pretenduë ſur eux par les Anglois, ne les inquiete plus. Ils s'y ſoûmettent d'eux mêmes, ils les aident à l'établir : ils prennent plaiſir à s'aveugler, & à oublier ce qui ſe paſſa au

commancement du dernier ſiecle.

Il s'émût en Hollande, entre les deux celebres Profeſſeurs de Leyde, Gomar & Arminius, une diſpute de Théologie, debatuë avec tant de chaleur, & avec tant de Partiſans d'un & d'autre côté, qu'elle penſa cauſer un ſchiſme dans la Religion, qui en eût infailliblement entraîné un dans l'Etat. Les Etats Generaux travailloient avec beaucoup de douceur & de prudence à calmer le trouble & à pacifier les eſprits, ſans decider la queſtion dangereuſe. Jacques I., qui regnoit alors en Angleterre, ſaiſit avec hauteur l'occaſion de flatter l'orgueil de ſes ſujets, en étendant la ſuprematie d'Angleterre juſques ſur la Religion de Hollande : Il entreprit de terminer la querelle en Souverain, & de juger ſur la matiere conteſtée, en Maître & en Chef Abſolu.

Il écrivit ſon ſentiment aux Etats Généraux ; il condamna la doctrine d'Arminius ; il leur marqua le parti qu'ils devoient prendre ; il les mena-

ça de ſa colere s'ils ne ſe ſoumettoient à ſes deciſions ; & ſoit par les lettres, ſoit par les memoires de ſon Ambaſſadeur, condamnant avec autorité le nouveau choix qu'on avoit fait d'un profeſſeur à Leyde, aprés la mort d'Arminius, il donna publiquement, non des conſeils charitables, mais de vrayes loix, & de vrais ordres ſur la Religion de Hollande.

Les Etats Généraux étonnez d'un zele ſi impetueux & ſi hardi, & que toute l'Europe regardoit comme une entrepriſe ſur leur liberté, ſe conduiſirent avec cette ſageſſe, qui en ce tems là ne les abandennoit point : Ils remercierent le Roy de ſes ſoins, & de ſon amitié ; ils le comblerent de loüanges, ſans déferer à ſes volontez ; & ſans l'irriter, ils conſerverent leur independance. La Reine Anne a été plus heureuſe, que Jacques I. Elle a attaqué le commerce de la Hollande comme il en avoit attaqué la Religion ; mais les Hollandois d'aujourd'huy n'ont pas aperceu le piege ; ou s'ils l'ont ſenti, ils n'ont

pas ſceû l'eviter, comme avoient fait leurs Prédeceſſeurs.

Je me laiſſe entraîner ſans régle aux penſées qui me viennent; & puiſqu'elles m'ont conduit à cet interêt du commerce Hollandois, il faut que j'uſe de la liberté des lettres, égale à celle de la converſation; & que ſans m'embaraſſer de donner à mon diſcours une ſuitte mieux rangée, je vous explique tout ce que je penſe ſur ce ſujet.

La difference que la ſituation des pays, les mœurs, & les coûtumes des peuples mettent entre la Hollande & l'Angleterre, eſt connuë de tout le monde: tout le monde ſçait que les Hollandois ont une facilité, & une ancienne poſſeſſion de commercer même avec ceux, contre qui ils font la guerre: poſſeſſion, & facilité que les Anglois n'ont jamais euës, & que puet-être plus outrez, plus feroces dans leurs haines, & dans leurs guerres, que ne ſont les autres peuples, ils ſeroient fâchez d'avoir, ou de mettre en uſage. Ils

connoiſſent bien pourtant tout l'avantage qu'aporte aux autres cette facilité ; mais tourmentez d'une maligne jalouſie ; cet avantage, dont ils ne voudroient pas même profiter, s'ils l'avoient, ils l'envient à leurs voiſins : Ils ne peuvent ſouffrir que leurs voiſins en jouïſſent. Voila la principale, & peut-être la ſeule raiſon, qui a rendu les Anglois ſi conſtants, & ſi opiniâtres à demander l'interdiction générale & abſoluë du commerce des lettres & des poſtes.

Les Hollandois n'ont été touchez ny de la bonte de ſe ſoûmettre, ſans aucune raiſon, au caprice des Anglois, qui leur ont impoſé une loy ſi dure ; ny de la crainte de perdre, par cette aveugle complaiſance, les moyens de diſputer toûjours contre l'Angleterre la ſuperiorité du commerce, qu'ils n'ont point encore cedée. Je ſuis étonné que les plus habiles negocians de l'Univers n'ayent point fait ſur les ſuites de cette dangereuſe interdiction les reflexions, qui devoient les empêcher de l'ac-

corder. La haine contre la maiſon de France a-t-elle en un moment aveuglé tous les Deputez, qui compoſent l'aſſemblée des Etats Généraux ? Les paſſions, qui entraînent les petits mortels dans le précipice, devroient-elles entrer dans ces grandes ames nées pour conduire les autres ? Je penſois que leur nature approchante de celle que Lucrece attribuë à la divinité, dans une noble indifference, étoit libre & affranchie des affections & des troubles qui agitent le vulgaire.

Semota à noſtris rebus ſejunctáque :
Nec bene promeritis capitur, nec
tangitur irâ.

Ceux qui gouvernent les peuples, ne devroient être ſenſibles qu'aux veritables interêts des peuples.

Sous quelque couleur qu'en enviſage l'interdiction, il eſt impoſſible qu'on n'aperçoive le dommage inévitable qu'elle fera tomber ſur la Hollande. Deux abîmes oppoſés & également dangereux, de quelque côté qu'elle tourne, s'ouvrent ſous

ſes pas. Car ou l'interdiction ne s'obſervera point avec l'exacte & inhumaine rigueur, que les Anglois veulent ; les Etats Géneraux diſſimuleront les fraudes & l'inobſervation ; & les commerçans ſemblables à deux perſonnes qui s'aiment, que les difficultés piquent & enflamment davantage, & qui malgré les obſtacles, & les deffences, ſe communiquent leurs penſées, & ſe rejoignent enfin, trouveront moyens d'entretenir leurs anciennes correſpondances ſous des noms maſqués, & de fauſſes enveloppes : ou l'interdiction ſera gardée barbarement ; tout commerce ceſſera ; & ſera abſolument aboli. En l'une & en l'autre de ces deux ſuppoſitions, tout eſt pernicieux pour les Hollandois.

Si l'interdiction n'eſt qu'une vaine menace, une loy accordée par force, & dont on n'a pas deſſein de maintenir l'execution ; les Hollandois s'atirent l'inimitié des Anglois que cette mauvaiſe foy irritera d'avantage que n'eût fait un refus noble &

généreux ; ils amaſſent gratuitement ſur leurs têtes toute l'horreur, toute l'indignation de l'Europe entiere, à qui cette defenſe du commerce des lettres paroît une eſpece de barbarie inouïe, & ſans exemple parmi les peuples civiliſés ; & ſans procurer aucun bien à la cauſe commune, ils allument entre leurs ſujets, & ceux de la France & de l'Eſpagne, une de ces averſions générales, une de ces haines éternelles de Nation contre Nation, ſouvent ſi funeſtes, & toûjours contraires à la bonne politique.

Les Souverains peuvent ſe haïr entre eux, ils peuvent à leurs démeſlés publics, à leurs guerres ouvertes & declarées, joindre des querelles & des animoſités perſonnelles ; mais s'ils connoiſſent bien l'interêt de leurs Etats, ils doivent empêcher qu'une nation, dans le tems même qu'elle eſt armée pour égorger l'autre, ne ſe laiſſe emporter à un acharnement de fureur, qui paſſe dans l'ame de tous les particuliers, & qui ſuccede de ra-

ce en race, ſans pouvoir jamais s'éteindre. Les tems & les interêts changent ; les Princes meurent, ou ſe reconcilient : les peuples ſont immortels, & rarement ſe pardonnent. Cependant de ces inimitiés de nation, une fois excitées par quelque injure trop cruelle & trop odieuſe, & fomentées en ſuite par une longue guerre, naiſſent des contre-tems infinis, & ſans remede. En vain les Souverains réünis par une paix ſolide, & des interêts communs, font marcher les deux nations ſous les mêmes Etendarts, le ſouvenir de l'offence, cauſe de l'averſion ancienne, ſe reveille, fait quelque fois perdre des batailles, & déconcerte tôt ou tard les meſures les plus juſtes & les deſſeins les plus importans.

Suppoſons apréſent que l'interdiction ſera rigoureuſement obſervée ; & dans ce cas, outre le danger que je viens de montrer, qui eſt encore auſſi évident, regardons les malheurs plus prochains, qui vont infailliblement accueillir les Hollan-

dois. Il eſt certain que la ruïne des Negocians particuliers entraînera celle de tout Etat, qui n'eſt compoſé que de negocians, & qui tire toute ſa force & toute ſa puiſſance du ſeul commerce. Telle eſt la Hollande, il eſt preſque impoſſible que l'interdiction des Lettres ne cauſe la perte de la pluſpart des negocians particuliers de Hollande, & par conſequent celle de la Republique.

Combien ces negocians ont-ils de correſpondans en France, & en Eſpagne, qui aujourd'hui conſtans & de bonne foy, tant qu'ils ſont, pour ainſi dire, ſous les yeux de leurs aſſociés, lors qu'il ne ſeront plus veillés & entretenus par une mutuelle correſpondance, ſe laiſſeront peut être tenter & corrompre par l'occaſion? L'homme eſt homme par tout, & en Eſpagne & en France, auſſi-bien qu'ailleurs, les vertus les plus fermes ſont ſujettes à des chûtes: Ils s'aproprieront peut-être par des fauſſetés & des ruſes, qu'ils auront le tems de bien concerter, les effets,

qui ſont en dépoſt entre leurs mains ?

Combien qui ſont aujourd'hui ſolvables & en état de ſatisfaire leurs correſpondants, deviendront inſolvables par la longue interruption du commerce, & par l'interdiction des Lettres ?

Combien d'autres mourront, & laiſſeront les effets de leurs correſpondants à des heritiers, qui n'ayant aucune connoiſſance des vrais proprietaires, ou feignant de n'en avoir aucune, les partageront entr'eux ; & dans la ſuite, aprés une longue joüiſſance, ne voudront plus, ou ne pourront plus les rendre ?

J'avouë que ces malheurs menacent l'Angleterre auſſi bien que la Hollande ; & je ſçay qu'en quelque maniere, quoy qu'avec beaucoup de diſproportion, ils ſont peut-être à craindre pour les negocians François & Eſpagnols qui ont des correſpondans & des effets en Hollande, & en Angleterre, de même que pour les Hollandois & les Anglois, qui en ont

en France & en Eſpagne. Mais qu'elle difference infinie y a-t'il entre ces puiſſants Royaumes : & la Hollande? En Eſpagne & en France le commerce, aſſés ſouvent trop negligé, n'eſt preſque qu'un ornement de l'Empire, & une ſurabondance de forces, & de richeſſe. En Hollande c'eſt le ſeul nerf, c'eſt le pain, c'eſt la vie, c'eſt l'ame de l'Etat. Si le Commerce non ſeulement tomboit, mais s'il s'alteroit un peu conſiderablement la Hollande periroit : Il n'en eſt pas de même des autres Etats ; la France ſur tout, ſans le commerce, moins floriſſante à la verité, mais toûjours tres-puiſſante ſubſiſteroit.

Enfin les Hollandois n'ont-ils point conſideré, que la France & l'Eſpagne auſſi bien que la Hollande & l'Angleterre, ſont pleines d'un nombre infini de Commerçans inferieurs & ſubalternes, qui avoient accoûtumé de travailler & de bâtir de grandes fortunes du gain des affaires qu'ils faiſoient avec ces celebres & premiers negocians, qui embraſſent

toutes les Mers, qui à l'Exemple du Soleil visitent, & échauffent les quatre parties du monde ; & qui sçavent faire executer leurs ordres dans des Païs, où le nom des Rois de l'Europe est à peine connu ? Ces negociants du second ordre ne voudront point perdre les avantages de leur industrie. Condamnez presque à loisiveté par la rigoureuse interdiction, & privez de ce gain, qu'ils faisoient sur les marchandises, qu'ils tiroient des Anglois & des Hollandois, ils porteront ailleurs leur commerce, ils chercheront d'autres commerçans au defaut des Anglois & des Hollandois, & ils en trouverons.

Ils feront connoître aux Espagnols, que les marchandises que les Anglois & les Hollandois envoyoient en Espagne pour les Indes, & dont les retours se faisoient en or & en argent pour la Hollande & l'Angleterre, se peuvent fabriquer, & se fabriquent déja presque toutes en France, & qu'ainsi le commerce des Indes se peut faire, sans l'entremise

des Anglois & des Hollandois. L'avidité de gagner, la neceſſité mere de tous arts donneront de la hardieſſe & du genie à des negocians François & Eſpagnols : les Indiens aimeront autant les marchandiſes, qui viendront de la main des François, qu'ils aimoient celles qu'envoyoient les Anglois ou les Hollandois : le commercer des Indes ſe fera ſans eux : les Eſpagnols ſe deſacoûtumeront d'eux, ne les connoîtront plus ; & l'argent, qui entroit dans leurs païs, enrichira d'autres Provinces.

Non ſeulement ils s'expoſent à perdre leur Commerce dans les Indes Occidentales ; ils s'expoſent encore à l'affoiblir, & à le ruïner inſenſiblement dans l'Orient. Le Commerce d'Orient a un ſi grand raport avec celui qui ſe fait aux Indes d'Occident par l'Eſpagne, que l'un ne peut tomber qu'en même tems l'autre ne ſouffre. C'eſt rarement avec les ouvrages, qui ſortent des Manufactures d'Europe, que les Orientaux font l'échange de leurs marchandiſes ; Ils

ne connoiſſent preſque dans le Commerce que les matieres d'Argent ; Et d'où les Anglois & les Hollandois tireront-ils une aſſés grande quantité de ces matieres, lorſqu'ils auront forcé les Eſpagnols à ſe paſſer abſolument d'eux dans le Commerce de leurs Indes ?

On dit que l'Anglerre s'aperçoit déja des effets malheureux de l'interruption du Commerce avec l'Eſpagne. Ces petites Gazettes, ces eſpeces de Regiſtres, & de Journaux, qui deux fois la ſemaine, paroiſſent à Londres, & apprennent au Peuple les affaires les plus importantes du Commerce, ſont devenuës muettes ſur la quantité d'eſpeces qui ſe fabriquent dans les Hôtels de la Monoye, dont ils inſtruiſoient autrefois le Public ; Les gens de la Threſorerie leur ont impoſé ſilence ſur cet Article. On ne veut pas que le Peuple connoiſſe le préjudice déja trop ſenſible, que lui apporte la Guerre.

Il eſt juſte que les Anglois ſoient

les premiers punis, & ſentent les premiers les ſuites funeſtes de cette extremité violente, à laquelle ils ont porté la rupture. Mais pourquoy les ſages Hollandois ſe ſont-ils laiſſez entraîner par cet affreux tourbillon? Pourquoy en ſe faiſant du mal à eux-mêmes, ont-ils voulu en faire aux autres Etats neutres ou leurs amis, qu'ils n'ont point conſultez? Tels ſont la Suede, le Dannemark, la Pologne, preſque toute l'Italie, la Suiſſe, auſquels l'interdiction des Poſtes cauſera peut-être plus d'embarras & de pertes, qu'à ceux même, contre qui elle a été faite. Le Commerce eſt une chaîne, dont un Anneau tire tous les autres.

Voilà ce que je penſe ſur ce nouveau rafinement de rupture. Aprenez-moy à vôtre tour ce que vous penſez ſur les bruits qui courent. On dit que le projet des Alliez pour la Campagne de cette année en Flandres, eſt de prendre Oſtende ou Anvers: les mouvemens de leurs Troupes confirment ces bruits. Les Anglois ont ai-

dé l'année passée les Hollandois, à prendre dans la Gueldre des Places, qui n'ont point été remises à l'Empereur; Les Hollandois aideront cette année les Anglois à prendre quelques Places Maritimes qui ne seront point non plus renduës à l'Empereur.

Je ne seray point étonné, ni de ce que la restitution de ces Places ne se fera point, ni de ce que l'Empereur souffrira avec une espece d'insensibilité un refus qu'en d'autres tems il prendroit pour un juste sujet de rupture. Il a plus d'une vûë dans ses desseins, & plus d'un but qu'il substituë l'un à l'autre, s'il ne peut pas avec le secours des Anglois & des Hollandois conquerir toute la Monarchie Espagnole, il tâchera d'en emporter une partie pour l'Archiduc son Fils, & de faire en Italie ou ailleurs un nouvel établissement considerable: & si ces deux vûës ne réüssissent point, il en a encore une autre que le bonheur des deux premieres conduiroit certainement à sa fin, mais que leur malheur ne déconcertera point.

Je ne veux point faire avec vous l'homme plus éclairé ni mieux instruit qu'aucun autre, & qui a ſçeu penetrer dans les Conſeils les plus ſecrets des Princes: Ce ne ſont que des conjectures que je vais vous donner; mais elles ſont fondées ſur une apparence ſi frappante, que s'il ne les faut pas croire abſolument, il les faut craindre du moins, & il faut ſe preparer contre les évenemens poſſibles, dont elles portent l'idée dans nôtre imagination.

Je penſe donc que l'Empereur prête ſon nom en Flandres; & le pretexte de ſes chimeriques droits, aux Anglois & aux Hollandois, avec qui il eſt peut-être convenu qu'il les laiſſera agir, & s'emparer pour eux-mêmes de tout ce qu'ils pourront uſurper dans cette partie de la Monarchie Eſpagnole. Ce n'eſt point trop acheter la poſſeſſion du reſte de la Monarchie, ny même ſeulement celle des Etats qui en dépendent en Italie. Si par le moyen de ſes Alliez il ne peut obtenir l'une ou

l'autre de ces deux recompenſes, les Anglois & les Hollandois en ont une troiſiéme à lui donner, en reconnoiſſance des conquêtes, qui leur aura procurées. Ils lui prêteront leurs Armes pour forcer l'Empire, à renoncer aux formalitez des Elections: elles ne ſont déja plus qu'une formalité, & qu'une veine ceremonie: mais elles inquiettent toûjours la Maiſon d'Aûtriche. Ils lui prêteront, dis-je, leurs Armes, pour achever de détruire les reſtes de liberté, qui ſont encore en Allemagne; pour en rendre le gouvernement entierement deſpotique; & pour l'aſſurer à perpetuité à la Maiſon d'Aûtriche. Que ſçait-on, ſi l'Empereur pour les encourager à le ſervir plus ardemment dans cette troiſiéme vûë, ne leur fait point ſecrettement eſperer quelques nouveaux avantages, quelques nouvelles libertez dans l'Empire, en faveur de la Religion Proteſtante?

Quiconque voudra bien examiner la conduite de l'Empereur & celle de ſes Alliez, les demandes qu'il

leur fait de la reſtitution des Places par eux occupées, ſes inſtances publiques ſur ce ſujet, l'intervention de l'Electeur Palatin, ſes Memoires preſentez aux Etats Generaux, ſes exhortations, & ſes conſeils ſur l'union neceſſaire au bien de la cauſe commune; le peu d'égard que les Hollandois ont pour les demandes de l'un & pour les remontrances de l'autre, le peu de diviſion & d'aigreur, que leurs délais affectez, & leurs refus mêmes jettent entre l'Empereur & eux; enfin le peu de ſoin & d'attention qu'il a lui-même à prendre des meſures plus certaines, pour s'aſſeurer mieux les nouvelles conquêtes; cet abandon aveugle avec lequel il ſe livre à la bonne foy des Anglois & des Hollandois; quiconque examinera, dis-je, toutes ces veines demonſtrations données au Peuple pour l'amuſer, ne pourra s'empêcher de ſoupçonner, comme moy, un jeu de colluſion ſecrette entre l'Empereur qui le plaint, & ſes Alliez qui ne le ſatisfont pas. Il

y a ſans doute dans leurs Traitez d'Alliance, quelque nœud, quelque myſtere inconnu, quelque Article reſervé & caché : & ce nœud, ce myſtere ne peut être autre choſe, que ce que je viens de vous expliquer.

Déja un détachement de Troupes Hollandoiſes eſt entré dans l'Empire, ſous le pretexte de ſecourir l'Empereur, & de l'aider à reduire à l'obeïſſance les Electeurs revoltez. Peut être qu'il ſera bien-tôt ſuivi par de nouveaux ſecours plus puiſſans, & jamais les Allemands n'ont été plus expoſez, qu'ils le ſont, aux incurſions étrangeres : Ils n'ont plus de tems à perdre ; c'eſt à preſent qu'il faut que l'Allemagne délibere, ſi elle favoriſera le parti des Electeurs, qui n'ont point d'autre deſſein, que d'établir la paix dans l'Empire, pour y conſerver la liberté ; ou ſi elle prendra celui de l'Empereur qui allume la guerre inteſtine dans l'Empire, pour y introduire l'Eſclavage.

Je ne ſuis donc point ſurpris, de

l'indifference, avec laquelle l'Empereur regarde les projets & les expeditions de ſes Alliez ; Que la Flandre entiere ſoit ravagée ; & que chacun d'eux en arrache une partie : que lui importe dans les vûës qu'il a ? Mais que les Hollandois ayent donné leur conſentement au deſſein d'attaquer avec toutes les forces de l'Angleterre, Anvers, Oſtende, ou quelque autre Place ſur la Mer ; c'eſt ce que je ne puis concevoir.

Ne connoiſſent-ils point les Anglois ? Ne penetrent-ils point dans les intentions de ces Inſulaires qui depuis qu'ils ont été chaſſez de France, regardent toûjours la terre ferme avec autant de convoitiſe ; qui ont veu avec tant de douleur Dunquerque ſortir de leur mains ; & qui ont fait de ſa reſtitution tant d'aigres reproches à un de leurs Rois les plus reſpectez ? Les Hollandois marchent donc, & vont prodiguer le ſang & la vie de leurs Sujets, hazarder peut-être la fortune de tout leur Etat, pour donner aux Anglois un Port dans la

Flandre

Flandre. Inſenſez qu'ils ſont, ils font cependant des vœux au Ciel, ils demandent la victoire. Il faudroit écrire ſur la porte du Palais où s'aſſemblent leurs Etats generaux, le Vers de Juvenal.

Evertêre domos totas, optantibus ipſis
Dî faciles.

Dieu les haira peut être aſſez pour les exaucer.

Que deviendroit leur commerce? Que deviendroit leur liberté, & leur Republique, s'ils avoient de ſi dangereux voiſins, ſi jaloux, & ſi habiles dans le commerce, ſi hardis & ſi impetueux dans la Guerre? Penſent-ils que cette Nation fiere & audacieuſe, qui malgré les continuelles attaques de tant de Rois de France a defendu ſi long tems, & poſſedé de grandes Provinces au delà de la Mer; ne ſera point tentée d'envahir la Hollande, aprés l'avoir ruinée, ou en ſera détournée par la conſideration de l'ancienne alliance?

O miſere! ô aveuglement des hommes? Ie vous l'ay déja dit, il ſemble

qu'une yvreſſe generale ſe ſoit emparée de tous les eſprits, & anime tous les peuples à travailer contre eux mêmes. Les Suiſſes, dont toute l'Europe a juſques à preſent admiré la conduite moderée & pleine de circonſpection ; eux qui ont ſi bien fait voir par tant d'exemples de ſageſſe & de valeur, que l'eſprit & les vertus naiſſent dans tous les climats, quelque ſauvages qu'ils ſoient ; les Suiſſes mêmes ſe ſentent de cet étourdiſſemenr general.

Vous ne m'en avez rien écrit, vous avez ménagé ma delicateſſe ſur l'honneur de ma patrie ; mais je n'ay pas ignoré leurs craintes, leurs inquietudes, & leurs déferences aux Conſeils ſuſpects & dangereux des amis de l'Empereur. Meſſieurs de Berne & de Zurik prétent toûjours l'oreille aux diſcours des Miniſtre de Hollande & d'Angleterre, qui ne ſongent qu'à broüiller les Cantons entr'eux, & avec leurs anciens amis.

Ces deux Puiſſances ne haiſſent, ny n'aiment les Suiſſes : ny voiſinage, ny

interêts communs, ny anciennes liaiſons, & correſpondances ne les attachent aux Suiſſes : elles ne viennent les chercher aujourd'huy que preſſées par le beſoin des affaires preſentes ; auſſi tôt que le beſoin ſera ceſſé, elles redeviendront étrangeres aux Suiſſes, & ne les connoîtront plus. S'ils ſont un jour attaquez, elles n'auront ni le pouvoir ni la volonté de les ſecourir. Les Suiſſes mêmes trop éloignez, ſeparez d'elles par trop de terres & de mers, ne les appelleront pas. Elles ne ſongent donc qu'à leurs propres interêts, dans les propoſitions qu'elles font faire aux Suiſſes, & ne ſongent point aux interêts des Suiſſes. Elle les ignorent, ou veulent les ignorer.

Il eſt aujourd'hui de l'interêt de la Hollande & de l'Angleterre, que les Suiſſes ſe broüillent avec la Maiſon de France, & s'attachent à celle d'Aûtriche : mais eſt il de l'interêt des Suiſſes d'écouter ſeulement les malignes & adroites ſuggeſtions, que leur font faire la Hollande & l'Angleterre, pour les conduire, ſans qu'ils s'en aperçoi-

vent, à un changement ſi étrange & ſi à craindre ? Je conviens que c'eſt l'interêt ſeul qui doit former ou rompre les amitiez entre les Souverains : t llee ſt la corruption des hommes: ce qui fait horreur dans la morale des particuliers, eſt devenu une régle & une maxime inconteſtable dans la politique des Princes. Conſiderons donc quel eſt l'interêt des Suiſſes entre le Roy de France & l'Empereur, afin de connoitre quel eſt le parti qu'ils devroient prendre.

Qui des deux Monarques, ou du Roi de France, ou de l'Empereur, ont-ils plus de raiſon d'aprehender? Celui qui eſt pour eux le plus redoutable, ne doit jamais être leur ami; c'eſt celui-là qu'ils doivent toûjours empêcher de s'agrandir, de peur que devenu ſuperieur à l'autre par leur amitié, il ne les opprime eux-mêmes. Dites-moi à preſent quel ombrage bien fondé ils peuvent prendre de la puiſſance du Roi de France ? A t'il quelques droits ou quelques pretentions ſur leur païs? A t'il même quelque convenance, qui

le ſollicite à l'envahir ? Lui importe-t'il pour les grands deſſeins qu'on lui attribue, lui importe-t'il de devenir leur maître & de detruire leur liberté? Il lui importe ſeulement d'être toûjours leur ami & qu'ils ſoient toûjours ſes bons & fidelles Alliez.

L'Empereur eſt-il dans la même indifference à leur égard ? Leur eſt-il permis de vivre dans la même ſecurité au ſien ? Ses pretentions ſur la Suiſſe ſont connues; il ne les diſſimule point, il ne cache point le deſir de les faire valoir, & de rétablir ſur nous l'ancienne autorité de ſes pere abolie par les nôtres. Ces Mazures antiques, ces ruines du Château d'Apsbourg que ſes Ambaſſadeurs vont regarder, & conſiderer avec tant de reſpect, & de ſoin, ſont toûjours preſentes à ſes yeux, elles le preſſent, elles l'animent toûjours à entrer les armes à la main dans nos montagnes, pour conquerir le patrimoine de ſa Maiſon. C'eſt donc l'Empereur qui eſt à craindre; ce n'eſt donc pas lui que les Suiſſes doivent choiſir pour leur amy ; ce n'eſt pas pour lui

que doivent être leurs tolerances, s'ils ont à en avoir pour quelqu'un. Ce ne ſont ni les Hollandois, ni les Anglois qui doivent être nos conſeillers dans une occaſion ſi importante. Le danger que nous courons, ſi par nos deferences à ſes volontez, nous accoûtumons l'Empereur à n'être point refusé, le danger, dis-je, que nous courons de voir bien tôt les prieres changées en ordres, ue touche point les Anglois ni les Hollandois. Aprés tout nous ont ils appellez à leurs conſeils, les uns, lors qu'ils ont dethrôné leurs Rois; les autres lorſqu'ils ont erigé leurs Provinces en republique? pourquoy les appellerons-nous aux nôtres?

Demandez, je vous prie, à mes chers compatriotes, quelle ſeroit leur triſte & affreuſe ſituation, ſi l'Empereur parvenoit au but de ſes deſſeins s'il changeoit la forme de l'Empire, & le reduiſoit en état Monarchique; s'il en rendoit la ſucceſſion hereditaire; enfin s'il laiſſoit à ſon fils une autorité deſpotique & abſolue ſur toute l'Allemagne, ſemblable à celle que les

Rois ont en France : ne conviendront ils pas avec moy que cette puiſſance formidable les engloutiroit ? Ne conviendront-ils pas avec moi que le premier exploit du Roi des Romains maître de l'Allemagne ſeroit d'attaquer les Cantons & de les reunir à ſa Monarchie ? Il le feroit avec d'autant plus de facilité, que ſes armes ſeroient decorées d'une apparence de juſtice, & authoriſées par des droits ſpecieux. Pourquoy travaillerons nous donc à élever un comble ſur nos têtes, dont nous prevoyons qu'elles ſeront écraſées ? Pourquoy nourriſſons nous un Lion, que nous ſavons qui devorera nos Enfans, ſi nous le laiſſons croitre ?

Quoy ? Nous nous inquietons de la marche & du voiſinage des troupes Françoiſes, qui paſſent, & qui ne ſongent qu'à s'éloigner au plutôt de nous ? Et nous ne nous inquietons point du ſejour eternel de l'Empereur à nos portes, de l'établiſſement qu'il ſe fait en Allemagne, de la puiſſance inſurmontable qu'il y fonde, des fortereſſes,

pour ainſi dire, qu'il éleve contre nous, & des machines qu'il conſtruit pour nous enchainer ? J'appelle ainſi toutes les meſures qu'il prend pour aſſeurer l'Empire à perpetuité dans ſa famille, & pour uſurper ſur l'Allemagne toute l'authorité ſouveraine, qui ne doit apartenir qu'au Corps entier de la republique Germanique.

Les Suiſſes doutent ils que l'Empereur, à l'exemple de tous ceux de ſa famille qui l'ont precedé, ne ſe ſoit propoſé ces deux points de vûë pour objet de ſon ambition ? Doutent-ils que depuis qu'il regne, il n'ait travaillé ſans relâche, & qu'encore apreſent il ne travaille plus ardemment que jamais à y parvenir ? S'ils en doutent, je leur aprens qu'il l'avoüe lui même. Il l'avoüe, dis je, il s'en fait un ſujet de gloire ; & il veut bien que toute l'Europe le ſache.

Croyons en le témoignage d'un ſavant homme, qui aprés avoir épuiſé toute ſon éloquence, & toute ſa flaterie, dans la magnifique Epitre qu'il adreſſe au Roy des Romains, à la tête

de ce bel Ouvrage, qui comprend l'Hiſtoire genealogique de toutes les maiſons de l'Empire ; aprés avoir dit que le Roi des Romains à la taille & le viſage d'un Dieu, *Os humeroſque Deo ſimilis* ; aprés lui avoir attribué la divinité même, *numini ejus* ; aprés tout cela n'imagine rien de plus doux encore a ajoûter, ſinon que l'Empire eſt donné à perpetuité à la Maiſon d'Autriche. *Hiſtoriam enim*, dit il, *complectitur primùm Auſtriacæ Sacratiſſimæ Familiæ, dein Imperii Romano Germanicis illi ſine fine dati.*

Penſez-vous que M. Imhof, quand il a parlé de la ſorte, n'ait pas été bien aſſuré qu'il tenoit un langage ſelon le cœur de l'Empereur ; Et penſez vous que l'Empereur eût permis la publication de cette ſuperbe Epître, ſi ce n'étoit qu'il veut même accoûtumer l'Allemagne à ne point douter que l'Empire ne ſoit hereditaire ? Enfin penſez vous que les Electeurs euſſent ſoufert qu'on eût répandu, dans toute l'Europe, un diſcours ſi contraire à la liberté Germanique & à leur droit

d'Election, ſi l'autorité de la Maiſon d'Aütriche n'avoir déja prévalu ſur leurs forces, & fait taire tout l'Empire devant elle. Nos Suiſſes ſouffriroient-ils dans leurs petites Republiques un compliment de ſi mauvais & de ſi pernicieux exemple ? Quel bruit auſſi ne feroit-on point, quel murmure ne s'éleveroit point dans tout l'Univers, ſi un François avoit osé parler de ſon Roi comme M. Imhof parle de celui des Romains ? Quel eſt l'heureux privilege de la Maiſon d'Aûtriche ? Pourquoy l'encens qu'on brûle pour elle n'offenſe-t'il, & ne ſcandaliſe-t'il perſonne ? Mais laiſſons là les reflexions inutiles; les jugemens des hommes ſeront toujours injuſtes ; leurs paſſions aveugles, & non la raiſon, en ſeront toujours la régle.

Je reviens à l'interêt des Suiſſes, & de ma chere patrie. D'où vient que Meſſieurs de Berne & de Zurik témoignent tant de penchant & d'affection pour l'Empereur ; Eſt-ce leur Religion, qui les rend ſi zelez pour Luy ? Le croyent-ils ſi favorable à cette

Religion, à cauſe qu'il leur parle par la bouche des Anglois & des Hollandois, qui ſont ennemis de la Catholique ? Avant que de ſe laiſſer gagner par de ſi frivoles aparences, que ne conſultent-ils leurs freres, les Etats Evangeliques d'Allemagne ? Tout armez que ſont ces Etats pour l'Empereur, ils n'en attendent aucune reconnoiſſance ; ils ignorent ces eſperances que l'Empereur fait concevoir peut être aux Anglois & aux Hollandois pour leur Religion ; ou s'ils les ſavent, ils ne s'aſſurent point ſur des promeſſes ſecretes, & ſujetes à être deſavoüées : ils apprehendent au contraire de recevoir bien tôt de nouvelles marques de ſon alienation, & de ſa rigueur contre eux ; leurs frayeurs éclatent tous les jours à la Diéte, & il y a déja long tems qu'ils ſe ſont adreſſés à la Reine d'Angleterre pour implorer ſa protection.

Ils penſent, peut être avec aſſez de raiſon, que l'Empereur qui a toûjours fait profeſſion d'une catholicité ardente & épurée ; & qui dans les Etats

que par violence il a rendus hereditaires, n'a jamais ceſſé de perſecuter les Proteſtans : voudra, auſſi-tôt qu'il aura terminé la Guerre qui l'occupe à preſent, voudra, dis je, par quelque nouvelle perſecution éclatante contre tous les ſeparez de l'Egliſe Catolique, reparer le ſcandale que ſes Declarations publiques & reiterées font voir, qu'il croit que donne ſon alliance avec tous les ennemis de la Communion catholique. A Dieu ne plaiſe que je ſoupçonne l'Empereur d'un zele & d'un deſſein ſi injuſtes ; mais ſelon les lumieres de la politique humaine, je ne puis blâmer les proteſtans d'Allemagne de leur inquietude, & je ne puis comprendre d'où viennent à Mrs. de Berne & de Zurik tant de confiance & tant d'amitié pour la Maiſon d'Autriche.

Veulent-ils engager ouvertement les Cantons dans la grande alliance contre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne ? N'aperçoivent ils point, ſur tout à preſent qu'ils ont veu la Lettre ſincere & ſans fard, que M. le

Baron d'Obdam a écrite à Milord Malboroug ſur le dernier avantage que ces deux Couronnes ont remporté en Flandres, n'aperçoivent ils point disje, que la grande alliance n'eſt qu'un Vaiſſeau démâté, dont les Pilotes mal d'acord entr'eux, au lieu de s'occuper aux manœuvres generales qui pourroient le ſauver ; ne ſongent qu'à leur ſalut particulier ?

Je compare cette Ligue celebre compoſée de tant d'Etats & de tant de Princes, qui a autant de Chefs qu'elle a de membres ; je la compare au parti des Huguenots en France, lorſqu'aprés la mort de Henri IV. aiant à leur tête beaucoup d'hommes conſiderables par leur naiſſance, & par leur merite ; ils n'avoient pourtant point de Chef.

Un Auteur anonyme, qui écrivit peu de tems aprés leur fameuſe Aſſemblée de Saumur en l'année 1611. les diſtingua en trois claſſes, de *Malicieux Zelez*, & de *Iudicieux*. Je diviſe de même la grande Ligue. J'y vois des *Malicieux*, qui ne ſongent qu'à échau-

fer les esprits, à broüiller l'Europe, & à entretenir la Guerre, pour profiter du trouble & de la confusion, & se retirer dela querelle, aussi tôt qu'ils auront obtenu pour eux les avantages particuliers, qu'ils cherchent. J'y vois des *Zelez*, qui persuadez de bonne foi de tout ce qu'on leur represente contre la Maison de France, & de la Justice des droits de l'Empereur, se laissent entraîner par les artifices des *Malicieux*, & en seront les victimes. Enfin j'y vois des *Iudicieux*, qui au milieu de la Guerre & de animositez, sans offenser le parti, dans lequel ils sont, ménagent celui, contre lequel ils combattent; & tâchent habilement de s'assurer de ne rien perdre, quelque soit l'evenement de la Guerre, & de quelque côté que l'épée enfin fasse pencher la balance.

Observez avec attention la conduite & les démarches particulieres de toutes les Puissances liguées, vous démêlerez clairement les trois caracteres que je dépeins; & vous n'aurez pas de peine à les appliquer. Mais

croyez vous qu'il ſoit prudent à ceux qui n'ont point encore pris de parti, comme nos Suiſſes, de prendre apreſent celui d'une Ligue ſi peu d'accord avec elle-même ?

Je fais mes Lettres trop longues, je vous ennuy, & je m'embaraſſe moy-même; ſemblable au Barbier trop lent, dont parle un ancien Poëte Latin.

Dum raditur pars; altera creſcit.

Les evenemens nouveaux qui naiſſent détruiſent le commencement de ma Lettre pendant que je travaille à la fin. S'il en faut croire M. d'Obdam, les Alliez ne ſongeront plus qu'à ſe deffendre au lieu d'ataquer en Flandres; ainſi tout ce que je vous écris ſur les bruits qui couroient de leurs grands projets, n'eſt plus qu'un raiſonnement inutile; je ne puis pourtant me reſoudre à le retrancher, ny à retoucher ma Lettre, je vous l'envoie telle qu'elle eſt. Monſieur d'Obdam reprendra peut-être ſes eſprits quand il ſe ſera repoſé à Breda, ou à la Haye; il tiendra un autre langage, quand la premiere frayeur ſera diſſipée; & ce que

je vous écris ſur le deſſein du ſiege d'Anvers ou d'Oſtende retrouvera encore ſa place. Ie ſuis, &c.

L'IMPRIMEVR AV LECTEVR.

La Quinziéme Lettre du Suiſſe a été perduë par hazard, ou interceptée par les Ennemis. On n'a pû en ramaſſer que des fragmens, que j'ay crû encore dignes de la curioſité du Public,

LE SUISSE AU FRANÇOIS.

MONSIEUR,

Puiſque vous n'avez pas encore receu ma lettre écrite & envoiée dés le mois d'Août, il ne faut plus eſperer que vous la receviez. Je ne puis deviner par quel accident elle s'eſt perdue, & je vous plaindrois ſi cette perte étoit conſiderable; car il m'eſt impoſſible de la reparer, de la maniere que vous me le propoſez. Je hai trop tout ce qui ſent le travail à la tâche. L'*inertiæ dulcedo* des Latins; *le far' niente* des Italiens, la pareſſe ſont des Divinitez auſquelles je ſacrifie le plus ſouvent & le plus devotement que je puis: Je ſens tous les jours en moi la verité de ce qu'a dit Corneille Tacite, l'oiſiveté afflige d'abord & fait horreur; on l'aime enſuite, & on ne peut plus la quiter quand on

s'eſt accoûtumé avec elle. * •

Comment pouvez-vous penſer, qu'avec de tels ſentimens, j'entreprenne un ouvrage de copiſte,& purement de memoire : car je ne ſuis point de ces hommes arangez dans leur inutilité,& amoureux de leurs productions, dans le cabinet deſquels on trouve même des duplicata de leurs lettres de compliment à des amis, ſur le gain, ou ſur la perte d'un procés. Il ne demeure dans le mien, de tout ce que j'écris, que ce que le hazard ſeul conſerve ſans que j'y aye attention.

La depêche, puiſque vous l'appellés ainſi, la depeſche, dis je, dont vous regretez la perte étoit compoſée d'une lettre de moi aſſez courte,& d'une traduction tres longue d'une lettre que l'ami que j'ay en Portugal m'avoit écrite. L'original de la mienne ne s'eſt point perdu, je vous l'envoie. Celui de la lettre Portugaiſe a été, ſuivant ma coûtume, déchiré & brulé auſſi tôt que j'ay eu fait réponſe. Ma Traduction écrite pour ma commodité ſur des

* Inviſa primo deſidia poſtremo amatur. *Cor. Ta. Ag. vit.*

feüilles volantes, eſt preſque toute perdue, il ne m'en reſte que les fragmens, que ie vous envoye. Informes, & decouſus comme ils ſont, defigurez par mille ratures, ils vous donneront peu de plaiſir mais ils vous feront connoître mon obéiſſance.

XV. LETTRE.

MONSIEUR,

Vous me demandez tant de choſes à la fois, qu'il eſt impoſſible de vous ſatisfaire. Vous me faites ſouvenir, que je vous ay promis, de vous donner une petite hiſtoire, de tout ce que l'Empereur a fait contre les Articles de ſa Capitulation avec l'Empire; & en même tems vous m'interrogez ſur le Traité du Roy de Portugal avec le même l'Empereur & ſes Alliez. Vous

me priez de vous répondre; & de vous expliquer les raiſons, ou les intrigues ſecretes, qui ont produit, en Portugal, un changement ſi prompt, & ſi ineſperé.

Je ferai encore languir quelque tems vôtre impatience, ſur ce qui concerne la capitulation Imperiale. Mes Obſervations ſont toutes faites; mais je les veux mettre en ordre: & la peine d'écrire eſt plus grande pour moi, que vous ne penſez: cependant s'il n'arrive rien, qui m'en détourne, je traiterai bien tôt cette matiere, puis que vous le ſouhaitez. Aujourd'huy contentez-vous de ce qui regarde le Portugal, vous n'aurez rien autre choſe de moy. Je penſe pourtant, que je vous ferai plus de plaiſir de vous envoyer ce qu'on m'a écrit, que de vous écrire moi-même.

J'ay receu une Lettre de cet amy que j'ay en Portugal, & dont il y a quelques mois que je vous envoyay une autre Lettre, qui vous plut aſſez. Celle-cy ne parle que du Traité de Portugal, & elle eſt encore plus Por-

tugaiſe que l'autre. La gloire de Dieu, la Morale, les Proverbes, la Pieté, la Religion, y viennent au ſecour de la Politique : Telle eſt la façon d'écrire des Portugais ; ſemblables aux anciens Iſraëlites qui aimoient à trouver Dieu par tout, dans les évenemens les plus ſimples, comme dans les plus merveilleux ; les Portugais ne traitent d'aucunes matieres, où ils ne faſſent entrer Dieu & la Religion.

Je ne vous envoye que ma Traduction ; j'ay craint que l'Original ne vous déplût. Il faut que quelque enthouſiaſme eût ſaiſi mon ami, quand il m'a écrit On ne ſçauroit dire en quelle langue eſt ſa Lettre, elle eſt mêlée preſque également par tout, d'Italien, de mauvais François, de Caſtillan, & de Portugais ; on diroit qu'il a voulu faire un idiome nouveau pour parler du Traité de Portugal. Je ne ſay, ſi tout ce mélange ne vous eût point dégouté des penſées, auſſi bien que du ſtile, & même de la traduction. Car vous êtes d'étranges gens : vous autres François : vôtre delicateſſe va

ſouvent juſques à l'injuſtice, & vôtre rafinement juſques au dégoût: Je vous aime, je vous eſtime; accoûtumé à vos manieres, j'aurois peine à vivre ailleurs qu'en France: Mais j'avouë, que je ne laiſſe pas de vous trouver ſouvent fort incomprehenſibles.

Les François aiment leur Roi, & leur Patrie; ils aiment l'honneur de leur Nation; ils ont d'elle avec juſtice la plus haute opinion qu'on puiſſe avoir, cependant leur nation même ne fait rien dont ils ſoient contens: il leur ſemble toûjours qu'il faudroit faire autre choſe que ce qu'on fait. Les réponſes les plus ſages, les entrepriſes les plus heureuſes, les meſures les mieux concertées, évitent rarement leur cenſure. Ils loüent les Etrangers, ils vantent leurs ouvrages, leurs forces, ils admirent leurs conſeils, ils relevent leurs ſuccez; *L'éloignement augmente le reſpect.*[a] Ils mépriſent, & ils blâment tout ce que produit la France.

Depuis qu'on leur a dit que j'étois Francois, mes Lettres, que vous faites

[a] E longinquo reverentia major.

imprimer, ils les trouvent moins bonnes : rendez-leur témoignage de ma naiſſance, afin de me rẽdre leur loüange : aſſurez-les que je ſuis auſſi vray Suiſſe, que vous êtes vrai François. Mais plutôt aprenez-leur que je n'écris point pour eux, & que 'ceſt malgré moi qu'ils voyent mes Ouvrages : je n'écris que pour vous, à qui il y a longtems que j'ay dit ce que Catulle diſoit à une femme qui le contraignoit d'avouer, qu'il avoit fait un menſonge ; *Que vous êtes difficile & incommode, s'il n'eſt pas permis de ſe negliger quelquefois, dans le diſcours avec vous!* b Je pretends que la negligence, les fautes mêmes, doivent m'étre permiſes quand je ne parle qu'à mon ami.

Mais je vous arrête trop long-tems ſur de trop petites choſes : liſez ma Traduction, que vous trouverez meilleure, que ce qui ſort de mon propre fonds.

b Sed tu inſulſa malè, & m oleſta vivis, Per quam non licet eſſe negligentem. *Catull.*

FRAGMENS DE LA LETTRE d'un Portugais.

. . . . . Dieu fidelle à ſa vengeance a toûjours reprouvé, & confondra toûjours ces monſtrueuſes alliances . . . . . je ne puis croire, que les Heretiques aportent d'autres fruits dans ce Royaume, que la haine & les châtimens de Dieu. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Croyons-nous que nous ne ferons pas horreur aux Eſpagnols, lors qu'ils nous verront rangez dans la même armée avec des Calviniſtes & des Lutheriens ? Penſons-nous que le moyen de les attirer à nous ſoit de porter à la tête de nos Troupes la Banniere de l'hereſie ? Ces Peuples ſi zelez pour la Religion Catholique, pour qui ils ont verſé tant de ſang ; ſi, comme nous le croyons, ils nous haïſſoient purs & irreprochables ſur nôtre foy ; que feront-ils lorſque nous paroîtrons ſoüillez de cette honteuſe alliance, & que nous aiderons les ennemis

nemis de la Foy à renouveller au milieu de l'Eſpagne les impietez & les ſacrileges, dont leur voyage de Cadix laiſſa l'année paſſée ſur nos côtes des veſtiges ſi horribles ?

Je connois les Eſpagnols, je connois leur courage & leur vertu, & j'aſſure hardiment, qu'ils ne ſe revolteront point. Mais s'ils étoient capable d'abandonner leur Roi legitime, il ſuffiroit pour le reconcilier avec eux, pour les rapeller tous, & les animer à le deffendre ; il ſuffiroit que nous nous montraſſions à eux avec ces nouveaux amis que nous choiſiſſons, ennemis de la Religion & des Autels, dont l'honneur & le culte ſont ſi ſacrez pour les Eſpagnols. Mais ſur quel témoignage fondons-nous cette eſperance d'une revolte en Eſpagne? Eſt-ce ſur la foy des Anglois accoutumez à détroner leurs Princes, à chercher de nouvaux Maîtres chez les Etrangers, à violer les loix les plus ſaintes, & à étonner l'Univers par les revolutions terribles que produiſent de tems en tems leur inconſtance, & leur férocité? Sont-ils croyables lorſqu'ils ſoupçon-

nent les autres Peuples, & ſur tout les ſages & fidelles Eſpagnols, d'être capables d'enfanter les mêmes prodiges odieux? Ne mettrons-nous nulle difference entre le caractere Eſpagnols, & le génie Anglois? C'eſt trop mal connoître les hommes; & nos eſperances ſont bien vaines, ſi elles ne ſont établies que ſur des idées ſi fauſſes.

Pour moy, qui ne ſaurois croire que les hommes changent abſolument de nature en un inſtant, je penſe que s'il étoit poſſible, que les Eſpagnols ſe dementiſſent de leur ancienne vertu, ils ſe vengeroient bien tôt ſur nous-mêmes de la honte qu'ils en auroient; ils tourneroient contre nous les armes que nous les aurions forcez de prendre contre leur Souverain; & ils nous puniroient de leur propre crime. Ouy, je ſoutiens que ſi nous étions aſſez malheureux pour voir réuſſir tous nos projets; ſi la révolution qu'on nous promet arrivoit en Eſpagne; ſi l'Archiduc en chaſſoit Philippe V. & s'y établiſſoit; auſſi tôt qu'il ſeroit affermi ſur le Trône uſurpé; auſſi tôt les Eſpagnols rentrez en eux-mêmes reprendroient leur ancienne haine con-

tre nous ; ils s'indigneroient d'avoir receu de nous un Maître, & de nous voir établis dans la Galice & dans les Ports qu'on nous veut ceder. Leur Monarchie démembrée en nôtre faveur les rendoit furieux, ils repreſenteroient à leur nouveau Roy leurs pretentions ſur le Portugal, ils exigeroient de lui qu'il fiſt valoir ces pretentions, ils n'auroient pas de peine à le fléchir, & à le porter à rompre une alliance que nous declarons déja trop publiquement, que nôtre ſeul interêt nous fait contracter avec lui.

Que ſçait-on ſi l'Empereur, qui en même tems qu'il s'oblige à nous doner des Places en Eſpagne, proteſte qu'il ne permettra jamais que la Monarchie Eſpagnole ſoit diviſée ? Que ſçait on ſi effectivement dans cette proteſtation, il n'eſt pas plus ſincere que nous ne penſons ? Ne doutant pas qu'il ne ſoit permis de manquer de foy à des Alliez intereſſez, qui declarent qu'ils ne ſont amis que de *ceux que la fortune favoriſe* ; au lieu de démembrer cette Monarchie, qu'il veut donner à ſon fils, il médite peut être de l'augmen-

ter quelque jour par la réunion du Portugal. Que ſçait-on, s'il ne concerte pas ce deſſein avec les Hollandois ; & ſi le Breſil, d'où avec tant de peine nous les avons chaſſez, n'eſt pas le prix de leur perfidie à nôtre égard ? La Maiſon d'Aûtriche a formé ſouvent des projets plus éloignez, plus difficiles, , je les diray plus injuſtes mêmes que celui là. Nous nous montrons ſi infidelles dans nos paroles, ſi prompts à changer avec la fortune, *ſelon la difference des tems & des cenvenances, l'occurrence des affaires, & la varieté des évenemens*, ce ſont là les termes dont on ſe ſert ici ; nous nous montrons, disje, ſi infidelles, que nous ne devons pas nous étonner, quand nous nous liõs avec les autres pour nos ſeuls interêts, toûjours prêts à nous délier, ſi nos interêts le demandent ; nous ne devons pas nous étonner, que les autres ne ſe lient avec nous, que pour ſe réunir tous un jour contre nous, & nous étouffer comme des monſtres, que les bienfaits ni les careſſes jamais n'aprivoiſent ?

Auſſi tôt que l'Empereur, les An-

glois & les Hollandois, à qui nous faiſons trop connoitre la dangereuſe inconſtance de nôtre politique intereſſée, n'auront plus beſoin de nous; & qu'ils verront que n'ayant plus rien à eſperer d'eux, nous ne ſerons plus atachez à eux, qu'ont-ils de plus ſages à faire, que de nous craindre, & de ſe mettre en état de ne nous pluscraindre, en nous détruiſant? Qui les en empêchera? A qui demanderons-nous du ſecours? Sera-ce à la Maiſon de Frãce, contre qui aprés tant de bienfaits anciens & nouveaux, que nous en avons receus, nous nous declarons ſi ouvertement, & que nous aurons miſe hors d'état de nous défendre quand même elle le voudroit encore?

Mais ſi la Maiſon de France, malgré nôtre changement, conſerve les avantages qu'elle a ſur celle d'Aûtriche: ſi Philippe V. peut donner la paix à l'Eſpagne quel ſera ſon reſſentiment contre le Portugal? Quel ſera le reſſentiment de ſes Peuples? Avec quels tranſports, leur amitié pour lui, & leur haine contre nous, ſe reſchauffe-ront-elles: Ils lui demanderont ven-

geance ; ils le contraindront à nous ataquer & à porter chez nous le feu, que nous avõs voulu allumer chez eux.

Vous connoiſſez nos forces, la ſituation de nos Provinces, & nôtre Gouvernement. . . . . .

. . . Si l'Eſpagne quelque jour devenoit ſuperieure à ſes ennemis, comme la France l'eſt aujourd'hui, quel bouclier trouverions-nous pour nous couvrir contre elle ? A qui nous adreſſerions-nous pour conjurer l'orage, ſi elle nous attaquoit ? Eſpererions-nous que le Grand-Pere autrefois ſi promt à accourir à nôtre ſecours, & ſi mal recompenſé de ſes bontez, ſe jetreroit au devant des coups, & deſarmeroit la colere du petit-Fils ? Le pourroit-il quand il le voudroit ? Les Eſpagnols irritez, *nos vrais*, *nos anciens*, *& nos mortels ennemis*, à ce qu'on dit ici, & toûjours malgré le reſpect qu'ils ont pour cet admirable Grand-Pere, conſtans & inflexibles dans leurs ſentimens, dans leurs reſolutions, & dans leur maniere de ſe gouverner, laiſſeront-ils ceder leur haine, leur vengeance, leur intereſt, leur gloire, aux prie-

res que le Roy de France leur feroit pour nous ? Nos Miniſtres ſavent bien que les Eſpagnols ne ſont ni ſi ſoûmis ni ſi complaiſans ; & que le Roi de France n'exige pas des Eſpagnols, qu'ils le ſoient contre l'interêt de leur Monarchie. Les deux Empires ſe gouvernent ſéparement par leurs Loix & leurs uſages ordinaires, qu'ils ne ſe communiquent point l'un à l'autre, quoi que les deux Monarques ſoient étroitement unis par le ſang & par l'amitié.

Qui donc s'opoſera au torrent *de cette haine inveterée de la nation Eſpagnolle contre la nôtre?* Je me ſers encore des termes qui ſont ici dans la bouche de tout le monde. On fait ſur cette haine pretenduë, & ſur ce que nous en devons craindre une conſideration tres ſage, mais dont on ne tire pas la conſequence qu'il en faudroit tirer.

Peut-être que lorſque nous aurions beſoin de ſecours, dit-on, *les autres puiſſances ne ſeroient point en état de nous en donner : L'Angleterre pourra avoir ſes mouvemens internes, au ſujet*

de la ſucceſſion à la Couronne ; La Hollande avoit des affaires avec les Princes du Nord, & peut-être avec l'Angleterre même. Rien n'eſt plus vray que cette reflexion ; l'Angleterre ne ſçauroit être long-tems paiſible, quand même, ſans être expoſée à des troubles nouveaux, à cauſe de la ſucceſſion à la Couronne, elle ne ſeroit agitée que de ſa propre inquietude. Quiconque eſpere en l'amitié & en la conſtance des Anglois, s'apuïe ſur un roſeau bien fragile. Il eſt encore vray, qu'il eſt preſque impoſſible, qu'aprés qu'une Paix generale aura rapellé chaque peuple chez ſoy, la Hollande ne trouve des affaires qui l'occuperont pour elle-même, & la mettront hors d'état de ſecourir ſes Alliez.

On pouvoit même ajoûter que ces deux puiſſance, quoy que tranquilles & ſans embarras chez elles ; ne ſe preſſeroient peut-être pas trop de venir nous ſecourir contre les Eſpagnols, s'ils nous attaquoient : Elles ne ſont point jalouſes du commerce des Eſpagnols ; elles le ſont toûjours du nôtre ; & elles verroient avec joye

périr leurs anciens concurrents.

De ces veües, de ces reflexions politiques & prudentes, il falloit conclurre ; non qu'il étoit tems d'aller plus loin ; & de mettre la valeur Portugaise en liberté d'agir ; mais qu'il étoit necessaire de perseverer constamment dans la neutralité. En effet, si les secours qui nous pourroient venir de Hollande & d'Angleterre, sujets à être arrêtez, par les affaires propres d'Angleterre & de Hollande ; fort casuels d'ailleurs, par l'incertitude des tems, l'inconstance de la mer & des vents : doivent nous donner si peu de confiance ; si les Espagnols nous haïssent si fort ; s'ils cherchent avec tant d'ardeur une occasion de nous acabler; pourquoy en nous declarant contre eux la leur fournissons-nous? Pourquoi nourrissons-nous leur haine déja si bien allumée ? Pourquoy la justifions nous ? Pourquoy nous donnons-nous un blâme qui fera aprouver dans tout l'Univers ce que cette haine pourra leur inspirer contre nous? Enfin pourquoy nous jettons-nous dans un pré-

cipice que nous connoiſſons, que nous voyons ? Car à moins que Dieu luy-même ne nous ait découvert, ce qu'il tient caché dans le profond abîme de ſes Decrets, nous ne ſçaurions penſer que Philippe V. puiſſe être détrôné, & la France entierement abatuë.

Quelque haute idée qu'on ait des avantages qu'on nous dit que l'Empereur a déja remportez ; je ſoûtiens que nulles conjectures humaines ne peuvent nous mener à concevoir poſſible cette grande & épouvantable révolution dans l'Europe. Cependant ſi elle n'arrive pas entiere, ſi elle ne ſe fait qu'en partie, ſi la France n'eſt qu'en partie ruinée, ſi Philippe V. n'eſt dépouillé qu'en partie, il arrivera neceſſairement que nous ſerons entierement opprimez.

Le Roy de France affoibli par une longue & malheureuſe guerre ; Philipe V. Maître ſeulement d'une partie de la Monarchie Eſpagnolle, tous deux trop vivement offenſez, ſont encore trop puiſſants contre nous. La Hollande & l'Angleterre ſont trop éloignées de nous ; les occupations que

nous prévoyons qu'elles pourront avoir chez elles-mêmes, *l'incertitude des temps, de la mer & des vents*, rendent trop douteux les ſecours que nous en pouvons eſperer. Ainſi quel que ſoit pour l'Empereur & pour Philippe V. l'évenement de la guerre, nôtre ruine eſt aſſurée, & les avantages que nous nous promettons ſont chimeriques.

L'obſervation de la neutralité ne nous expoſoit à aucun danger : les puiſſances liguées contre les deux Rois n'euſſent oſé nous ataquer ; elles ſeroient devenües trop foibles contre eux, ſi elles s'étoient attachées contre nous. Les Rois plus forts par cette diverſion euſſent triomphé d'elles, & nous auroient délivrez. Enfin la neutralité étoit pour nous un port contre toutes les tempêtes ; la guerre eſt une mer orageuſe, & pleine d'écueils, où nous allons nous briſer. . . . . Songeons à cet admirable proverbe, que les Eſpagnols ont trouvé ſi beau & ſi vray, qu'ils l'ont emprunté de nous, & adopté dans leur langue, *La ingratitud ſeca la fuente de*

la piedad. Les hommes rebutez par l'ingraritude de ceux à qui ils ont fait du bien, deviennent enfin durs & impitoyables. *L'ingratitude tarit la source de la pitié.*

. . . . . Oublions, si on veut, que le Portugal, aussi bien que toutes les Espagnes, doit sa délivrance aux secours des François que Charlemagne y envoya pour chasser les Infideles. Oublions que le Comte Henry, *a* celui que nous regardons comme le vray fondateur de nôtre Monarchie, fameux par dix-sept Batailles gagnées contre les Maures, & par l'estime qu'avoit pour lui ce grand Capitaine, sous qui il avoit fait sa premiere campagne, le celebre Rodrigue de Bivar si renomme dans l'Histoire, & si connu sur tout en France sous le glorieux nom du Cid; oublions, dis je, que le Comte Henri étoit Prince de l'auguste Maison de France; *b* . . . . . Accordons à la corruption de la nature humaine

a Pere d'Alphonse premier Roi de Portugal aprés l'expulsion des Maures.

b Petit-Fils de Robert Duc de Bourgogne, qui étoit frere de Robert le devot, Roy de France.

l'oubli des bienfaits trop anciens,& ne lui imposons pas un joug de reconnoissance trop pesant pour elle. Mais ceux que nous avons receus du Roy qui regne aujourd'hui en France, si recents, si continuels, si importans; s'ils sont effacez de nôtre souvenir, sont-ils sortis de la memoire de tous les peuples de l'Europe? . . . . . ils établissent comme une maxime inconteſtable, qu'un Prince doit changer quand les temps changent; qu'il doit *suivre le party que la fortune favorise, pour avoir part aux avantages qu'elle fera naître.*

Je ne sçay pas s'il est de la bonne politique de suivre ce precepte; mais je sçay qu'il est de la bonne politique de ne se pas laisser penetrer, quand on le suit; & de bien cacher de tels principes, quand on les a. Rien n'est plus important pour un Prince, qui veut executer de grandes choses, que d'être crû vrai & fidele; & pour être crû tel, rien n'est plus utile, que de l'être effectivement. Ceux qui préferent la fineſſe à la prudence, & le mensonge à la verité s'ils ne savent pas assez bien

tromper, pour faire croire même qu'ils ne ſont pas trompeurs, échoüent bien tôt & ſe briſent en ſortant du port. On ne les croit jamais, on les craint toûjours, & la défiance éternelle contre eux, quelquefois injuſte, lors même qu'ils ſont ſinceres, les arrête à chaque pas, & leur rend impoſſibles les choſes les plus aiſées.

Loüis XI. parmi les Rois de France a eu ce dangereux caractere de ſubtilité trop peu ſcrupuleuſe, il a regné dans des alarmes & des inquietudes continuelles, ſuſpect à tout le monde, & ſe défiant de tout le monde: Il perdit par ſes detours, une partie de ce qui lui devoit venir legitimement, & qu'une conduite plus unie, & plus ſimple lui eût conſervé; & il n'obtint l'autre partie qu'avec des perils, & des travaux infinis, & en laiſſant à ſes ſucceſſeurs une longue ſemence de guerres. On pouvoit dire de lui ce que l'Hiſtorien Romain diſoit des Grecques: *S'ils ſe fuſſent tenus en repos, la Republique leur eût offert, ce qu'ils tâcherent inutilement d'obtenir par le tumulte, &*

par les ſéditions qu'ils excitèrent. *

Je veux pourtant convenir du Principe . . . . . *Il faut changer avec les temps, & ſuivre le parti que la fortune favoriſe :* Mais ne faut il point que le ſage commande aux aſtres ? Ne faut il point qu'il faſſe lui même changer les temps, & qu'il détermine la fortune ? Au lieu de vous laiſſer entrainer par des avantages apparents, & que peut être, ſi vous les examinez bien, vous trouveriez fort legers, n'avez-vous pas dû conſiderer quel eſt le party qui vous eſt plus utile que la fortune favoriſe, & par vôtre acceſſion à ce party, s'il eſt permis de parler ainſi, obliger la fortune à lui être favorable ?

Il faloit donc conſiderer avec d'autres yeux, la priſe de Keiſervert, de Landau, & de Liege ; la perſiſtance des Imperiaux en Italie, & le memorable avantage remporté à Vigo ſur la Flote de France & d'Eſpagne : Il faloit examiner s'il nous convient que ce ſoit la Maiſon de France, qui regne

* Quod tumultuando adipiſci conati ſunt, quietis Reſpublica obtuliſſet.

en Eſpagne, ou que ſoit la Maiſon d'Aûtriche ; & nous declarer pour celle des deux, que nôtre interêt demandoit que nous preferaſſions à l'autre. Mais j'avouë que je ne ſçay pas bien quel jugement on doit porter ſur ces avantages qu'on nous vante. Il me ſemble que *la perſiſtance des Imperiaux en Italie* eſt bien combatuë & bien reſſerrée. Je ne connois pas aſſez Landau, Kaiſervert, ni Liege, pour entreprendre de raiſonner ſur l'importance ou l'inutilité de leur priſe ; je vous prie de m'écrire ce que vous penſez ſur ce ſujet, vous qui plus voiſin de ces conquêtes ſavez mieux que nous leur prix, & leur liaiſon avec les interêts du Portugal.

J'ay ouy dire que les Marchands d'Angleterre & de Hollande avoient plus perdu à Vigo dans ce memorable avantage ; que n'avoient perdu la France & l'Eſpagne, en cedant aux forces de leurs Ennemis. J'ay appris le malheur du Comte de Vvalſtein, & j'ai bien connu que la France au moins avoit encore des Vaiſſeaux. On dit que ce Comte, avec qui j'avois lié-

amitié, eſt dans les priſons de Paris. S'il vous eſt permis d'en approcher, je vous prie de le voir, & de le conſoler ; il ne ſera pas fâché de vous parler, quand vous me nommerez à lui ; & franchement je ſerois bien aiſe de ſavoir ce qu'il penſe à preſent ſur les forces de la France que, pendant qu'il étoit ici, il nous peignoit ſi foible, & ſi malheureuſe.

Pardonnez-moy la petite digreſſion que le ſouvenir d'un ami, & l'envie d'être inſtruit, m'ont fait faire. Ie reviens au point dont je me ſuis écarté. Il n'eſt pas difficile de diſcerner qu'elle eſt celle des deux Maiſons, que nous devons ſouhaiter qui s'établiſſe ſur le Trône d'Eſpgne. L'Une nous a toujours perſecutez, l'autre nous a toujours défendus : l'une nous a fait gemir ſous les plus cruels fers que jamais peuples ayent portez dans les captivitez les plus dures ; l'autre nous a aidez à ſortir de l'eſclavage, & nous a preſervez d'y retomber.

Rappellons-nous la memoire des calamitez que nos peres ont veües; remettons devant nos yeux la peinture

vive & touchante, qu'en fit autrefois l'Archevêque de Lisbonne, dans l'Aſſemblée de ces Illuſtres Conjurez, qui furent les Liberateurs de la Patrie ; lorſqu'ils remirent la Maiſon de Bragance ſur le Trône. Souvenons-nous de ce nombre infini de Seigneurs, & de Nobles, qu'il leur repreſenta que l'Aûtrichien avoit fait égorger. Reliſons le Bref d'abſolution affreux & terrible, que ce Prince obtint du Pape, devant qui il ſe reprocha lui même l'effuſion horrible du ſang innocent de deux mille Prêtres ou Religieux qu'il avoit fait mourir, pour aſſurer ſon uſurpation.

Souvenons-nous en même tems de cette Heroine Portugaiſe, dont l'Hiſtoire conſervera à jamais la memoire. Le jour que s'executa l'heureuſe conſpiration, qui nous rendit la liberté, l'Illuſtre Dona Philipe de Villenes, arma de ſes propres mains ſes deux fils qui en étoient; & en leur donnant leur Cuiraſſes : *Allez mes enfans*, leur dit-elle, *éteindre la tirannie & ſoyez ſeurs que ſi le ſuccez ne répond pas à nos eſperances, vôtre mere ne ſurvivra pas au*

malheur de tant de gens de bien. C'eſt ainſi que penſoient alors, ſur la Maiſon d'Aûtriche, les femmes mêmes en Portugal.

. . . La préference que nous voulons acorder à la Maiſon d'Aûtriche, paroît ſi étrange & ſi inconcevable, que ceux qui en donnent le conſeil, avoüent que la pluſpart des Portugais la trouveront injuſte. *Les uns parce qu'ils ne ſouhaitent pas la Guerre*, diſent ces Conſeillers de la Guerre, *les autres parcequ'ils ne trouvent pas qu'il y ait aucun pretexte legitime pour l'entreprendre, & les autres parce qu'ils ne peuvent croire que la France ſe porte jamais à concourir avec l'Eſpagne, pour la rendre plus puiſſante à nos dépens.*

Aſſeurément ceux des Sujets de ſa Majeſté qui penſent ainſi, penſent avec beaucoup de juſteſſe & de raiſon; mais on croit ici qu'il eſt aiſé de répondre à leurs objections.... Pour juſtifier que le ſujet d'entreprendre la guerre eſt beau, glorieux & legitime, ils ne trouvent rien de plus beau ni de plus glorieux, point d'exemple plus digne d'être ſuivi ni d'être propoſé à un Roi plein de ver-

tu, qu'une action que ce Roi a cent fois deteſtée lui même, enfin que l'évenement affreux du détrônement de l'illuſtre & infortuné Iaques dernier Roi d'Angleterre.... Pouvoit-il y avoir une raiſon plus preſſante, dit-on, pour unir tous les Princes Catholiques de l'Europe avec la France contre l'Angleterre, que la raiſon ſpecieuſe d'ôter cette Couronne à un Prince Calviniſte?..... Cependant aiant tous mûrement deliberé.... ils ſe liguerent contre la France, &c.....Ce prodige monſtrueux, dans lequel on vit les défenſeurs de la foy armez contre la foy; une domination étrangere établie ſur les ruines de la domination legitime; tous les Souverains liguez contre leurs propres interêts, pour favoriſer l'uſurpation; cet aveuglement des Princes, cet opprobre que les ſiecles avenir reprocheront éternellement au nôtre, devient donc la regle de nôtre conduite? Ainſi ce que l'Empereur entreprend contre Philipe V. reſſẽble à ce que le Prince d'Orange entreprit contre le Roi Iaques; & ce qu'on nous propoſe de faire en faveur de l'Empereur eſt ſemblable à

ce que l'Empereur & ſes alliez firent en faveur de l'uſurpateur, cõtre le Roi legitime. O la noble & juſte raiſon de faire la guerre ! O le digne modelle à imiter, pour acquerir de la gloire! .... Alors nous refuſâmes de nous liguer avec eux; alors nous demeurâmes conſtans dans l'alliance de la France. ..... Euſſiez-vous jamais penſé, que le ſouvenir de cette tragique Revolution, dans laquelle le Roi de France a paru, un Roi ſuſcité de Dieu, pour être l'aſile & l'appui de l'innocence, & défendre ſeul contre tous, les droits ſacrez de la Roïauté, & de la Religion également oprimez, dans laquelle il a été le ſeul digne d'être admiré & imité, fût capable de nous porter à nous declarer contre ce ſeul défenſeur des Rois, qui nous a ſi ſouvent protegez & défendus nous mêmes, quãd ceux pour qui nous nous declarons contre lui, nous ont ataqués? ...Les autres exemples des Papes, d'Empereurs & de Princes, qui en diferens tems ſe ſont tous unis contre *un*; *par la ſeule raiſon d'empêcher ſon trop grand pouvoir*, ne meritent pas ſeulement d'être examinez; ce ſont des traits hiſtori-

ques recherchez avec ſoin, & entaſſez avec art ; . . . . Ces Papes, ces Princes s'uniſſoient tous contre une ambition demeſurée, qui venoit à main armée pour conquerir; ou contre une uſurpation manifeſte qui détruiſoit la domination legitime. Ce n'eſt pas là l'hipotheſe d'aujourd'hui. Aujourd'hui c'eſt contre un Prince appellé paiſiblement par les loix communes de la ſucceſſion par la volonté du dernier Roi, expliquée dans un Teſtament juridique, & par le conſentement unanime des peuples, qu'on nous propoſe de nous unir. Où ſont les Papes, qui en de pareilles occaſions ayent ſoufert que leur nom ait paru dans des Ligues odieuſes & contraire à toutes les Loix divines & humaines ? Eſt-il donc defendu aux Rois d'heriter? Voulons nous en aplaudiſſant à l'inconſtance feroce, & aux ſanglantes revoltes des Anglois, acoûtumer tous les autres peuples à les imiter, & à traiter leurs Rois, comme les Anglois traitent les leurs ? . . . . . De croire que la France, dit-on encore, n'aideroit pas par la ſuite, l'Eſpagne contre nous, eſt une erreur manifeſte.

Les liens du ſang ſont ſi forts entre l'Ayeul,& le Petit-Fils,qu'on doit preſumer qu'ils ſeront unis en tout..... Charles I. Roi d'Angleterre ſe ligua avec la France contre la Holande,parce qu'il avoit marié la Princeſſe Anne ſa fille avec le Duc d'Orleans..... Les Anglois eux mêmes attribuent à d'autres raiſons bien moins honorables l'alliance de leur Roi avec la France contre la Hollande;... Depuis quand la voix du ſang & de la nature parle-t-elle ſi haut, & ſe fait-elle ſi bien obéir dãs le cœur des Princes...Qui a jamais regardé ces conſiderations du ſang, comme des raiſons capables d'entraîner les Princes contre les interêts de leur Etat,de leur gloire,ou de leur ambition? A t'on vû que tant de mariages, qui avoient formé des proximitez ſi étroites,& ſi ſouvent renouvellées entre les Souverains, aient empêché que la France & l'Eſpagne,ne ſe ſoient opiniâtrement fait la guerre pendant tout le ſiecle paſſé?

Il eſt de l'interêt de la France,& de l'Eſpagne d'empécher reciproquemẽt, qu'une des deux Couronnes ne s'a-

grandiſſe plus que l'autre ; par conſequent l'une ne ſoufrira jamais que l'autre envahiſſe le Portugal : les liens du ſang ne prévaudront point contre un interêt ſi ſerieux. Il eſt encore de l'interêt plus eſſentiel de toutes deux, de ne point faire, entr'elles, un partage du Portugal, à l'exemple de celui, que firẽt entr'eux du Roiaume de Naples, Loüis XII. Roi de France, & Ferdinand Roi d'Epagne. Par un ſemblable traité elles ſoûleveroient de nouveau toute l'Europe contre elles ; & ſans eſperer de pouvoir nous détruire, elles s'expoſeroient à ſe perdre. Nous n'avons donc rien à craindre, quand la Maiſon de France regnera en Eſpagne ; nous n'avons rien à craindre de ces liaiſons du ſang, foibles contre les raiſons d'Etat.. ...Il eſt étonnant que des préſomptiõs ſi vaines & ſi mal fondées contre la Maiſon de France, nous aient determinez ſi abſolument ; & que tant de préjugez, contre la maiſon d'Aûtriche, ſi forts, ſi vrais, apuiez ſur tant d'exemples du paſſé, ne nous aient pas ſeulement ébranlez. . . . . .

XVI. LETTRE.

MONSIEUR,

Pour m'engager à vous envoyer les obſervations que je vous ay promiſes ſur la Capitulation de l'Empereur ; il n'étoit pas neceſſaire que vous tâchaſſiez de réveiller en moy l'amour propre, & de m'animer par un interêts de gloire à ce nouveau travail, pour étouffer, dites-vous, les critiques qui s'élevent contre mes Lettres.

Livré au jugement des hommes par vôtre infidelité, je le reſpecte ſouvent, quelquefois je le mépriſe, & je voudrois toûjours l'ignorer. Auſſi peu touché des loüange que peu offenſé du

blâme, tout nouveau que je ſuis dans cette carriere où vous m'avez jetté malgré moy, j'ay déja pour les cenſures l'indifference d'un Auteur endurci depuis long tems ſous les preſſes de l'Imprimerie.

Je ſçai que les amis de la Maiſon d'Auſtriche n'oſant conteſter la verité des faits que je raporte, attaquent les raiſonnemens que je fonde ſur ces faits, & les conſequences que j'en tire. Ils diſent que les exemples du paſſé ſont inutiles à preſent ; les conjonctures ſont differentes ; les tems & les interêts changez: je ne connois l'Allemagne que par la lecture des Auteurs anciens ; ce n'eſt plus la même Allemagne aujourd'hui ; ce que je dis eût, peut-être, été bon pour les Allemans du temps de Charlequint : il n'eſt pas digne même d'être écoûté par ceux qui vivent ſous Leopold I.

Ce ne ſont, diſent-ils, que des maximes ſuranées, qui ne conviennent plus à nôtre ſiecle : j'ay ramaſſé de vieux lambeaux, oubliez dans la pouſſiere des Biblioteques ; & je connois

ſi peu la poſition nouvelle, & la politique preſente de l'Allemagne moderne, que la plus ſimple femme Allemande, informmée des affaires du monde par les ſeules Gazettes, repouſſeroit aiſément tous ces traits empruntez, que je tire contre la Maiſon d'Auſtriche, & que je crois invincibles.

Je ne ſçay ſi je ſuis auſſi ignorant qu'on me reproche de l'ètre ; je ne ſçay ſi la politique de l'Allemagne, & les interrêts de l'Empire ont changé ; mais je ſçai bien que celle de la maiſon d'Aûtriche eſt encore la même qu'elle étoit ſous Charles Quint : les mêmes deſſeins ſe ſuivent ; les mêmes reſſors ſe remuent, les mêmes coups hardis s'entreprennent. Mais ceux, à qui les comparaiſons que je fais des temps anciens avec les preſens, paroiſſent ſi inutiles & ſi mal placées, s'imaginent ils aprés tout que je ne connoiſſe pas ce qu'ils apellent la nouvelle politique d'Allemagne ?

Penſent ils qu'en examinant tout ce long enchainement de violences & de ruſes, de force & d'adreſſe, de

guerres ouvertes, & d'uſurpations cachées, qui a conduit la Maiſon d'Autriche à ce haut degré de grandeur où elle eſt montée ; je n'aie pas ſçû démêler, qu'elle a toûjours un objet de terreur étranger, qu'elle preſente à l'Allemagne pour porter au dehors toute l'attention & toute la défiance des peuples, tandis que le Mineur attaché au dedans, ſappe & détruit les fondement de la liberté commune ?

Souvent ç'a été le Turc qu'on a fait voir armé & menaçant, prêt à paſſer le Danube, & qui a ſervi de pretexte pour rompre les Diétes, ou pour les détourner des affaires interieures, & du ſoin des Libertez, & des Privileges de l'Empire. La crainte d'une irruption fauſſe a ſouvent étoufé les murmures des vrais Zelateurs de la Liberté ; & les dangers imaginaires & ſupoſez ont ſouvent caché les veritables : ſouvent pour ordonner des armemens & des contributions, que la Maiſon d'Aûtriche n'employoit en ſuite que contre l'Allemagne même, on a quitté des Deliberations tres-

importantes pour la conſervation de la Liberté & ceux qui les avoient ouvertes ont été punis par les armes mêmes des Allemans.

Aujourd'huy c'eſt le François qui a pris la place du Turc ; l'horreur que l'Empereur tâche d'inſpirer du nom François, la crainte de la puiſſance exorbitante de la Maiſon de France, qui veut, dit-il, mettre l'Allemagne ſous le joug, la neceſſité de maintenir l'équilibre de la balance dans l'Europe, pour conſerver le repos & la liberté des peuples, ſont aujourd'huy les voiles dont l'Empereur s'envelope, & couvre les atteintes irreparables qu'à la faveur de ces tenebres & de cette illuſion qu'il a jettées dans tous les eſprits, il donne ouvertement à la liberté Germanique.

Tout ce que la France entreprend de plus éloigné, de plus ſeparé des interêts de l'Empire, ne tend qu'à la ſubverſion de l'Allemagne. Le rétabliſſement d'un Roi Catholique détrôné par un Uſurpateur Heretique ; la defenſe des droits d'un Prince apelé

unanimement par les peuples à la ſucceſſion d'une Monarchie qui lui apartient, ſont autant d'attentats, ſont autant de criminelles trames que la France ourdit, pour s'élever au deſſus de l'Allemagne & pour l'opprimer. Nulle guerre ne s'allume, nulle revolte ne s'éleve dans les païs les plus reculez, que ce ne ſoit par les pernicieuſes pratiques de la France dont le *gozier inſatiable* eſt toûjours ouvert pour engloutir les Provinces & les Roiaumes. Ce ſont là les termes les plus modeſtes, & moins groſſiers, dont ſe ſervent les Declamateurs Aûtrichiens, pour animer les Allemans contre la France.

A peine y a t'il un Village au delà du Rhin, où quelque malheureux petit Juriſconſulte payé par l'Empereur, ne monte, pour ainſi dire, ſur la Tribune, ne harangue à toute heure le Peuple, & ne lui dépeigne les François comme autant de monſtres déchainez contre l'Allemagne; toûjours rugiſſans, toûjours ſe préparans à la devorer. Auſſi tôt que la France ſe remuë, quels que ſoient ſes deſſeins, il faut courir

aux armes, il faut s'unir tous, & ſe declarer contre elle ; de quelque côté qu'elle tourne ſes démarches & ſes veuës, ſoit ſur la terre, ſoit ſur la mer; c'eſt toûjours contre l'Empire, qu'elle adreſſe ſes coups.

Cette fauſſe imagination a tant de fois été preſenté au Peuple, revêtuë de tant de couleurs recherchées pour ſeduire & éblouïr, qu'enfin elle a trouvé creance & a paſſé pour une verité. Le Peuple s'en eſt imbu, il en eſt devenu furieux ; les loix même de la Guerre ont été violées, & les cruautez les plus barbares ont été exercées contre les François, par cette aveugle fureur inſpirée aux Allemans.

L'erreur du Peuple a infecté la Cour des Princes, entrainez par la foule, dans l'opinion generale, ils n'en ont pas voulu démêler les fondemens & la ſource. Ils ont crû que l'Empire n'avoit point de plus redoutables ennemis que les François ; trop frapez de la crainte des dangers que la France leur pouvoit faire courir, ils n'en ont plus connu d'autres. Ils ſe ſont livrez

aveuglement à l'Empereur, ils s'agitent, ils s'animent; & tandis qu'ils courent ſur le faux ennemi qu'on leur montre, ils ne voyent pas derriere eux le veritable, qui leve le bras pour les écraſer.

L'Empereur qui a ſemé l'aveugle prévention, en a recueilli le fruit: la crainte & les ſoupçons tournez contre les François, ont fait pencher la confiance ſur lui, & ont mis à ſa diſpoſition les forces, & les Tréſors de l'Empire. Sous le ſpecieux pretexte de la conſervation de la Patrie menacée, qu'il ſe fait prier de défendre; il s'empare des Places; il gouverne les Armées; il impoſe ſilence à la liberté dans les Diétes; il entreprend ſur tous les Ordres; il attente, il uſurpe, il renverſe tous les Privileges; & il s'éleve inſenſiblement à l'autorité Deſpotique.

Depuis que cette frayeur de la France s'eſt emparée des eſprits; la liberté Germanique attaquée plus vivement & preſque étouffée, n'a plus donné aucun ſigne de reſpiration & de vi-

gueur : on n'a point veu, comme on voyoit même ſous Charles Quint, & ſous d'autres Empereurs aprés lui; des Princes ſoûlevez contre les uſurpations de la Maiſon d'Autriche, des ligues formées pour le rétabliſſement de la liberté ; & de nouvelles loix obtenuës pour ſa conſervation. Leopold a plus entrepris & a moins trouvé d'oppoſitions qu'aucun de ces Prédeceſſeurs. Tant a été puiſſant pour épouvanter les hommes ce vain phantôme du nom François qu'il leur a toûjours mis devant les yeux.

Dans cette réunion contre la France, dans cette averſion injuſte, qui aveugle les Allemands ſur d'autres interêts plus eſſentiels, & ſur d'autres dangers plus veritables, conſiſte cette nouvelle politique, qu'on m'accuſe de ne point connoître. Il eſt vray que je ne raiſonne point ſur le fondement des maximes qu'elle a établies dans le Conſeil de preſque tous les Princes de l'Empire. Si ne pas admettre ces maximes, c'eſt ignorer cette rare politique, aſſeurément je l'ignore : Mais

avant que de la nommer ainſi, ne faudroit il point examiner, ſi ce n'eſt point un nouvel égarement, plûtôt qu'une nouvelle régle de conduite? Une ſuite des anciens artifices de la Maiſon d'Aûtriche, plûtôt qu'un effet des nouveaux Interêts de l'Empire? Enfin de nouvelles tenebres excitées par l'Ennemy, plûtôt qu'une nouvelle lumiere aportée par le Conducteur fidele?

Il n'y a pas encore cinquante ans, que les Electeurs ne connoiſſoient point cette nouvelle politique. Les Articles 13. & 14. de la Capitulation Imperiale en ſont un grand témoignage. *Nous n'aſſiſterons*, dit l'Empereur dans le premier de ces Articles; *Nous n'aſſiſterons en aucune maniere que ce ſoit, d'Armes, d'Argent, de Troupes, ou de Munitions; ni ne favoriſerons aucunement les ennemis de la Couronne de France, qui ſont hors de l'Empire, preſens ou futurs, ſous aucun pretexte ou raiſon que ce ſoit, de differend ou de guerre contre ladite Couronne.* Les expreſſions ſont encore plus fortes & plus preciſes dans l'Araicle ſuivant. *De peur que*

nôtre chere Patrie, ou nous-mêmes ne ſoyons envelopez dans de nouvelles querelles : Nous ne nous mêlerons nullement dans les guerres, que l'on fait preſentement en Italie, & dans le Cercle de Bourgogne ; & ne ferons la guerre, ny pour nous comme Empereur, ny pour nôtre Maiſon, contre la Couronne de France, ny ſes Alliez, dont ladite Italie & dans le Cercle de Bourgogne.

Et afin, ajoûte-t'il, dans le même Article, *que le ſaint Empire Romain demeure aſſeuré d'une paix continnelle, nous tâcherons avant toutes choſes, & ſi tôt que nous ſerons élevez à la Regence Imperiale, de procurer que le Traité de Paix entre les deux Couronnes, qui ſe font la guerre, & dont le principal Theatre, ſont les Cercles & les propres terres de l'Empire, ſe puiſſe negocier en Allemagne.*

Alors l'Empire obligeoit l'Empereur, en l'élevant à la dignité Imperiale, l'obligeoit, dis-je, par ſerment ſolemnel, à ne pas même aſſiſter ſa Maiſon contre les François, ni comme Prince ſorti de cette Maiſon, ni com-

me Empereur, quoi que les propres terres de l'Empire ſerviſſent de Theatre à la Guerre qui ſe faiſoit entre la Maiſon de France, & la Maiſon d'Autriche Eſpagnolle. Aujourd'hui l'Empire tres ménagé, tres reſpecté par la France, fait ſa querelle particuliere du démêlé qui s'éleve entre les deux Maiſons, ſur la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne, dans laquelle l'Empire n'a aucun interêt. Voilà ſans doute une politique toute nouvelle, & bien diferente de celle que l'Empire obſervoit il y a cinquante ans. Laquelle des deux eſt la plus juſte, la plus ſenſée, & la plus conforme aux veritables interêts de l'Empire.

Si les Allemands veulent conſiderer ſans prévention, les forces, la ſituation, les interêts de tous les Etats de l'Europe; ils connoîtront aiſément l'illuſion & l'injure même qu'on a faite à toute l'Allemagne, lors qu'on lui a voulu perſuader qu'elle devoit craindre la France. La France eſt gouvernée par un Roy ſage & éclairé: elle eſt puiſſante, il eſt vray, & plus puiſſante

ſous lui qu'elle n'a jamais été : mais elle ne l'eſt pas aſſez pour envahir l'Allemagne,& abatre ce grand Corps formidable à toutes les Nations. L'impoſſibilité de l'execution rend trop viſible l'extravagance du deſſein, & il n'eſt pas permis de croire qu'il ſoit jamais entré dans l'eſprit d'un grand Roy, jaloux de ſa gloire, & inſtruit de ſes forces par une ſi longue experience. Que l'Allemagne ouvre donc les yeux, & que malgré les peintures odieuſes qu'on a faites de l'*ambition demeſurée* du Roy de France, & au travers des fauſſes couleurs qu'on a données à toutes les ruptures, qui ſont arrivée, elle connoiſſe les veritables interêts de la France, avant que de la craindre & de la haïr.

Comme il eſt impoſſible aux François d'aſſujettir l'Allemagne, il n'eſt pas de leur interêt de la tourmenter, ny de l'irriter par des querelles & des guerres injuſtes & infructueuſes: auſſi quoique l'Empereur leur ait toûjours voulu attribuer la cauſe de toutes celles qui ſe ſont émues dans ces derniers

tems, je perſiſte à ſoûtenir encor, & je prouveray, s'il le faut, qu'il n'eſt arrivé aucune rupture, que l'Empereur n'ait lui-même fait ouvertement, ou malignement procurée, pour rendre toujours la France redoutable & odieuſe à l'Allemagne. Mais je dis plus, cette Monarchie a un interêt eſſentiel, d'être attentive & appliquée à maintenir la liberté Germanique, à la defendre contre les Empereurs mêmes, & à empécher que le Chef de l'Empire n'en devienne le tyran; interêt auſſi important pour elle, que lui eſt celui de ſa propre conſervation.

Si l'Allemagne envelopée dans les fers que lui prépare depuis long-tems la Maiſon d'Autriche, achevoit de perdre ſa liberté, & devenoit Monarchie, poſſeſſion hereditaire d'une ſuperbe Maiſon: la France alors trop foible ne pourroit reſiſter à un terrible voiſin, qui ſous ſon autorité abſoluë, comptable à lui ſeul de ſes ambitieuſes entrepriſes, auroit réuni de ſi puiſſans Etats. Ainſi quand l'Allemagne voudra ſe délivrer de toutes

les inquietudes qu'elle prend trop legerement ; qu'attachée elle-même à ſe rétablir dans ſon ancien éclat, elle releve ſa liberté preſque abatuë, qu'elle rapelle la premiere forme de ſon gouvernement, qu'elle empêche les uſurpations continuelles de la Maiſon d'Aûtriche ſur l'Empire, qu'elle s'oppoſe à la deſtruction de tous les Colleges dont aucun n'exerce plus ſes droits libres & entiers, qu'elle interrompe cette longue & dangereuſe poſſeſſion, qui la rend ſujette hereditaire, enfin qu'elle redevienne vraye Republique, comme elle étoit autrefois : la France tranquille lui aplaudira, ou ne ſe remuera que pour la défendre & la ſecourir. Mais quand elle ſe plaira à ſe perdre & à ſe trahir elle-même, qu'elle ne trouve point étrange que ſes voiſins alarmez tâchent d'éteindre le feu, & abatent la Maiſon qui le communiqueroit aux leurs.

Je ne ſçai ſi je vous explique tout ce ſiſtême de politique auſſi nettement que je m'imagine le concevoir, mais je croi que ſi les Allemands faiſoient

des reflexions ſerieuſes ſur tous ces grands & veritables interêts des deux Nations, & ſur la liaiſon qu'ils ont les uns avec les autres, leur nouvelle politique ne ſeroit point de craidre la France & de s'armer contr'elle, elle ſeroit au contraire de la défendre & de la ſoûtenir, pour trouver en elle à leur tour un appui qui les ſoûtint eux-mêmes, & les empêchât de tomber dans l'abîme, ou l'aſſoupiſſement de leurs peres trop prévenus en faveur de la maiſond'Aûtriche, les a preſque jettez.

Je connois encore un autre aveuglement qui peut être fait auſſi un des points principaux de cette nouvelle politique, introduit ou par la fortune qui favoriſe la maiſon d'Autriche, ou par le genie ſuperieur qui préſide à ſes Conſeils. Un nombre conſiderable de Maiſons illuſtres dans l'Empire & puiſſantes, qui devroit ſervir de digue, & de barriere à l'agrandiſſement dangereux de celle qui regne preſque deſpotiquement depuis plus de deux cens ans dans un païs libre, ſert au con-

traire de poids dans la balance pour abaiſſer la liberté naturelle, & élever l'autorité uſurpée.

Ces Maiſons trop égales en dignité & en puiſſance, ſe regardent toutes avec des yeux jaloux: appliquées à conſerver cette égalité, & fâchées ſi quelqu'une parvenant un jour à l'Empire, s'élevoit au deſſus des autres, on diroit qu'elles ſont convenuës de laiſſer toujours la Couronne Imperiale dans la Maiſon d'Autriche, plûtôt que de contribuer à la faire paſſer de tems en tems entre les mains de l'une ou de l'autre d'entr'elles & d'interrompre la poſſeſſion Aûtrichienne qui devient inſenſiblement un droit hereditaire: Contentes d'une vaine formalité d'élection & de Capitulation, qui ne conſerve que le nom & la figure de la liberté, elles ſacrifient à leur jalouſie reciproque, la réalité même & l'eſſence de la liberté. Ainſi l'ancienne Rome, qui voulut long-tems maintenir l'égalité entre Ceſar & Pompée, perdit ſa propre puiſſance, & n'eut pas même la ſatisfaction de choiſir

ſon Maître ; Céſar ne dût qu'à ſa valeur, & à ſa bonne conduite l'autorité ſouveraine qu'il uſurpa.

La Maiſon d'Aûtriche, qui s'eſt preſque en naiſſant tirée de l'égalité, qu'elle anime les autres à conſerver, nourit entre elles avec ſoin cette dangereuſe jalouſie, qui les aveugle, & qui lui livre l'Empire. Tandis qu'elle les occupe à s'obſerver reciproquement, elle-même n'eſt point obſervée; & ſur la dignité Imperialle déja renduë hereditaire, elle bâtit les fondemens d'une autorité deſpotique, que ces jalouſes Maiſons voudront un jour inutilement abaiſſer.

Ne ſeroit-il point plus glorieux en même tems, & plus utile, que ces Maiſons, Meres fécondes de tant de Heros, l'honneur & le ſoutien de l'Empire, réünies entre elles pour le bien commun de la patrie, conſideraſſent les degrez, par leſquels la Maiſon d'Autriche eſt montée ſur le faiſte, d'où elle les regarde comme ſes eſclaves; & qu'elles tâchaſſent de les abatre, pour la remettre dans l'or-

dre commun, & dans l'égalité, qu'elle ſçait ſi bien preſcrire aux autres? Leur jalouſie ne ſeroit-elle pas plus raiſonnable ſi changeant d'objet elle s'attachoit toute ſur cette ſeule Maiſon; qui d'abord dedaignant l'honneur ſimple & trop commun pour elle, de la Principauté, s'eſt attribué avec orgueil le titre ambitieux d'Archi-duché,* & qui enſuite envahiſſant deux Royaumes, & d'électifs qu'ils étoient, les rendant ſon patrimoine, a enlevé à tous les Princes d'Allemagne un digne ſujet de leur émulation, & une noble recom-

* Fuere tamen ducis adhuc titulo, cum aliis familiis communi, contenti, donec Maximilianus I. Maioribus ſuis altiora jam ſpirans, & pro fortunâ animos gerens Archi-ducis titulum ſibi primus, ut opinor, adſcivit.

Nam, quod alii, in primâ inveſtiturâ Rodolphum Imperatorem Alberto, filio ſuo, Auſtriâ, ſub titulo Archi ducatûs contuliſſe ſcribunt, *a* alii Rodulphum Imperatoris Alberti filium, anno 1298. Auſtriæ Archi-ducem creatum tradunt; *b* eò non credimus, quod Fredericus III. Maximiliani Pater, ſolo adhuc ducis titulo contentus fuiſſe, legatur. *c* Hippol. à Lapide part. 3. cap. 2.

a Quos citat, & ſequitur Reink. lib. 1. cl. 4. c. 10. n. 5. *b* Gerhard. de Roo liber, 2. Hiſt. Auſt. *c* in reformatione de anno 1442.

penſe de leur vertu ; Ce qu'elle poſſede ſeule injuſtement, ſuffiroit à combler l'ambition de toutes les autres, qu'elle opprime ſous le poids de ſa grandeur.

Vous expliqueray-je à preſent toutes les autres préventions, dont par une profonde & ancienne politique des Auſtrichiens, s'imbibe preſque en naiſſant l'ame de tous les Princes d'Allemagne, & ſe forme leur nouvelle politique qui n'eſt ſelon moy qu'une vieille erreur ? La Maiſon d'Auſtriche, diſent ceux qu'elle paye pour entretenir les tenebres, eſt le rempart de l'Allemagne par la ſituation de ſes Etats heredirаires, & du Royaume d'Hongrie, qui couvrent l'Empire & arrêtent les irruptions des Turcs : l'Empire n'a preſque plus de revenus ; & la Maiſon d'Autriche eſt ſeule en état de ſoûtenir la dépenſe neceſſaire à la Majeſté Imperialle.

Comme ſi la Maiſon d'Auſtriche, quand elle ne tiendroit pas l'Empire, ne lui ſerviroit pas toujours de rempart, en ſe gardant elle-même ; & en

appellant ſes voiſins intereſſez à ſon ſecours, ſi elle étoit trop foible. Comme ſi la Hongrie (dont la Maiſon d'Auſtriche, qui ne la ſauroit garder, qu'en l'affoibliſſant, ruine à deſſein, ou diſperſe toûjours les forces) ne ſeroit pas plus puiſſante, & n'arrêteroit pas mieux les Turcs: ſi ramaſſée en elle-même, & gouvernée chez-elle par un Prince qu'elle auroit élû, & qui ne s'occuperoit que du ſoin de la fortifier & de la defendre; elle n'étoit plus comme elle eſt aujourd'hui le triſte joüet, & la proye des Favoris de la Maiſon d'Auſtriche. Comme ſi nulle autre Maiſon n'avoit des revenus aſſez puiſſans en Allemagne. Comme ſi quand même cela ſeroit, les Etats de l'Empire ne ſçauroient pas bien pourvoir à l'entretien de la dignité d'un Empereur, qui ne dépoüilleroit pas l'Empire, comme ont fait les Autrichiens. Et aprés tout ne leur ſeroit-il pas avantageux que le Chef euſt toûjours beſoin des membres & ne fût pas en état de les opprimer, par ſa ſeule puiſſance?

Toutes ces erreurs populaires, ſont les nouvelles maximes ſur leſquelles on prétend qu'aujourd'hui ſe gouverne l'Allemagne. Mais j'imite trop les mauvais debiteurs qui par des chicanes fatiguent leurs creanciers pour les payer le plus tard qu'ils peuvent ; je vous amuſe trop long-tems ſur d'autres ſujets, avant que de m'acquitter de ce que je vous ay promis, ſur celui de la Capitulation Imperialle : je vais en commencer enfin l'examen, que je ne vous promets pourtant pas de finir dans une ſeule Lettre ; je me reſerve au contraire la liberté de le quitter & de me repoſer quand je le voudrai.

La Capitulation Imperialle eſt, comme je croy vous l'avoir déja écrit, un Traité compoſé de pluſieurs articles, une eſpece de Contrat, que les Electeurs font avec l'Empereur aprés l'avoir élû, & avant que de permettre qu'il ſoit couronné. L'Empereur s'oblige par ſerment à l'obſervation de tous les articles de ce Contrat. Ce n'eſt proprement que par leur obſervation, qu'il eſt Empereur : par leur inobſer-

vation il delie ſes Sujets du ſerment reciproque, il perd tous les droits qu'il a ſur l'Empire; puiſque l'Empire ne lui a été confié qu'à condition qu'il obſervera ces Articles. Ils ne ſont pas toûjours les mêmes, ils changent ſelon les tems & les beſoins : on y ajoute, on en retranche, ainſi qu'on le juge neceſſaire pour la ſeureté de l'Empire : en cela bien differents des ſermens que les Rois mêmes ſucceſſifs & hereditaires ont coutume de faire, lorſqu'ils ſont ſacrez ou couronnez. Les Articles de ces ſermens une fois propoſez par les hommes, lorſqu'ils ſe ſont donnez à une famille, demeurent toujours les mêmes, & ne ſont plus de leur connoiſſance, Dieu ſeul en eſt le juge. Ceux des Princes Electifs, Traitez que la Republique change, reforme, interprete, reſſerre, ou étend ſelon ſa volonté, ſont toujours ſoumis à ſon jugement : Le chef qu'elle a choiſi, comme un Magiſtrat qu'elle a inſtitué, eſt toujours reſponſable devant elle de leur obſervation; & elle a toujours le droit, ou de l'o-

bliger à les obſerver, ou de les dépoſer, s'il ne les obſerve pas.

La Capitulation de l'Empereur, qui regne aujourd'hui, eſt compoſée de quarante-ſept articles. Si je voulois examiner rigoureuſement chaque article en particulier, je n'en trouverois aucun qui ait été obſervé ; mais comme je ne prétens m'arrêter que ſur les infractions importantes, je ne m'atacherai point aux articles, contre leſquels il n'y en a eu que de legeres. Je vous expoſerai le texte des Articles, tel qu'il eſt entre les mains de tout le monde, traduit en françois par le Sieur Heiſſ, & imprimé à la fin de ſon Hiſtoire de l'Empire ; & ſi ſur chacun de ceux que je citeray, je ne raporte pas toutes les violations qui ont été faites, je prie vos amis les critiques de me le pardonner, & de m'aprendre charitablement celles qui ſeront échapées peut-être à ma memoire, ou que peut-être je n'auray jamais ſceuës.

ARTICLE III.

Nous consentons, & nous obligeons aussi de laisser, & maintenir toûjours la Nation Allemande, le Saint Empire Romain, les Electeurs &c. en leurs superioritez, dignitez Ecclesiastiques & seculieres, droits, jurisdictions &c. moins encor suspendre, ou priver aucun Etat de l'Empire, de sa seance, & de sa voix dans les Colleges, sans la deliberations, & le consentement des Electeurs, Princes & Etats &c.

Cet Article est peut-être un des plus importans pour la conservation de la liberté; il établit l'independance des Princes & des Etats, & de la Noblesse immediate de l'Empire; il apprend à l'Empereur que ces Princes, ces Etats, cette Noblesse, ne relevent point de lui, ne sont point ses sujets; il n'est ni leur juge, ni leur souverain; ils ne relevent, ils ne dépendent que de l'Empire; ils ne peuvent être jugez que par le Corps entier des Princes & des Etats qui representent l'Empire. Entreprendre de les juger, sans le consentement des autes Princes & des autres Etats;

ce n'eſt plus être le chef, le pere commun, l'Adminiſtrateur dans une Republique, tel que l'eſprit de cet Article veut que ſoit l'Empereur. C'eſt ſe déclarer le Maître abſolu dans une Monarchie. C'eſt ce qui fait ouvertement l'Empereur, avec une confiance & une hardieſſe rares même dans les plus anciennes Monarchies.

Pour le prouver par des faits publics & des violations manifeſtes, il ne faut pas remonter à des tems bien éloignez. Les exemples recens frapent davantage, & l'année derniere en a fourni de trop éclatans. Liſez les Actes que l'Empereur fit publier contre les Ducs de Savoye & de Mantouë, & contre l'Electeur de Cologne. Non ſeulement ces actes ſuperbes & abſolus ont été donnez contre ces Princes *ſans la déliberation & le conſentement des Electeurs, Princes & Etats*; mais même la condamnation contre eux a été prononcée, avant que la procedure ait été, au moins par forme inſtruite: leurs Officiers & leurs Sujets ont, par un decret Imperial, été déliez du

ſerment de fidelité : le Miniſtre de l'Electeur de Cologne à la Diete a été obligé de ſe démettre de ſon employ, & on a refuſé de reconoitre celui que cet Electeur envoyoit pour remplir la place de l'autte.

Le Decret qui a obligé le Miniſtre du Cercle de Bourgongne pour l'Eſpagne, de ſe retirer de la Diete, eſt encore une violation publique du même article troiſiéme. Nulle déliberation des Etats n'avoit été priſe avant ce decret ; nul conſentement n'avoit été demandé ; nulle déclaration de guerre par l'Empire n'avoit été faite ; elle n'avoit pas même été propoſée. Le Conſeil d'Aûtriche n'avoit pas encore remué tous ſes reſſorts, les corruptions n'étoient pas encore achevées, & on n'étoit pas encore ſeur de faire parler la Diete, comme on le ſouhaitoit. On agiſſoit d'autorité abſoluë, en attendant le conſentement, que les ſuffrages venaux ne manquent jamais de faire obtenir.

Il eſt vrai que Leopold comme Archiduc d'Aûtriche a ſes prétentions ſur

la ſucceſſion d'Eſpagne; mais l'Empereur n'y en a point; & ce n'eſt pas l'Archiduc d'Autriche, c'eſt l'Empereur qui donne le Decret. Malgré les prétentions de l'Archiduc, qui n'ont rien de commun avec les affaires de l'Empire, l'Empereur a dû proceder en Empereur, & admettre le repreſentant d'un Roi reconnu par les peuples en vertu d'un Teſtament Juridique, ou du moins ne l'exclure que du conſentement des Etats de l'Empire. Mais il y a long temps que la Maiſon d'Autriche a mis l'Empire même au nombre de ſes droits hereditaires.

ARTICLE X.

Nous ne ferons non plus pour nous mêmes en tant qu'élû Roy des Romains, aucunes confederations, ou unions avec les Nations étrangeres, ou autres dans l'Empire, ſans que nous en ayons auparavant obtenu le conſentement des Electeurs, Princes, & Etats: Mais ſi le ſalut & le bien public demandoit plus d'acceleration, nous nous contenterons alors en ceci, comme dans toute les autres affaires qui concernent la ſeureté de l'Empire,

d'avoir le consentement des sept Electeurs assemblez en College, dans un tems & un lieu commode, jusqu'à ce qu'on puisse venir à une assemblée generalle de l'Empire. Et quand à l'avenir nous ferons quelques alliances, à cause de nos propres païs, ce sera sans le préjudice de l'Empire, & suivant le contenu au traité de paix.

Quelle sage prevoyance! que de prudentes précautions, pour empêcher que l'Emperur n'allume des guerres, & ne se jette dans des entrepriſes qui pourroient troubler le Corps de l'Empire! Il ne lui eſt pas permis de faire des ligues, des alliances, des unions, ni avec les étrangers, hors de l'Empire, ni avec des Princes particuliers dans l'Empire, ſans le conſentement d'une aſſemblée generalle; ou du moins, ſi les affaires ſont trop preſſantes, & les neceſſitez trop manifeſtes, ſans le conſentement & l'approbation des ſept Electeurs aſſemblés en College. On le reſſerre même; on lui donne, pour ainſi dire, des liens, ſur les traités de ligue, & les alliances qu'il pourroit

faire, à cauſe de ſes propres païs hereditaires, tant on a peur qu'il ne ſache pas aſſez, que ce n'eſt pas l'Empire qui dépend de lui, c'eſt lui qui dépend de l'Empire. Quel eſprit de liberté éclate dans cette eſpece de conſtitution! Mais quel mépris n'en a point fait l'Empereur en toute ſorte d'occaſions! Laiſſons là les anciennes, & ne nous attachons qu'aux préſentes.

Demandez aux Allemands, ſi avant que de conclure les Traitez de Ligue & d'Alliance, que l'Empereur fit à l'occaſion de la ſucceſſion d'Eſpagne, il y a deux ans, non ſeulement comme Prince Aûtrichien, mais comme Empereur, avec les Anglois & les Hollandois, avec l'Electeur de Brandebourg, avec les Ducs de Zell, & de Hanover, & avec divers autres Princes de l'Empire, il avoit obtenu le conſentement des Princes & Etats de l'Empire; ou bien puiſque *le ſalut & le bien public* lui paroiſſoient *demander plus d'acceleration*; (Quel ſalut, & quel bien public? quel interêt à l'Empire dans la ſucceſſion d'Eſpagne?) ou bien,

dis-je, ſi au moins il a obtenu *le conſentement des Electeurs aſſemblez en College*? L'a t'il ſeulement demandé? A t'il conſulté les Electeurs de Baviere & de Cologne?

Ce n'eſt là, dira-t'on, qu'un oubli de formalitez, que je reproche à l'Empereur; car aprés tout, on ſçait bien que dans le College Electoral, la pluralité des voix eût été pour lui: Preſque tous les Electeurs lui ſont dévoüez. Il avoit déja traité avec celuy de Brandebourg; il étoit aſſeuré de celui de Saxe, qu'il a, dit-il, fait Roi de Pologne; celui d'Heidelberg eſt ſon Beaufrere, ſon plus cher confident, l'ame de tous ſes Conſeils; celui d'Hanover s'eſt obligé par ſerment lorſqu'il a été crée Electeur, de laiſſer toujours ſon ſuffrage à la diſpoſition de la Maiſon d'Auſtriche; ceux de Tréves & de Mayence ſont depuis long-tems apellez par les Allemands mêmes *Mancipia Auſtriaca*. Ils ne démentent point ce beau Titre merité par leurs Prédeceſſeur. Ainſi tous ces grands crimes de l'Empereur, ne ſont

que des formalitez negligées.

Je veux bien en demeurer d'acord. Mais que ſont autre choſe, à le bien prendre, toutes les actions, les plus importantes mêmes, de la vie des hommes que de continuelles formalitez ? Qu'eſt ce que la liberté eſt autre choſe qu'une exemption de certaines formalitez ſerviles ? Comment ſe détruit la liberté des Peuples ? N'eſt-ce pas par le mépris des formalitez, deſquelles les Souverains s'afranchiſſent ? Enfin la Capitulation Imperiale eſt elle autre choſe, qu'une obligation ſolemnelle à des formalitez, qui reſſerrent le pouvoir de l'Empereur & qui aſſurent l'independance de l'Empire ?

ARTICLE XI.

Nous nous employerons pareillement à faire rendre aux Electeurs, Princes, & Prelats, Comtes, Seigneurs & autres, ce qui leur pourroit avoir été pris de force, & ſans aucun droit, ou à leur Anceſtres, Prédeceſſeurs Eccleſiaſtiques ou Séculiers; &c. aſſiſterons un chacun ſans

discernement de Religion, pour lui faire rendre ce qui lui apartient.

Ne croyez-vous pas qu'il étoit inutile d'inserer cet Article dans une Capitulation, qui semble ne devoir regarder que les interêts de l'Empire & des devoirs particuliers de l'Empereur propres à lui seul? Il ne contient qu'une obligation generale & commune à tous les Princes, de rendre & de faire rendre justice, sans acceptation de personne. Tout commun cependant, tout ancien, tout prescrit qu'il est par la simple équité naturelle, il n'a pas été plus respecté, ni mieux observé, que ceux qui ne sont fondez que sur les droits de l'Empire Germanique. Le Sequestre de l'Evêché de Hildesheim mis entre les mains du Duc de Hanover, au préjudice de l'Electeur de Cologne, qui en étoit Coadjuteur, & qui par la mort du dernier Evêque, en est devenu Evêque, est un exemple recent de la maniere dont l'Empereur observe les regles de la Justice la plus commune, exprimées dans cet

Article: C'eſt ainſi *qu'il fait rendre à chacun, ce qui lui apartient, ſans diſcernement de Religion.* Il faut avoüer pourtant que dans cette occaſion il a veritablement agi *ſans diſcernement de Religion.* Mais de quelle maniere, grand Dieu ! un Evêché, un Patrimoine de l'Egliſe, entre les mains d'un Proteſtant ! tout Proteſtant que vous êtes vous-même, je ſuis aſſeuré que vous vous étonnez d'une conduite ſi irreguliere & ſi indecente.

Article XIII.

Nous garderons auſſi, pendant nôtre ſuſdite Regence, la paix avec les Puiſſances Chrétiennes voiſine, & limitrophes de l'Empire, & ne nous engagerons à leur conſideration, dans aucune querelles hoſtilité ou guerre, ſoit au dedans ou au dehors de l'Empire, ſous quelque pretexte que ce puiſſe êtro, ſans le ſceu & le conſentement des Electeurs, Princes & Etats, ou du moins de tous les Electeurs, Nous ne ferons non plus ſans le ſuſdit conſentement entrer aucunes Troupes

dans l'Empire, mais nous obſerverons, ſans aucune contravention, tout ce qui a été ordonné & arrêté à Oſnabruck, & à Munſter &c.

J'ay déja, dans le commencement de ma Lettre, cité cet article & celui qui le ſuit, mais je ne l'ay examiné, que par raport à la Fance: examinons-le à preſent par raport à l'Empire même. Il n'a beſoin d'aucune interpretation, il s'explique clairement, & ſans obſcurité. L'Empereur jure & s'oblige, de ne s'engager dans aucune guerre, & de ne faire entrer aucunes Troupes dans l'Empire, *ſans le ſceu & le conſentement au moins de tous les Electeurs.* Remarquez, je vous prie, ces derniers termes précis, *au moins de tous les Electeurs.* Il me ſemble qu'ils emportent, & qu'ils preſcrivent une unanimité de conſentement de tous les Electeurs, laquelle je ne trouve point ailleurs exprimée ſi nettement. Mais ne chicanons pas l'Empereur ſur cela: Souvenons-nous ſeulement de la maniere, dont il a en-

gagé cette derniere guerre. Elle eſt affreuſe & ſanglante : l'Allemagne en gemit plus qu'en aucun autre païs ; le plus violént eſt dans ſon ſein ; ſes entrailles ſont déchirées ; ſes peuples de tous cotez ſont en proye à la fureur du Soldat. Dieu ſeul ſçait, où eſt la fin de tant de calamitez : la prudence humaine n'oſe même la chercher par des conjectures. L'entrepriſe de cette guerre, avant que d'être faite, meritoit plus qu'aucune autre, qu'on obſervât toutes les précautions, toutes les formalitez, non ſeulement preſcrites, mais qui pouvoient être encore imaginées & ajoûtées à celles qui ſont preſcrites. Comparez à cette ſage idée, la legereté hardie avec laquelle l'Empereur a couru aux armes.

Aprés qu'il a eu fait les ligues & les alliances, dont je vous ay déja parlé, avec les Hollandois, avec les Anglois, & avec d'autres puiſſances, tout cela non ſeulement ſans le conſentement, mais même ſans la participation des Etats de l'Empire, & des Electeurs ;

il a mis de même ſans leur participation, ſes armées en mouvement. Il a rappellé ſes Troupes de Hongrie, & des autres païs ; & il leur a fait traverſer l'Empire ; il a établi celles de Hollande & d'Angleterre dans l'Empire ; il a intimidé les Sujets de l'Electeur de Cologne ; il les a forcez à ſe revolter contre leur Prince, dont tout le crime étoit le refus d'entrer dans une guerre étrangere à l'Empire, & la demande reſpectueuſe d'une neutralité parfaite, en attendant que l'Empire ſe declarât. Il a dépoüillé cet Electeur, & il a livré tous les Etats d'un Archevêque aux armes de l'hereſie. En même-temps qu'il allumoit le feu en Allemagne, il le portoit en Italie ; ſes Troupes, toûjours à l'inſçeu & des Eſtats, & des Electeurs, y ont penetré ; & ſans avoir fait aucun progrez ſur ſes ennemis, ont ruinez tous ceux qui ont été aſſez mal-heureux pour eſtre ſes amis.

L'incendie excité eſtoit déja ſi violent, qu'on ne pouvoit plus

eſperer de l'eſteindre ; & les affaires ſi embroüillées, qu'il eſtoit preſque impoſſible de les demeſler autrement que par le ſort d'une longue guerre, lorſque l'Empereur a enfin conſulté les Etats de l'Empire, & leur a communiqué ſes deſſeins, & les juſtes raiſons qu'il avoit de troubler, peut-être, pour plus long tems que ſa poſterité ne vivra, le repos de tant de peuples innocens.

Je n'ajoûterai aucune reflexion à ce recit ſimple & ſincere de ſes démarches : ſi en les conſiderant avec des yeux deſintereſſez, & en les balançant avec ſes promeſſes dans ſa Capitulation, les Allemands n'en fremiſſent pas, & ne connoiſſent pas qu'ils ne ſont plus libres, toutes les reflexions ſont inutiles, de même que les remedes, quand les avant-coureurs de la mort ſe ſont déja emparez du malade.

Mais il me ſemble qu'ils y a long-tems que j'écris, & que vous ſerez bien las de lire, lorſque vous arriverez à ces dernieres lignes. Je ne veux donc pas vous fatiguer davantage ; & je

garde pour un autre ordinaire, tout ce qui me reſte encore d'obſervations plus importantes ſur la Capitulation Imperialle. Je ſuis Monſieur, &c.

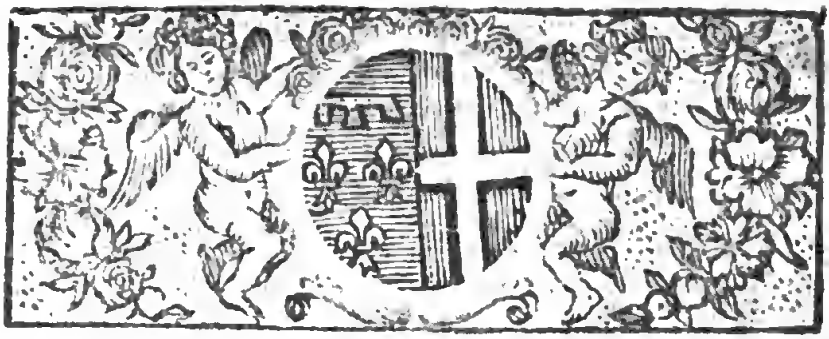

XVII. LETTRE.

MONSIEUR,

Avant que d'avoir receu vôtre derniere Lettre, je ſçavois déjà le chagrin que vous ont donné les inquietudes, & les menaces de M. le Baron de Greuth demeuré en Suiſſe pour l'Empereur pendant l'abſence de M. le Comte de Trautmanſdorff.

Un de mes Compatriotes plus diligent que vous m'avoit mandé que M. Greuth avoit découvert l'Imprimeur, par qui vous faites mettre au jour les Lettre particulieres que je vous écrits ; il m'avoit appris qu'au

milieu de nos Républiques, & au mépris de noſtre chere liberté, cet autre Miniſtre Imperial imitant les procedez injuſtes & violents de M. de Trautmanſdorff, avoit parlé à vôtre Imprimeur, membre d'un de nos Cantons, auſſi libre & auſſi indépendant de l'Empereur, que le ſont nos Avoyers mêmes, & les Chefs de nos Bourgs & de nos Bailliages, comme s'il eût parlé à quelque malheureux habitant des campagnes deſertes de Hongrie. Il lui avoit tant de fois mis la mort devant les yeux, & peint avec des couleurs ſi affreuſes le pouvoir redoutable, & la colere de l'Empereur, que le Suiſſe épouvanté avoit déja crû voir les cachots, & les gibets du Gouverneur de Conſtance, & étoit venus ſe jetter à vos pieds pour vous conjurer de luy permettre de ne plus travailler pour vous.

Mon amy m'a fait une peinture aſſez plaiſante, du bon Imprimeur troublé & hors de luy-même, qui en

vous embraſſant tendrement vous exhortoit à renoncer à une amitié auſſi dangereuſe que la mienne, à avoir ſoin de vôtre vie, & à brûler tous les Ecrits que vous avez de moy, toutes mes Lettres mêmes indifferentes, enfin tous les témoignages, tous les indices funeſtes de nôtre liaiſon trop eſtroite, laquelle vous expoſoit, diſoit il, à un peril ſi manifeſte & ſi inévitable.

Je ne me laſſe point d'admirer l'infatigable attention des Miniſtres de l'Empereur, ſur les moindres bagatelles, au milieu des grandes affaires, dont ils ſont accablez. Je ne me laſſe point de deplorer l'aveuglement de nos Suiſſes, qui ſouffrent que de ſimples Envoyez de la Cour de Vienne, s'érigent en Souverains dans nos Cantons, y commandent, & s'y faſſent craindre & obeïr, comme s'ils eſtoient dans leurs Terres & dans leurs Chaſteaux particulier, ou dans leurs Gouvernemens.

O ma chere Patrie! Seras-tu enco-

re long-tems le triſte joüet & la victime des paſſions d'une orgueilleuſe Maiſon qui cherche à t'opprimer ? Verras-tu dans ton ſein, par les pernicieuſes intrigues de tes anciens tyrans, le feu de la guerre civile s'allumer & devorer tes entrailles ? Ils n'ont pû corrompre nôtre fidelité, ny nous obliger à nous ſeparer de nos premier Alliez, ils tâchent à nous livrer à la fureur des diſcordes inteſtines, afin qu'occupez contre nous même nous ne ſecourions plus leurs ennemis. Deteſtable complot que l'Enfer a ſuggeré ! Il retombera ſur la teſte de ſes auteurs ; les Suiſſes en connoîtront aſſez tôt la noire malice pour la prévenir.

Pardonnez-moy cette affligeante digreſſion, où l'Etat preſent des affaires de mon pays m'a engagé malgré moy. Je ne m'y arreſteray point. Je tâche d'éloigner de mon eſprit une idée qui m'accable, & je retourne à l'avanture de vôtre Imprimeur. En verité elle me fait conce-

voir pour mes Lettres plus d'eſtime que je ne croyois qu'elles en meritaſſent : Je penſe même qu'elle en donnera une opinion avantageuſe à beaucoup de gens, qui peut-être, ou les mépriſoient, ou ne les connoiſſoient pas : Et comme tout Auteur a des entrailles paternelles pour ſes ouvrages, je ſçay bon gré à M. de Greuth du nouvel éclat qu'il veut bien donner aux miens. Il faut, dira-t'on, que ces Ecrits que nous negligions, ne ſoient pas ſans merite, il faut qu'ils développent des veritez importantes, & que la Maiſon d'Aûtriche a interêt de cacher à toute l'Europe, puiſqu'ils ont allarmé l'intrepide M. de Trautmanſdorff, qui a détaché contre eux ſon Lieutenant en Suiſſe ; & qu'enfin ils ont été jugez dignes de la colere de Céſar.

Aprés tout, je vous l'avoüeray, l'avanture m'étonne, mais elle ne m'effraye point ; au contraire elle m'anime & m'encourage : Je ne me plaindray plus de ce que vous ren-

dez les ſecrets de nôtre amitié publics : Je m'appliqueray à écrire avec plus de ſoin & de force : Je vous prieray de faire imprimer plus ouvertement, & avec plus de diligence : & ſi épouvanté vous même vous me refuſez vôtre aſſiſtance, je trouveray icy quelque Imprimeur moins timide que celuy de Suiſſe.

Cette barbare & dure captivité, ſous laquelle il ſemble que les Miniſtres Imperiaux veulent mettre l'eſprit même & la raiſon, irrite un courage libre qui n'eſt pas Sujet de l'Empereur. Semblable à l'ancien Satirique : * L'indignation & la colere me tiendront lieu de genie & de ſcience.

Veulent-ils ces hommes de courroux & de menaces, veulent-ils que le Regne de l'Empereur ſoit comparé à ces Regnes abominables de quelques-uns des premiers Empereurs Romains, & que ce qui a été dit de

* Si natura negat facit indignatio. verſum.

Domitien, ſoit un jour appliqué à la Maiſon d'Aûtriche ; que s'il étoit autant au pouvoir des hommes d'oublier, que de ſe taire, ſa tirannie ne ſe borneroit pas à leur oſter la liberté de parler, elle leur oſteroit même la memoire. * Mais puiſque vôtre amitié s'eſt allarmée pour moy, & que vous vous reprochez de m'avoir jetté dans le peril, il faut que je vous raſſure, en vous expliquant les raiſons de ma ſecurité & de ma confiance.

Elles ne ſont point fondées ſur ce que je vis dans un pays tres-libre, ſous la juſte protection des loix : Pays ou rien n'eſt deffendu que le crime, où l'autorité abſoluë du Roy conſerve la liberté des particulier, & ou vray-ſemblablement les Hayducs de M. de Trautmanſdorff ne viendront pas ſi-tôt faire des courſes, & exercer des violences. Je tire

* Memoriam ipſam quoque cum voce perdidiſſemus, ſi tam in noſtram eſſet poteſtate, obliviſci, quàm tacere. *Corn. Tac. Vit. Agr.*

toute cette hardieſſe, qui peut-être vous étonne, je la tire de la haute eſtime que j'ay pour l'Empereur.

Je ne ſçaurois croire que ce Prince, dont la juſtice, la pieté, la clemence ſont tant vantées dans les Ecrits de ſes Sujets, approuve les frivoles, honteuſes & injuſtes precautions, que ſes Miniſtres prennent pour lui établir une autorité tirannique ſur le jugement, & ſur les penſées des hommes. Je ne ſçaurois me perſuader, que celuy qui pretend tenir dans l'Univers, la place d'Auguſte, aime mieux imiter le premier ſucceſſeur d'Auguſte, qu'Auguſte luy-même.

L'empereur, à ce qu'on dit, parle admirablement bien latin; & il faut croire qu'il ſe plaît à lire les ouvrages de ceux dont il aime la langue. Il eſt donc impoſſible qu'il n'ait été touché de cette belle & courageuſe harangue, que Cremitius déja condamné à la mort dans l'eſprit de Tibere, & reſolu luy même à ſe la donner

donner, prononça au Senat, & en préſence de ce cruel Fondateur de la tirannie dans Rome. Il le fit ſouvenir de la moderation de Céſar & d'Auguſte, qui toutes deux, ou avoient mépriſé, ou avoient pardonné les ſanglantes invectives qu'on avoit faites contre eux: quelquefois même ils y avoient répondu par des écrits pour ſe juſtifier, comme s'ils euſſent été appellez en jugement reglé, & devant un Tribunal ſuperieur. Par cette ſage conduite ils avoient étouffé la calomnie, & merité l'admiration. Car les libelles qu'on fait contre nous, diſoit Cremutius, ſi nous les mépriſons, ils pourriſſent dans l'oubli; ſi nous en paroiſſons irritez, ils ſont recherchez & crus veritables; [a] & mon ſuplice, ajoûtoit cet illuſtre malheureux, non ſeulement relevera la gloire de Gaſſius & de Brutus qu'on m'accuſe d'avoir trop loüez, mais il fera paſſer

[a] Spreta exoleſcunt; ſi iraſcare agnita, videntur. *Cor. Tac. annal. lib.* 4.

dans la posterité la plus reculée, le souvenir de mon nom, qui peut être eût été inconnu. [b]

Si l'Empereur a lû ce bel endroit des Annales de Tacite, il aura été frappé des reflexions de cet admirable Historien, sur la folie de ceux qui se flattent, que leur puissance presente & passagere, s'étendra sur les traces futures, & éteindra la memoire des siecles suivans : au contraire, dit-il, le châtiment accredite les Auteurs persecutez, & en les couvrant de gloire, couvre d'ignominie ceux qui les punissent. [c]

Voilà les fondemens de mon intrepidité & le fruit du zele de M. le Baron de Greuth pour les interêts de l'Empereur. Je vais continuer avec de nouvelles forces & plus d'application, l'examen que j'ay commencé,

[b] Nec deerunt, si damnatio ingruit, qui non modo Cassiu & Bruti, sed etiam mei meminerint. *ibidem.*

[c] Punitis ingeniis glisicit auctoritas, neque aliud externi Reges, aut qui eâdem sævitiâ usi sunt, nisi dedecus sibi, atque illis gloriam peperere. *ibid.*

de la Capitulation Imperiale. Mais cõme je n'écrits plus pour vous ſeul, je ne m'arreſteray plus ſur des contraventions legeres, & je tâcheray de ne plus rien obſerver qui ne ſoit digne de l'attention publique.

Je paſſe donc ſous ſilence les juſtes plaintes de l'Electeur de Cologne contre l'Empereur, qui luy a fait un crime d'avoir appellé à ſon ſecours les troupes du Cercle de Bourgogne, & celles de France, pour ſe deffendre contre celles de l'Electeur Palatin & des Hollandois, par qui l'Empereur luy-même le faiſoit attaquer. Les invations hoſtiles des Alliez de l'Empereur ont été les reſponſes douces & humaines, que ce *Clement* Prince a faites aux reſpectueuſes ſupplications d'un Electeur, qui demandoit de demeurer neutre, ſans entrer dans une querelle où l'Empire n'a jamais eu d'interêt, & où il n'avoit, pas encore pris de part. L'article xiv. de la Capitulation permet & authoriſe en termes formels le ſe-

cours des Alliez étrangers & de la France même, à un Etat de l'Empire, à un Prince, à un Electeur attaqué comme l'a été l'Electeur de Cologne; ainſi la conduite fiere & violente de l'Empereur à l'égard de ce Prince, eſt une contravention declarée & publique contre cet article.

La levée de ſes troupes, leur paſſage en Italie, les contributions qu'il a exigées, les quartiers qu'il a donnez dans l'Empire, toûjours, ſoit dans cette derniere guerre, ſoit en d'autres occaſions, ſans le conſentement des Electeurs au moins, ſont de même des contraventions continuelles à l'article xvi. qui ſoûmet à l'avis des Electeurs & des Etats de l'Empire, non ſeulement la levée, mais la marche & la deſtination des troupes.

Le peage que l'Empereur a accordé au Roy de Dannemark ſur l'Elbe à Cluckſtad, pour le mettre dans ſes interêts, quoyque ce Roy n'en ait point encore pû joüir, eſt une autre vio-

lation eſclatante de l'article xxi. par lequel l'Empereur jure & s'oblige, *de n'eriger, hauſſer ou prolonger aucun droit nouveau, ſans le commun accord de tous les ſept Electeurs, en Corps ou College, & de chacun d'eux en particulier.*

La procedure inouïe, violente & injurieuſe, dont je vous ay parlé dans ma precedente lettre; cette citation de l'Electeur de Cologne, du Duc de Mantouë & du Duc de Savoye, au Conſeil Aulique, Tribunal incompetant pour des Prince de ce haut rang, contre leſquels dans ces grandes occaſions, où il s'agit de leurs biens, de leur fortune, de leur honneur, de leur vie; il n'eſt permis d'agir que devant les Etats de l'Empire, aprés avoir pris *le Conſeil & eu le conſentement exprés des Electeurs deſintereſſez; quand même le fait ſeroit de ſoy tout à-fait notoire & public*: tout ce procés inique & contre les regles eſt encore une infraction plus formelle, plus manifeſte, plus odieuſe, non

ſeulement de l'art. 38. de la Capitulation, mais des loix les plus anciennes, & les plus ſacrées de l'Empire. L'Allemagne l'a veu & s'eſt tuë; quelques écrits ont parû pour en monſtrer l'énormité, les creatures mêmes de la Maiſon d'Aûtriche n'ont oſé y répondre, tout le monde en gemiſſant a condamné l'injuſtice, perſonne n'a oſé l'empêcher ; cette entrepriſe hardie receuë avec un ſilence morne, & un effroy general dans l'Empire, n'a produit qu'une froide conſternation, quand elle devoit inſpirer la vengeance & la fureur ; car pour ſervir encore d'une façon de parler de Tacite. * l'Authorité s'enfle, rompt toutes les digues, & noye la liberté. Quel ménagement aura l'Empereur pour les droits des autres Etats, s'il reſpecte ſi peu les Privileges des Princes ?

Par les Articles 29. 30. 32. & 35. il s'oblige à faire revenir à l'Empire ſes revenus, ou uſurpez, ou alie-

* Ex eo prærupta jam & urgens dominatio.

nez ; à incorporer à l'Empire les fiefs qui pourront vacquer pendant son regne ; à faire juger les plaintes faites depuis long temps par plusieurs Etats de l'Empire contre la Maison d'Aûtriche ; pour des droits ou des revenus usurpez sur eux ; & sur tout à decider au plutôt les differens émûs sur le sujet des postes de l'Empire, & renvoyez par le traité de Vvestphalie à la premiere Diéte generale. Que les Allemands lisent les cahiers de toutes leurs Diéte ; les mêmes griefs qu'ils y trouveront toûjours inutilement retracez, leur feront connoître le mépris, que depuis plus de cinquante ans l'Empereur, trop absolu dans l'Empire, a pour leurs plaintes & pour ses propres ferments.

J'oublie comme vous voyez beaucoup d'articles, qui ne sont pas neanmoins exempts d'infractions ; je parcours rapidement les autres ; & je me haste d'arriver à l'article 36. qui me semble digne d'un examen plus serieux, & sur lequel j'ay resolu

de m'arreſter plus long-temps.

ARTICLE XXXVI.

Comme auſſi nous ne pretendront ny n'affecterons aucune ſucceſſions hereditaire en la dignité Imperialle, & ne l'appliquerons à nous ni a aucun de nos heritiers & ſucceſſeurs, ou autres quelconques ; mais laiſſerons les Electeurs, leurs ſucceſſeurs, & heritiers pour toûjours dans leur droit libre d'élire un Roy des Romains ſelon la teneur de la Bulle d'Or, pour en pouvoir faire l'élection toutes & quantesfois qu'ils le jugeront neceſſaire pour la conſervation des loix fondamentales de l'Empire & de cette Capitulation, ou que le bien dudit ſaint Empire pourra autrement le requerir, même pendant la vie de l'Empereur regnant avec ou ſans ſon conſentement. Comme auſſi en cas que l'occaſion, la neceſſité & commodité le requierent, nous laiſſerons les Vicaires de l'Empire, tels qu'ils ſont établis de tous temps, en vertu de la Bulle

d'Or & des droits anciens & autres loix & ſtatuts, dans leur juriſdiction particuliere à l'égard des affaires concernant le ſaint Empire, ſans les troubler ou inquieter en aucune maniere, ny permettre que qui que ce ſoit leur diſpute leurs Vicariats, leurs droits, ou ce qui en peut depender; & en cas que quelqu'un attente quelque choſe au contraire; ou que les Electeurs ſoient troublez en leur droit (ce qui ne doit en aucune maniere arriver) le tout ſera nul & ſans effet.

Cet article eſt proprement la baze & le fondement de la liberté de l'Empire. Les Allemands qui par la force de leurs armes, ont attiré chez eux le Titre & la Majeſté de l'Empire Romain; & qui quoyque Rome ne ſoit pas en leur pouvoir, jaloux de conſerver cette denomination que Rome a donnée, ſoûtiennent à l'exemple de Camillus dans Lucain, que Rome n'eſt plus dans Rome, & qu'elle eſt où eſt l'Empereur; les Allemands, dis-je, ſçavent que cet

Empire Romain a d'abord été établi Monarchique, abſolu, & hereditaire. Jules Céſar le receut de ſon épée; & ſes premiers ſucceſſeurs l'obtinrent par ladoption ou par la naiſſance: les ſeditions & les revoltes interrompirent l'heredité, & n'établirent point l'Election. l'Empire chez les Grecs a été de même ſucceſſif, dépotique, & arbitraire. Les revolutions en Orient comme en Occident, ont tranſporté quelquefois, & n'ont jamais ſupprime la ſucceſſion hereditaire.

Charlemagne, qui a été le ſecond Fondateur de l'Empire en Occident, en laiſſa dans ſa famille l'heritage Monarchique & ſucceſſif. Loüis le Debonaire & ſes deſcendants le diviſerent, & le conſerverent hereditaire juſques à la mort de Loüis IV. dernier Empereur de la race du grand Charles. Alors au milieu des ſchiſmes & des guerres civiles, ou l'uſage des Elections; qui ont été, à ce que pretendent les Autheurs Alle-

mands, une des principales cauſes de la décadence de l'Empire ; parce que les Empereurs élûs par des Princes, & des Etats jaloux de leur liberté, n'eſperant point de tranſmettre leur dignité à leurs enfants, proſtituerent les interêts & la grandeur de l'Empire à leurs interêts particuliers & commencerent eux-mêmes à le démembrer.

Toutes fois parmy les premiers éclats de cette liberté d'abord tumultueuſe, & dés le commencement de l'établiſſement des Elections, le droit ſucceſſif reſpiroit encore. Il en échapoit toûjours quelques étincelles : l'Empire fut comme hereditaire dans les Maiſon de Saxe, de Franconie & de Suabe. Tant qu'il y eut dans ces Maiſons des ſujets capables de le regir, on n'en chercha point ailleurs.

Aprés l'extinction de ces races memorables, les élections prirent une nouvelle vigueur. Les veſtiges du droit ſucceſſif diſparurent entierement ; toute ſorte de ſujets indiffe-

remment furent élevez à l'Empire: preſque tous, & plus qu'aucuns autres, les premiers Aûtrichiens ne travaillerent qu'à l'affoiblir, juſques au regne de Loüis de Baviere; nom heureuſement fatal, & deſtiné à relever la gloire de l'Allemagne. Ce Prince gouverna l'Empire en Pere de la patrie.

Les Elections aprés luy ſubſiſterent encore long-temps libres & dereglées, pleines de troubles & de diſcordes, & ſouvent ſuivies de guerres civiles. Enfin Charles IV. ſelon quelques Autheurs Allemands, ouvrit une nouvelle porte au droit ſucceſſif, en voulant donner aux Elections une regle & une forme plus certaine par cette fameuſe Conſtitution qu'on appelle la Bulle d'Or.

Carolus Quartus, dit un de ces Autheurs, * *qui illicitis artibus, rerum potiri caperat, quique filium Vvenceſlaum, quibus cumque conditionibus, ad*

* Jacob. Lampadius de Imp. Romano Ger. Part. 2. c. 5. parag. 14.

Imperium extollere ſatagebat, lege latâ, quæ aureæ bullæ nomine jam celebris eſt, plurimùm priſtinæ majeſtati detraxit : ſuſtulit, fateor, divino conſilio, deſſidia, quæ in electionibus antea accidere conſueverant ; ſed Cæſarum opes ac patrimonia exitioſiſſimo exemplo, fere diſtraxit. Vnde factum eſt ut a multo jam tempore, auſtriaci, cæteris Germaniæ Principibus opulentiores, cum ingenti libertatis periculo, Cæſareo diademate ſoli micuerint.

Charles IV. qui par de mauvais moyens étoit parvenu à la ſupreſme puiſſance, & qui, à quelque prix que ce fût, voulut aſſeurer l'Empire à ſon Fils, en diminua beaucoup l'acienne Majeſté : Il eſt vray que par une bonté particuliere de la providence, il abolit les troubles, & retrancha les diſcordes qui avoient coûtume de s'élever dans les élections : Mais pour parvenir à ſes fins, il diſſipa les biens & le patrimoine de l'Empire ; d'où il eſt arrivé que les Aûtrichiens plus riches que les autres Princes d'Allemagne, poſſedent ſeuls

depuis long-temps la Couronne Imperiale, avec un grand danger de la liberté commune.

Il faut avoüer que ce n'eſt que depuis la publication de la Bulle d'Or, que s'eſt introduit l'uſage d'élire des Rois des Romains pendant la vie des Empereurs ; & que cet uſage a en quelque maniere rétably la ſucceſſion hereditaire deſtruite par les elections : mais il faut avoüer auſſi, & d'autres Autheurs que celuy que je viens de citer l'aſſurent ; que l'intention de Charles IV. lorſqu'il fit cette loy ſi reſpectée, n'étoit autre que de jetter des fondemens inébranlables, de la puiſſance & de la dignité Electorale, & de rendre en même-temps à perpetuité l'Empire, non hereditaire, purement & librement électif. Le nom de Roy des Romains, dans le ſens qu'il a aujourd'huy, dans lequel il ſignifie le ſucceſſeur neceſſaire, & deſigné à l'Empire, luy étoit abſolument inconnu.

Ce titre même n'a commencé à pa-

roître, que du temps d'Othon I. lorſque les Empereurs, par une extrême devotion envers le Saint Siege, ſe perſuaderent, qu'ils ne devoient recevoir, que du Pape, la qualité d'Empereurs. Tout élûs qu'ils étoient, & en poſſeſſion de l'Empire, & de la dignité Imperiale, ils s'appellerent ſeulement Roys des Romains, juſques à ce qu'ils euſſent été couronnez par les Papes. Ainſi dans le texte de la Bulle d Or. *Roy des Romains*, ne ſignifie autre choſe qu'Empereur, & ne ſignifie point comme à preſent *Succeſſeur de l'Empereur*; qui a la conduite & le maniement des affaires en l'abſence de l'Empereur, comme Vicaire general de l'Empire, & qui aprés la mort de celuy qui regne devient Empereur, ſans avoir beſoin d'aucune confirmation ni nouvelle Election.

De tout ce que je viens de vous rapporter, peut-être trop au long. il faut conclure, qu'originairement l'Empire étoit hereditaire, & abſo-

lument Monarchique : & qu'il ſemble, s'il eſt permis de parler ainſi, qu'il a toûjours conſervé une eſpece d'inclination, & de penchant, à redevenir ce qu'il étoit autrefois. On diroit que je ne ſçai quel ordre immuable dans la circulation des temps & des evenemens ; je ne ſçai quelle loy éternelle, ramane les Etats, les ſocietez civiles, à leur ancienne forme, à leur premier élement ; de même que les êtres naturels à leur premier principe. Ainſi Rome fondée Monarchique, aprés cent revolutions, eſt enfin retournée à ſa conſtitution originaire.

Si les Allemands veulent donc combattre cette pente de l'Empire vers l'Eſtat Monarchique & hereditaire, & en la ſurmontant conſerver la liberté que leurs Peres leur ont acquiſe, par l'eſtabliſſement des élections, ils doivent regarder l'uſage de faire des Roys des Romains, comme le plus dangereux piege qui puiſſe être tendu à cette liberté. Toutes

tes les loix, qui reglent, qui reſtraignent & moderent cet uſage, doivent être pour eux des loix ſaintes, & fondamentales, dont la violation ne ſauroit être trop ſoigneuſement empêchée, ni trop rigoureuſement punie. L'article que j'ay entrepris d'examiner eſt donc une de ces loix ſaintes & fondamentalles, & la plus importante de toutes celles que contient la Capitulation. Voyons à preſent comme il a été obſervé.

Par cet article, l'Empereur jure qu'il *ne pretendra, ni n'affectera aucune ſucceſſion hereditaire en la dignité Imperialle, ni ne l'appliquera à lui, ni à aucun de ſes heritiers & ſucceſſeurs, ou autres quelconques.* Il s'eſt ſouvenu qu'il étoit Pere, & s'eſt repenti d'avoir juré: Car l'affectation de la ſucceſſion hereditaire eſt manifeſte dans l'élection du Roi des Romains ſon fils. Les formalitez requiſes & preſcrittes n'y ayant pas été obſervées, *les Electeurs n'ont pas été luiſſez dans leur droit libre d'élire, ſelon la teneur de la Bulle d'Or*; car ils ne ſont cenſez librez, ils ne

ſont libres effectivement qu'autant que tout ce qui eſt preſcrit par cette Conſtitution, pour aſſurer leur liberté, eſt religieuſement executé & à la lettre. Cette Bulle qui leur donne, ou qui, en l'expliquant leur confirme le droit d'élire, ne leur donne pas celui de ſe diſpenſer des regles, & des formalitez qu'elle établit pour les élections. Depuis ſi long-temps declarée & reconnuë loy fondamentalle de l'Empire, elle ne peut plus être changée ni reformée ſi ce n'eſt par le conſentement & la volonté unanime de tous les Etats de l'Empire, parce que c'eſt *jus publicum*, dit le Juriſconſulte Allemand que j'ay déja cité; c'eſt le droit public, le droit de tous les Etats de l'Empire.

Et quoniam, ajoute ce même Auteur, * dont je veux vous rapporter encore les propres termes, deuſſay-je vous paroître trop heriſſé de latin, *hæc Carolina conſtitutio communi Cæſaris, omniumque Procerum conſenſu munita eſt; non licet Electoribus contraniti, aut*

* Lampad. p. 2. c. 2. § 25.

propriâ authoritate publica legis vigorem pervertere; jurejurando etiam ad præscriptam regulam devinctis. Ejus enim est abrogatio, cujus institutio legum; ut ex principiis politicis liquidum est, & eligendi facultas septem-viris non jure Majestatis, sed perpetui Magistratûs competit, quem nomine & consensu totius Imperii consecuti, aliter gerere non possunt, quam ad publicarum legum amussim, exemplo omnium Magistratuum.

La constitution de Charles IV. a été faite par le concours unanime de l'Empereur, & des Princes de l'Empire: il n'est pas permis aux Electeurs, obligez même par serment à l'observer; d'entreprendre d'abroger par leur authorité particuliere, ou d'énerver une Loy commune & publique. Il n'appartient de revoquer des loix, qu'à celui à qui il appartient de les faire: & le privilege d'élire n'est pas dans les Electeurs un droit de Magistrature perpetuelle, laquelle ils possedent par la concession, & au nom de tout l'Empire, & qu'ils ne doivent exercer que conformement aux Regles & aux

Statuts de l'Empire ; inferieurs, & soûmis aux loix comme sont tous les Magistrats.

S'il est vray, comme il est impossible d'en douter aprés tant de preuves, s'il est vray dis-je, qu'il ne soit au pouvoir ni de l'Empereur, ni des Electeurs, de changer ou d'alterer les Reglemens donnez par la Bulle d'Or, tout ce qui en a été obmis ou retranché dans l'élection du Roi des Romains, ne peut être qu'une affectation évidente de la succession hereditaire, une nullité à l'élection, & une contravention à la Capitulation, qui oblige de nouveau l'Empereur à suivre exactement *la teneur de la Bulle d'Or.*

Avant que l'on puisse (selon la Bulle d'Or ch. 1. p. 21.) proceder à l'élection, il faut que *la nouvelle certaine de la mort de l'Empereur soit arrivée dans le Dioceze de Mayence.* Il faut donc aussi pour l'élection Juridique d'un Roi des Romains, l'Empereur vivant, que la necessité certaine d'y proceder soit declarée, puisque les Capitulations ne permettent cette élection que lors-

qu'on la jugera neceſſaire pour le bien du ſaint Empire & que ſi la neceſſité n'eſt pas veritable & reconnuë, ce ne ſera pas l'interêt de l'Empire qui determinera à l'élection, ce ſera l'affectation de la ſucceſſion hereditaire.

Cette neceſſité a été ſi peu éclairée, qu'encore aujourd'hui, il n'eſt pas decidé par qui elle le doit être. Les Princes de l'Empire conviennent qu'à la verité il n'appartient qu'aux Electeurs de faire l'élection, mais ils pretendent qu'il n'apartient pas aux Electeurs ſeuls de l'ordonner; & ils ſoutiennent qu'ils doivent avec les Electeurs conſulter & deliberer ſur les raiſons de la faire, ou de ne la pas faire. Ils pretendent encore qu'ils doivent avec les mêmes Electeurs concourir à regler les Capitulation. Ces deux conteſtations importantes ont été agitées dans la negociation des Traitez de Weſtphalie, & n'y ont point été jugez. Il fut ſeulement ordonné que dans la premiere Diéte generale on travailleroit à regler l'élection des Rois des Romains, les

Empereurs vivans ; & que l'on conviendroit d'une capitulation perpetuelle. On n'eſt convenu de rien ; rien n'a été terminé ſur ces deux points, quoique l'Empereur ſoit obligé preſque par tous les articles de ſa Capitulation, de faire executer les traitez de Weſtphalie, & de finir les differens qui ſont entre les membres de l'Empire. L'indeciſion d'une diſpute ſi grave, & ſi ſerieuſe eſt une contravention perpetuelle qui decouvre manifeſtement l'affectation opiniâtre de la ſucceſſion hereditaire, contre la promeſſe expreſſe de l'article 36.

Ce ſeroit ici l'occaſion de vous faire ſouvenir de ce qui ſe paſſa du temps de Charle Quint en 1532. à l'ocaſion de l'élection de Ferdinand I. pour Roy des Romains. Jean Electeur de Saxe, & les Princes liguez avec luy s'y opoſerent, fondez ſur pluſieurs raiſons, & entr'autres ſur celle de la determination de cette neceſſité dont je parle. Le differend qu'ils avoient emû ne commença à ſe terminer qu'en 1534. par la Tranſaction de Caden en

Bohême, par laquelle il leur fut accordé, qu'à l'avenir on n'éliroit point un Roy des Romains, qu'auparavant les Electeurs ne se fussent assemblez, pour deliberer entr'eux sur l'utilité de l'élection ; & que si en y procedant il se faisoit quelque changement aux formalitez prescrites par la Bulle d'Or, l'élection seroit nulle de plein droit. Ce seroit, dis-je, ici l'occasion de rapeller ce trait de l'Histoire moderne trop ignoré, ou trop negligé dans l'Empire. Mais je me sens si acablé de ce que j'ay encore à observer, que je me resserre le plus que je puis, & me contente de vous faire remarquer, que la necessité d'élire n'aïant pas été manifestée selon les regles & les Traitez, non seulement l'Empereur a contrevenu & à la Bulle d'Or, & à la Capitulation : mais l'élection du Roy des Romains est absolument nulle, comme je me souviens de vous l'avoir écrit autrefois.

Ce n'est pas sur cela mon sentiment particulier que je vous donne, c'est celui de tous les Princes de l'Empire.

Ils ſe ſont eux-mêmes expliquez dans la proteſtation qu'ils firent au mois d'Août de l'année 1690. contre l'élection du Roy des Romains. Ils declarent que ne preſumant pas que les Electeurs ayent voulu enfraindre les regles de la Bulle d'Or, les Traitez de Weſtphalie, & les Conſtitutions de l'Empire; ils ne reconnoiſſent point, & ne reconnoîtront jamais ni l'élection de l'Archiduc Joſeph, ni la Capitulation faite avec lui, parce qu'en l'une & en l'autre on n'a point eu d'égard à leurs droits confirmez par la Bulle d'Or, par ces Traitez, & par ces Conſtitutions. Et ils demandent que leur proteſtation ſoit enregiſtrée dans les Actes de l'Empire. O vaines penſées! vaines réſolutions des hommes! Ces mêmes Princes obéiſſent déja à ce Roy des Romains, qu'ils ne veulent pas reconnoitre, & qui ne leur promet pas un Regne bien doux, ſi jamais il devient Maitre des affaires. Mais continuons de rechercher les nullitez de ſon élection; car ces nullitez découvrent autant d'affectations de la ſucceſſion

ceſſion hereditaire, & par conſequent autant d'infractions de l'Article 36. de la Capitulation.

Les Lettres de convocation, ou d'intimation, pour me ſervir des termes de la *Bulle d'Or*, n'ont point eſté données conformes au Reglement de la Conſtitution. L'Empereur au mois de Juillet de l'année 1689. avoit écrit à l'Electeur de Mayence, en termes generaux, que la guerre qu'il eſtoit obligé de ſouſtenir du côté de l'Orient, & du côté de l'Occident, demandoit que les Electeurs s'aſſemblaſſent à Ausbourg, pour prendre des meſures capables de pourvoir à la ſûreté de l'Empire. Rien de plus clair, ni de plus poſitif n'étoit énoncé dans ſa Lettre.

L'Electeur de Mayence écrivit le 21. Decembre de la même année, & intima aux Electeurs le dix-huitiéme Janvier de l'année ſuivante, pour proceder à l'élection d'un Roy des Romains, comme neceſſaire pour éviter les mal-heurs d'un in-

terergne funeſte, & capable de détruire l'Empire ; & de bouleverſer l'Allemagne, s'il arrivoit dans de telles conjonctures. Quelles conjonctures ? Rappellez-vous-en la memoire. Alors les fameuſes campagnes du dernier Duc de Lorraine avoient preſque ébranlé le Thrône Ottoman, & fait trembler Conſtantinople : & alors le Prince d'Orange faiſoit eſperer à l'Empereur, & à ſes Alliez la deſtruction entiere de la France. Voila les conjonctures terribles qui épouvantoient l'Empire. Avec quelle audace & quelle impunité la perverſe ambition de ceux qui regnent ſe jouë de la credulité & de la foibleſſe de ceux qui obeïſſent ! Mais l'iniquité eſt ſujette à ſe tromper elle même.

On n'a pas obſervé que la Bulle d'Or * preſcrit le temps d'un mois, du jour de la nouvelle certaine de la mort de l'Empereur, & par conſequent de même, du jour de la neceſſité connuë, & certaine, d'élire un

* *Bulle d'Or ch.* 1. §. 19. & 22.

Roy des Romains, juſques au jour de la convocation. Aprés lequel trois mois encore ſont ordonnez, avant le jour de l'ouverture de l'Aſſemblée. Au lieu de tout ce long terme ſi ſagement inſtitué pour l'affaire la plus capitale & la plus importante, que tout l'Empire puiſſe avoir, on n'a employé que celuy du vingt-uniéme Decembre, au dix-huit Janvier ſuivant. On n'ignore pas pourtant qu'en de pareilles occaſions, les delais non gardez ſont des nullitez de Droit. Mais qu'importe à l'Empereur qui s'eſt mis au deſſus des Loix ? Cette precipitation affecte non-ſeulement la ſucceſſion hereditaire, contre la foy de la Capitulation ; mais la montre, la declare déja établie. En effet avant même l'élection, les Magiſtrats de Nuremberg étoient à Ausbourg, & y avoient apporté les ornemens neceſſaires au Couronnement du Roi des Romains. L'Empereur avoit fait connoitre ſa volonté, & il étoit bien aſſeuré d'être obeï. La Convocation, l'Aſſem-

blée des Electeurs, l'élection ne ſont plus que de ſimples ceremonies. Les Allemands ſont veritablement eſclaves ; & le peſant joug qu'ils portent, n'eſt preſque plus couvert d'aucun voile.

En vain dans ſa Capitulation l'Empereur a juré d'obſerver la teneur de la Bulle d'Or, * & en vain la Bulle d'Or a ordonné que les élections des Empereurs, & des Rois des Romains ſe feront à Francfort ſur le Meyn ; & que pendant le temps de l'élection nul homme, qui ne ſera pas Bourgeois & Habitant de Francfort, hors les deux cens hommes de la ſuite de chaque Electeur, ne pourra demeurer, & ne ſera ſouffert dans Francfort. Regle ſi exactement gardée, qu'il n'a jamais été permis au Lantgrave de Darmſtat, de demeurer pendant les élections dans le Palais qu'il a à Francfort.

L'Emperuer toûjours libre malgré ſes ſermens, toûjours Souverain &

* *Bulle d'Or ch. 1. parag. 19. ch. 1. parag. 25. & 26.*

Superieur à la Bulle d'Or, mépriſe toutes ces petites regularitez trop oppoſées à l'autorité deſpotique qu'il s'attribuë. C'eſt dans Ausbourg que ſans neceſſité il fait faire l'eſlection. Pendant l'élection l'Archiduc Joſeph, & le Duc de Wirtemberg, les Magiſtrats de Nuremberg, l'Envoié même des Griſons ſont ſoufferts, & demeurent dans Ausbourg; les uns apparemment pour favoriſer & appuyer l'eſlection; les autres pour manifeſter au monde la puiſſance abſoluë de l'Empereur, & l'injure qu'il luy plaiſt de faire aux Loix ſaintes & fondamentalles de l'Empire.

Mais la neceſſité d'élire non reconnuë, l'inutilité au contraire tres certaine; toutes les formalitez mépriſées, ne marquent point encore l'infraction de la Capitulation, l'affectation de la ſucceſſion hereditaire, le pouvoir arbitraire au deſſus des Loix, & ne mettent point encore la Bulle d'Or ſous les pieds de l'Empereur, autant que l'a fait l'âge incompetant de l'Ar-

chiduc Joſeph, lorſqu'il a été élu Roy des Romains.

La Bulle d'Or * n'admet les Electeurs à pouvoir donner leur ſuffrage pour élire un Empereur, qu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. L'Empereur ne demande pas un âge ſi avancé pour être élû, pour gouverner l'Empire, pour en eſtre le ſoûtien au milieu des guerres, des invaſions ennemies, & des temps difficiles qu'il faiſoit enviſager, lorſqu'on proceda à l'élection. C'eſt à la conduite d'un enfant que cette puiſſante Republique menacée ſelon lui de tant d'orages, eſt confiée. L'Archiduc Joſeph avoit à peine onze ans, lorſqu'il l'a fait élire.

Si les creatures, & les Miniſtres de la Maiſon d'Aûtriche pouvoient reprocher à ſes ennemis, de ſemblables tranſgreſſions de toutes les loix, de tous les uſages, de toutes les conſtitutions, de tous les ſermens, de toutes les regles du droit public; comment criroient-ils à l'infidelité, & à la

* *Bulle d'Or ch. 9. §. 6.*

tirannie? Ne crions point à leur exemple. Laiſſons les Allemands faire leurs reflexions, & ſouffrez que je prenne encore une fois haleine avant que d'achever, ce long examen de la Capitulation, auquel je vous promets de mettre fin dans la premiere lettre, que je vous écriray. Je ſuis, Monſieur, &c.

XVIII. LETTRE.

MONSIEUR,

Que vous êtes cruel de me presser autant que vous faites d'achever l'examen de la Capitulation Imperiale ! Est-il possible que vous n'en soyez point fatigué, & rassasié comme moy jusques au dégoût ? Toujours promesses solennellement faites, toûjours contraventions manifestes ; manquemens de foy, obligations enfraintes, sermens violez ; mépris des Loix & des Traitez, oppression continuelle de la liberté des Peuples ; petites & grandes ocasions saisies avec la même

conſtance & la même aplication pour aneantir tous les droits de l'Empire; Quelle uniformité rebutante ! Quel ennuy pour le Lecteur, & pour l'Ecrivain !

Avant que de vous ſatisfaire, j'ay envie de me plaindre de ma triſte condition, dans l'engagement que j'ay pris, comme ſe plaint de la ſienne le celebre Auteur des Annales de Rome, lorſqu'il ouvre le recit de la tirannie de Tibere : *Que perſonne*, dit-il, *ne compare ces Annales avec les Ecrits de ceux qui nous ont donné l'ancienne Hiſtoire du peuple Romain*, ils moiſſonnoient dans uu champ vaſte & fertile: *Nobis in arto & inglorius labor.*

Comme lui reſerré dans une étroite cariere, je ſuë ſur un travail ingrat & ſans gloire. Ceux qui avant moy, échaufez par l'amour de la juſtice & de la verité, ont voulu apprendre à l'Univers les uſurpations des anciens Empereurs Aûtrichiës, ont dans leur matiere même, & dans le ſimple recit, rencontré des treſors & des ſources d'éloquence inépuiſables. Guerres ſan-

glantes, Empereurs ataquez, & égorgez par l'uſurpateur, Etats envahis, Provinces ravagées ; meurtres, proſcriptions ; l'Allemagne inondée de ſang, la Religion mépriſée, les Souverains Pontifes jettez dans les fers ; Que ſur de tels ſujets il étoit aiſé d'être éloquent ! Que de peintures vives & éclatantes, & propres à reveiller l'amour de la liberté ! Dans l'ouvrage que vous m'avez forcé d'entreprendre, je ſuis denué de ces grands ſecours : *Nobis in arto & inglorius labor !*

L'Empereur qui regne aujourd'hui, a plus uſurpé ſur l'Allemagne, & plus deſtruit les droits de l'Empire, que n'ont fait Rodolphe, Albert, Charles-Quint même, ni les trois Ferdinands, qui par leur ambition, & leurs entrepriſes injuſtes contre les membres de l'Empire, & ſur tout contre les Proteſtans avoient allumé ces longues & *calamiteuſes* guerres, qu'on n'a veu entierement éteintes que par le Traité de Vveſtphalie. Mais il a conduit ſes uſurpations par des voyes cachées &

obſcures ; nulle violence trop declarée, nul coup de foudre n'eſt parti de ſa main, de peur d'éveiller les peuples que ſes vertus douces & humaines ont tenus comme aſſoupis tandis qu'il les a dépoüillez. Rien de brillant dans ſes entrepriſes, comme dans celles de ſes predeceſſeurs n'éleve l'imagination de celui qui en écrit l'Hiſtoire, & n'attache l'eſprit du Lecteur. Je ne vois qu'une continuité paiſible & uniforme d'infractions du côté de l'Empereur ; & du côté de l'Empire, ſi j'oſe parler ainſi, une patience morne & ſtupide.

Chaque membre de l'Empire attaqué en particulier ; le Corps vaſte & étendu n'a preſque pas ſenti le mal qu'on a fait peu à peu à chacune de ſes parties ; & ſans avoir ſongé à ſe defendre, s'eſt trouvé tout entier couvert de playes, & preſque abatu.

La pluſpart des Allemands ignorent encore cette affreuſe extremité, & loüent la clemence du Regne preſent; malheureux qu'ils ſont ! Leurs chaines pour avoir été forgées ſans bruit,

& attachées lentement ſur eux, en ſont-elles moins peſantes ? En ſont ils moins enchainez ? Leur liberté en eſt-elle moins détruite ?

Achevons puiſque vous le voulez, ahevons de mettre devant leurs yeux, dans un ſeul Tableau toutes ces contraventions, qui ſeparées n'ont produit que de legeres inquietudes, & raſſemblées épouvanteront peut-être tout le monde. Elles feront du moins connoitre aux Allemands, qu'eux mêmes qui ſont nés dans une Republique la plus belle & la plus libre de l'Univers, ſont plus aſſujettis, & gouvernez plus deſpotiquement, que ceux qu'ils apelent eſclaves.

Mais ſouffrez que je ne ſuive plus la triſte & fatigante methode, que vous m'avez obligé d'obſerver dans mes deux Lettres precedentes : je vais entaſſer ſans ordre & au hazard toutes les contraventions qui ſont demeurées dans ma memoire ; je vous laiſſe le ſoin de les ranger & de les apliquer à chaque Article de la Capitulation auquel elles doivent être raportées.

Et il me ſemble même que cet amas confus, doit porter dans les eſprits une eſpece d'image, du bouleverſement d'un Etat, qui de Republique, va devenir ſous le pouvoir d'un ſeul, Monarchie abſoluë, & arbitraire.

Ne ſont-ce pas des ſignes, & déja des commencemens de Monarchie arbitraire, que ces longues & ennuyeuſes ſollicitations que ſont obligez de faire à la Cour de Vienne, les Envoyez des Electeurs, des Princes, des Etats, & des Villes, pour obtenir de courtes & rares Audiences? Les plaintes inutiles ſur cela, & ſur le traitement peu honnorable, qu'on fait aux Envoyez des Princes, retentiſſent depuis cinquante ans dans toutes les Cours particulieres de l'Empire.

Celles de tous les Allemands qui aiment la liberté ne ſont pas moins inutiles ſur le choix que fait l'Empereur de ſes Conſeillers Auliques. La Capitulation ordonne que dans ce Conſeil, nul homme ne ſera admis engagé dans aucun autre ſervice d'Electeur, de Prince, ou d'Etat de l'Em-

pire. Une infinité de Chanceliers, de Conſeillers, ou de Miniſtres des Electeurs & des Princes aux Diétes, ſont Conſeillers Auliques. Et c'eſt par cette contravention qu'en s'attachant tous ces Miniſtres ſubalternes, déja revêtus de la dignité de Conſeillers Auliques, ou flatez de l'eſperance de l'obtenir, l'Empereur trouve moien de penetrer dans le ſecret des autres Cours d'Allemagne, de les gouverner, & de les faire agir contre leurs veritables interêts de tout l'Empire.

La viſite de l'Electeur de Mayence ſur ce Conſeil Aulique, ordonné par le Traité de Vveſtphalie & par la Capitulation, a toûjours été ſuſpenduë, & ſur divers pretextes empêchée par l'Empereur. De là il eſt arrivé que ſouvent, & ſur tout dans ces derniers tems, ce Tribunal a paſſé les bornes de ſon autorité : Souvent auſſi il a été reſſerré & contraint de juger les affaires de ſa competance, ſuivant les déciſions du Conſeil ſecret & privé de l'Empereur. Honteuſe ſoûmiſſion contraire aux regles de la Capitulation, à

la Majeſté & aux Ordonnances de l'Empire. Souvent les Conſeillers Proteſtants qui doivent égaler en nombre les Catholiques, ont été éloignez par des commiſſions vaines, & malignement données, lorſqu'il s'agiſſoit de juger des affaires dans leſquelles la Religion Proteſtante avoit interêt.

Quel eſt l'aveuglement des hommes! Aujourd'hui tous les Proteſtants ſont en armes pour aſſurer & pour augmenter à l'Empereur une puiſſance, dont-il uſe ſi favorablement pour eux.

Depuis combien de tems, avec quelle ardeur & quelle ſoûmiſſion le Cercle de Suabe ſollicite-t'il à Vienne la ſuppreſſion des Juriſdictions provinciales? Joug cruel & peſant que les Empereurs ont impoſé ſur les Peuples, ſouvent pour recompenſer des ſervices rendus contre la patrie; ſuppreſſion ordonnée par les Diétes, par les Traitez & par la Capitulation: l'Empereur la refuſe contre tant de raiſons de l'acorder.

Avec quelle fermeté & quelle con-

fiance opiniâtre perſiſte-t'il cependant de vouloir faire admettre le ſuffrage Electoral de Boheſme, dans les déliberations du College des Electeurs dans leſquelles ce ſuffrage ne doit être receu que pour les élections d'Empereurs.

Il a exigé du Duc de Hanover en le creant Electeur de donner ſon conſentement à l'admiſſion de ce ſuffrage, & ſon ſuffrage même à perpetuité aux Princes de la Maiſon d'Aûtriche pour être Empereurs. Je vous ay déja parlé de cette odieuſe convention, elle eſt ſçuë de toute l'Allemagne ; ainſi l'Empereur aſſuré d'ailleurs par les liaiſons de famille du ſuffrage du Palatin, maître de celui de Bohême, cet Electorat lui apartenant ; & maître de ceux des Electeurs ècleſiaſtiques, trop foibles pour reſiſter à la puiſſance Autrichienne, eſt en état d'opprimer ce College comme il a opprimé les autres, & de conſerver eternellement l'Empire dans ſa Maiſon malgré l'Allemagne même.

Par de ſemblables promeſſes qu'il

a exigées des Evêques de Coire, de Brixen & de Trente, il les a obligez à donner toûjours leurs ſuffrages dans les Diétes, ſuivant ſes interêts & ſes ordres : Fidelles à ces pactes d'iniquité, les Evêques obéiſſent.

Faut-il s'étonner ſi par ces pratiques criminelles, arbitre abſolu des reſolutions de toutes les Diétes ; ſoit particulieres, ſoit generales ; il ordonne, il diſpoſe en Souverain, & ne reconnoît plus d'autres regles ni d'autres loix que ſa volonté ?

Il a fait des Traitez & des Alliances contraires aux interêts de la Patrie; il a conclu la paix de Nimegue, ſans l'avis, ſans le conſentement des Electeurs des Princes, & des Etats de l'Empire.

Il ſe plaît à ne rien décider ſur les procez qui ſont entre les Etats de l'Empire, leſquels ſa Capitulation l'oblige à terminer au plûtôt ; il affecte en rendant même la juſtice une lenteur orgueilleuſe, pour faire parade de ſon pouvoir deſpotique, & pour l'établir par une poſſeſſion qui preſcri-

ve contre le droit des Peuples.

Il n'a pas heſité un ſeul moment ſur le ſequeſtre de l'Evêché d'Hildezeim (ce ſequeſtre eſt ſi odieux qu'on ne peut trop ſouvent le reprocher à l'Empereur) il a ôté cet Evêché à l'Archevêque Electeur de Cologne à qui il appartient, & il l'a mis entre les mains d'un Prince Proteſtant.

Il exerce des violences cruelles contre divers Princes, dans les Cercles de la Baſſe-Saxe & dans celui de Suabe.

Il introduit ſes troupes dans la Forteteſſe de Rhinfeld, contre la loy du Traité de Riſvvick.

Il refuſe d'écouter les plaintes de pluſieurs Etats privez de leur droit d'Auſtrege en Suabe, & forcez inhumainement à aller plaider à Inſpruck.

Des Mandemens contraires aux Articles du Traité de Riſvvick & aux droits des Princes ſont decernez à Vienne ſur l'affaire de la ſucceſſion de Vveldentz pour dépoüiller les Princes de Birckenfeld & de Sultzback.

L'affaire de Ratzbourg & celle de la ſucceſſion de Mecklelbourg ſont traitées avec la même hauteur de Puiſſance arbitraire, & avec la même injuſtice.

Le Comte de Martinitz au milieu de Rome même, par des Mandemens qu'il a fait afficher, attaque impunement au nom de l'Empereur les Fiefs & le Patrimoine de l'Egliſe.

L'Empereur, tantôt chaſſe tous les Proteſtants du Tirol, protegez par le Traité de Vveſtphalie, tantôt ſans aucun ordre ni deliberation de la Diéte, leve des contributions ſur les Princes d'Italie.

Enfin il ôte & il donne à ſon gré, il fait de nouvelles loix; il abolit les anciennes, il ſe jouë de la fortune, & des droits des membres de l'Empire; comme ſi l'Empire étoit ſon bien patrimonial, & les Vaſſaux de l'Empire ſes eſclaves.

Il a acordé à la nobleſſe immediate la preſeance ſur les Villes, & il en a promis ſatisfaction aux Villes, reſolu de ne l'acorder jamais. Il a beſoin de

la nobleſſe immediate dans ſes Diétes particulieres dans leſquelles elle entre; & il ne craint plus les Villes dans les Diétes generalles.

Ce College des Villes autrefois craint & reſpecté des Empereurs, contre les entrepriſes deſquels il parloit fierement & deffendoit dans les Diétes la liberté commune ; eſt mépriſé aujourd'huy, devenu foible & muet par la perte de quelques Villes, que le malheur des tems & les interêts particuliers de la famille regnante, ont detachées du Corps de l'Empire.

Les deux autres Colleges par une voye oppoſée, en devenant plus nombreux vont être reduits au même aviliſſement. Ce n'eſt que pour s'en rendre le Maître, & pour les détruire, que l'Empereur viole tant de fois & ſi publiquement le quarante-quatriéme article de ſa Capitulation, qui regle la maniere dont il lui eſt permis de conferer les dignitez.

Une dignité en ſe multipliant, pert infiniment de ſon éclat & de ſon pouvoir, elle s'obſcurcit & s'efface, &

rentre dans l'ordre commun à meſure qu'elle s'étend & ſe communique : La France en fournit un grand exemple, & l'Empereur en profite.

Il a trouvé le College des Princes, déja preſque ſubjugué par Ferdinand III. qui en la ſeule année 1654. y introduiſit dix Princes nouveaux, dont les uns ayant leurs plus grands biens ſituez dans les païs hereditaires, ſont obligez de ſe conformer aux volontez & aux interêts de leur Souverain ; les autres trop foibles ſont entrainez par le nombre, & contraints d'obeir auſſi à la Maiſon d'Aûtriche. Il a imité ſes Predeceſſeurs qui tous ſe ſont efforcez de ſe ſurpaſſer les uns les autres, en entrepriſes contre la liberté des Allemands ; & plus hardi que ſon Pere, il a attaqué le College Electoral en creant un neuviéme Electorat, ſans aucune apparence de neceſſité, ſans avoir conſulté, ſuivant les obligations de ſa Capitulation, ce College, celui des Princes, les anciennes Maiſons qui le compoſent, les Ducs de Vvolfembutel, & toutes les autres Parties in-

tereſſées en cette creation, par laquelle tant de Princes reçoivent une diminution conſiderable de dignité & de Puiſſance : il a voulu donner cette éclatante marque de ſon abſolu pouvoir contre ceux mêmes qui lui en ont preſcrit les bornes en dictant ſa capitulation.

Bien-tôt les Electeurs, de même que d'autres dignitez, jadis non moins redoutables en d'autres païs, ne ſeront plus que de grands noms, & de beaux titres ſans autorité.

Dans ces recits nuds & ſinceres que je vous fais des contraventions de l'Empereur, dans ces peintures de l'Etat preſent, de l'Allemagne, les Allemands reconnoitront-ils la face de l'Empire au milieu des tranſgreſſions de Loix, de Traitez, & de Capitulation ? Se reconnoitront-ils eux-mêmes ? Sont-ce là ces hommes fiers & courageux, qui ſe diſent libres, & qui reprochent aux autres peuples le trop grand pouvoir d'un Maître hereditaire, qui ſe permet moins de choſes dans ſa Monarchie, que l'Empereur

n'en entreprent dans ſa Republique? Eſclaves eux-mêmes,& captifs juſques dans leurs diſcours; à peine; au fond de leurs cœurs,oſent ils faire des vœux ſecrets pour le defenſeur de leur patrie.

Le Duc de Baviere ſeul, le veritable Arminius de l'Allemagne moderne,ne ſubit point le joug, & combat pour le briſer; les Allemands rendroient la paix à l'Europe, & la liberté à l'Empire, s'ils s'uniſſoient à ce genereux Protecteur de leurs droits; ils s'arment tous au contraire, pour l'acabler, & pour conſerver leur chaines.

Quelle idée avez vous de ce Prince? Sans vous arrêter à ce qui ne doit ebloüir que les eſprits vulgaires; ſavez-vous chercher en lui & eſtimer les vrayes vertus que je ne me laſſe point d'y admirer? Ce n'eſt point ſon courage invincible qui me charme;ce n'eſt point ce mépris des dangers & de la mort, cette preſence d'eſprit, cette intrepidité, ce ſens froid dans le deſordre des plus terribles combats; ce n'eſt point cette activité infatigable, cara-

caractere des Conqueransr, cette viteſſe imprevuë avec laquelle il tombe ſur l'armée ennemie, & remporte une victoire ſignalée dans les plaines de Norlinguen, quand on le croit, ſi on ajouſte foy aux Gazettes de Hollande, ou mort, ou embaraſſé dans les Montagnes du Tirol : ce ne ſont point là les qualitez qui m'enlevent.

Il ne naiſt dans tous les ſiecles, que trop de ces vertus cruelles, qui n'eſclattent que dans la deſolation de l'Univers ; & qui ne ſe nourriſſent que des larmes, & du ſang des hommes. Les vertus, qui ſelon moi le rendent l'honneur de ſa Nation, ce ſont ſa probité incorruptible, ſon amour pour la juſtice, ſa liberalité, ſa clemence, ſon attachement inviolable à ſa parole, ſa bonne foy dans les Traitez, ſes mœurs douces & aimables. Il eſt fameux Guerrier, redoutable Capitaine : que les Poëtes & les Orateurs le vantent ; mais il eſt parfaitement honneſte homme, il eſt fidelle à ſes amis, il regne, il ſçait

en avoir au dessous de luy, & les cultiver : que tous les hommes l'adorent.

Qu'il me pardonne, s'il voit cette lettre, qu'il me pardonne le tesmoignage sincere, que la verité arrache à un homme qui pendant les voyages de sa jeunesse, a souvent eu l'honneur d'approcher de luy.

Revenons, je vous prie, à l'Empereur que je n'ay pas resolu d'abandonner encore, quoyque je ne veuille plus parler de sa Capitulation. Quelle estonante profusion, ou pour mieux dire, quelle prostitution fait-il de ce qu'il y a parmy les hommes de plus grand & de plus respecté ? Il jette les Sceptres à pleines mains : il veut faire autant de Roys, que son Pere a fait de Princes ; il promet, à ce qu'on dit, un Roy de Ligurie, & il vient d'en declarer un d'Espagne.

Admirez-vous qu'à mesure que le Ciel se declare en faveur des deux Couronnes, par les prosperitez qu'il accorde à leurs armes, & par le desordre qu'il jette dans les projets de la grande alliance; à mesure par l'or-

gueil des diſcours, & des écrits; & par la pompe & la hardieſſe des ceremonies, l'Empereur ſemble vouloir ſe relever; inſulter le Ciel même, & ébloüir le monde.

L'armée des Aliez en Flandres, formidable par le nombre des combattans, par l'amas des munitions, & par le bruit des exploits, dont elle menaçoit; mais eſtourdie, dés l'ouverture de la campagne, & abbatuë d'un ſeul combat, a borné ſes conqueſtes aux priſes peu importantes d'Huy & de Limbourg. Ces Flottes prodigieuſes, dont les armements ont épuiſé d'hommes & d'argent l'Angleterre & la Hollande, n'ont fait que fatiguer les flots de leurs poids; & aprés avoir parcouru inutilement toutes les coſtes, viſité toutes les rades & paru à toutes les hauteurs, ſans rien entreprendre, rentrent dans leurs ports plus battuës & plus defaites par les vents, par les tourmentes, & par les maladies, que ſi des armées ennemies, & plus fortes, leur avoient donné la chaſſe.

En Italie Berſel & tout l'Eſtat de Modene ſont tombez ſous le pouvoir des François. Les Allemands reſſerrez dans un camp marécageux qui leur ſert de priſon & de cimitiere, plûtôt que de deffence, ne peuvent plus tenir la campagne. Les Forteresſes inacceſſibles qui défendent l'entrée des Pays hereditaires, ont eſté emportées par les François ; ces Pays engraiſſez dans une longue Paix, ont eſté ravagez par le Soldat victorieux : le Duc de Vendoſme a eſté apprendre à ces peuples tranquilles, & abuſez derriere leurs montagnes, le veritable ſuccez de la Bataille de Luzara, pour laquelle on leur a fait chanter des Actions de graces; Trente même a veu les Drapeaux François au tour de ſes ramparts & a eſté bombardé.

Le Rhin paſſé en divers endroits, quatre Batailles perdues par les Imperiaux, Kell pris, Briſac une des plus renommées places fortes de l'Europe, enlevé à l'Empereur, les retranchements du Prince Loüis de

Bade méprisez, tous les passages forcez, les chemins ouverts, une armée de François sur les bords du Danube; le Prince Loüis de Bade qui menaçoit déja de porter ses armes dans la France, contraint de rentrer dans le cœur de l'Allemagne pour defendre Vienne; la moitié de son armée sous le General Stirum battuë & dissipée; Landau assiegé & enfin repris par les François.

Telle est la conjoncture que l'Empereur saisit, pour couronner son Fils habillé en Roy d'Espagne, pour decerner un triomphe, & pour donner un nouveau Souverain à une Monarchie, qui paisible chez elle, & fidelle au Prince legitime qu'elle a reconnu & appellé, regarde avec estonnement ces jeux de Theatre, & cette scene vrayment comique. Jamais les anciens Romains n'eussent commencé une action si importante au milieu de tant d'evenements plus propres à consterner, qu'à réjouir les Peuples. Il leur eust semblé qu'un Roy initié sous de si tristes auspices,

ne pouvoit apporter que des malheurs à ceux qui auroient embraſſé ſa deffence.

Avez-vous remarqué dans la Relation que l'Empereur a fait imprimer de la ceremonie de ce prétendu Couronnement, avez-vous remarqué, dis-je, la confiance eſtonnante avec laquelle on oſe avancer, que la Maiſon d'Aûtriche a prouvé ſes droits inconteſtables ſur la Monarchie d'Eſpagne, & la nullité du Teſtament de Charles II. comme ſi la Maiſon de France s'eſtoit tuë, ou avoit eſté condamnée, comme ſi les hommes deſintereſſez n'avoient pas déja jugé & reconnu, que le droit & la juſtice ſont pour Philippe V.? L'Empereur n'a pour lui que ſon ambition demeſurée & la crainte chimerique, qu'il inſpire aux autres Princes, du trop grand pouvoir de la France. Les Imperiaux mêmes, & leurs Alliez en conviennent. Lorſqu'on leur met devant les yeux toutes les raiſons tant de fois rebattuës, ſur leſquelles ſont appuyez les droits de

Philippe V. ils repondent de bonne foy, que le Roy de France eſt trop puiſſant, & qu'ils cherchent des ſeuretez contre une Puiſſance, qu'ils apprehendent.

Quel effet peuvent produire les autres ſuppoſitions ridicules que le faiſeur de Relation employe dans ſon exorde ? *Le Turc ſollicité a rompre la paix avec l'Empereur*; *les rebelles Hongrois ſoulevez contre luy par la France*; *le droit divin*, *le droit naturel*, *le droit des gens*, *les ſerments ſacrez, violez par le Roy de France*, vain amas d'impoſtures groſſieres & indignes de la Majeſté de l'Empereur ? Où ſont ces droits & ces ſerments violez en cette occaſion ? Il faut établir des reproches ſi injurieux ſur des faits certains, & raporter ces faits bien prouvez quaud on veut eſtre crû. Mais l'iniquité tâche de ſe couvrir en calomniant ceux qu'elle attaque, & elle n'en devient que plus hideuſe & plus horrible.

Cependant la Toute-puiſſance divine, dit encore l'Auteur de cette

Relation, eſt laſſe de diſſimuler l'injuſtice qu'on fait à la tres-auguſte Maiſon d'Autriche : *Non potendo la divina onnipotenza più lungamente diſſimulare il torto e la ingiuſtizia fatta all' Auguſtiſſ. Imperatore, à tutta la Caſa d'Auſtria, &c.* J'attends de grandes choſes aprés un debut ſi magnifique. Apprenez le prodige qu'a operé la Toute-puiſſance. L'Empereur pour rendre la paix à l'Europe, *per reſtituire la bramata pace à tutta l'Europa*, a reſolu de faire changer de nom à l'Archiduc Charles, & de l'appeller Roy d'Eſpagne. Il a choiſi le Palais de la Favorite pour la ceremonie de ce changement. *A peine le Soleil eſt levé, & éclaire un ſi beau jour, déja on voit paſſer dans les ruës* * *de Vienne* vingt ou trente Laquais *vêtus de jaune avec du galon velouté cramoiſy*; on voit beaucoup de Caroſſes avec des Cochers qui ont des plumes ſur leurs chapeaux. Déja les Conſeillers

* A pena era comparſo il ſole del deſtinato giorno, che già ſi vedeva caminare la ſervitu del novo Rè, veſtita, ...

d'Eſtat de l'Empereur couverts de leurs riches habits de *galle*, & ſoutenus de deux troupes venerables de Capucins & d'autres Moines, ſont dans la Salle preparée pour la ceremonie : l'Empereur arrive, & aprés un diſcours digne de ſon éloquence inimitable, *con la ſolita ſua inarrivabile eloquenza*, il cede à ſon fils, & donne ce qui ne luy appartient pas. Le Roy des Romains en fait autant, & l'Archiduc baptiſé Roy d'Eſpagne, les remercie tous deux en termes auſſi forts élegants.

Dans l'abregé que je vous fais de la deſcription de cette féſte, je voudrois bien oublier une circonſtance, à laquelle je ne puis ſonger ſans indignation. On avoit placé dans la Salle un Crucifix avec des cierges allumez, pour méler la Religion dans les choſes non ſeulement les plus prophanes, mais les plus injuſtes, & comme pour prendre Dieu à témoin des ſerments impies qu'on va faire, d'opprimer le juſte, & de dépoüiller l'innocent. Penſe-t'on que de tels

ſerments ne ſoient pas auſſi abominables devant les hommes, que reprouvez devant Dieu ? Mais que ſignifie celuy qu'on fait faire à l'Archiduc, *di voler conſervare ſempre il antichi patti, privileggi, ſtatuti, e dritti, che ſpettavano alla Caſa d'Auſtria ſopra la Monarchia di Spagna ?* A-t'on peur que les Eſpagnols n'ignorent, que s'il eſtoit leur Roy, leurs treſors & leur Monarchie ſeroient en proye à l'avidité & à l'orgüeil des Imperiaux, & qu'ils deviendroient les eſclaves des Allemands, qui à leur préjudice, occuperoient toutes les Charges, & tous les grands Poſtes ? Ils le ſçavent aſſez, & ils n'ont déja que trop éprouvé les duretez de la domination, ſous laquelle on les veut ranger. N'eſt-ce point auſſi, qu'on veut bien avertir le Roy de Portugal, que la nouvelle alliance contractée avec luy, n'empéchera point la Maiſon d'Autriche, de le dépoüiller du Portugal, ſur lequel, avec des ſerments ſi ſacrez, l'Archiduc ſe reſerve ſes droits ?

L'Empereur tâche d'encourager les peuples de ſon alliance, & d'intimider les autres par ces ſpectacles vains, & par les fauſſes relations qu'il en fait répandre. On aſſure hardiment dans ces relations que *la maggior parte de Signori rappreſentanti de Principi Foraſtieri* ont aſſiſté & applaudi à cette reconnoiſſance de l'Archiduc pour Roy d'Eſpagne.

On n'apprend point aux Peuples toujours trompez, que cette *maggior parte de Signori rappreſentanti*, ſe reduit aux ſeuls Ambaſſadeurs, ou Envoyez d'Angleterre, de Hollande, de Brandebourg, & de Modene; que l'Ambaſſadeur de Hollande a comparu ſans ordre de ſes Superieurs, & que les Eſtats Generaux ont eſté diviſez entr'eux ſur ce ſujet, & preſts à le deſavoüer. On n'explique point de quelle conſideration doit eſtre l'aveu du Duc de Modene, Prince à preſent ſans Eſtats, dépoüillé par les Armées de France & d'Eſpagne, Prince de la famille de l'Empereur, & dont le ſuffrage n'a jamais eſté d'aucun

poids dans les affaires de l'Europe. Eſt-il connu ailleurs qu'à la Cour de Vienne ? On ne dit point que Milord Sidney a avoüé ingenument que les Anglois ne concouroient à la pretenduë reconnoiſſance, que pour ſe vanger des François, & leur rendre la pareille de celle du Roy d'Angleterre faite à S. Germain.

Enfin on cache ſoigneuſement à ces malheureux Peuples, que le Comte de Martinitz alla ſolliciter vivement le Nonce du Pape à Viennne de reconnoître l'Archiduc Roy d'Eſpagne ; que ſur le refus que le Prelat en fit, le Comte s'emporta à des menaces, & que le Nonce inébranlable l'aſſeura, qu'il ſouffriroit conſtamment toute ſorte de violences plûtôt que de trahir ſon devoir, & de contrevenir aux ordres de ſon Souverain. On ne dit point que l'Envoye du Duc de Florence ſollicité de même, répondit qu'il ne ſe ſepareroit point du Nonce, aux démarches duquel les ordres qu'il avoit, étoient de conformer ſa conduite. On tait

que l'Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe declara que ſes Maiſtres luy avoient défendu de faire aucun acte de reconnoiſſance, ny aucun compliment. On ne dit point encore que l'Ambaſſadeur du Roy de Danemark, & les Envoyez de beaucoup d'autres Princes mêmes Proteſtans, ont fait les mêmes refus que le Nonce du Pape. Et on publie ſans honte & ſans ſcrupule, que *la maggior parte de Signori rappreſentanti de Principi Eraſtieri*, a reconnu l'Archiduc Charles Roy d'Eſpagne.

Deux jours aprés celuy de la ceremonie on entreprit de mettre en execution, les menaces que le Comte de Martinitz avoit oſé faire au Nonce; on laiſſa ce Miniſtre ſacré & reſpectable par tant de droits, entrer dans le Palais, & penetrer juſques au lieu où l'Empereur tenoit Chapelle. Là on luy fit refuſer l'entrée; & pour rendre le refus plus indigne & plus outrageant, ce fut par un de ces vils & malheureux Archers qui arreſtent & qui conduiſent les criminels au

ſupplice, qu'on luy fit dire qu'il n'y avoit point de place pour luy. Quel nom l'Empereur veut-il qu'on donne à un procedé ſi étrange, luy qui fait reproche au Roy de France, *che non hà riguarpo a dritti, ſiano Eccleſiaſtici ò temporali, naturali ò de genti.* Reſpecte-t-il en cette occaſion les droits de l'Egliſe, & le droit des Gens? luy qui d'une ceſſion de droits chimeriques, & pour mieux dire, d'une uſurpation odieuſe & manifeſte, veut faire un acte de Religion? Se ſouvient-il qu'il eſt Enfant de l'Egliſe, lorſqu'il fait cet affront au Chef de l'Egliſe, au Pere commun des Fideles?

Le ſaint Pontife, plus ſaint par l'integrité de ſa vie, que par le titre de ſa dignité ſacrée, a eu beſoin de toute ſa fermeté & de toute ſon autorité pour empêcher que le Comte de Lamberg ne luy manquaſt de reſpect dans Rome même. La ceremonie preparée dans l'Egliſe de l'*Anima* en réjoüiſſance de l'élevation de l'Archiduc s'achevoit; les images de l'Ar-

chiduc vêtu en Roy d'Eſpagne, & les relations de ſa proclamation ſe ſeroient vendues publiquement dans Rome ; les Imperiaux mettant en œuvre de ſi legeres circonſtances, euſſent aſſuré à tout l'Univers, que le Pape reconnoiſſoit comme eux l'Archiduc Roy d'Eſpagne ; ſi ſa Sainteté trop éclairée pour ne pas appercevoir le piege, & trop équitable pour favoriſer l'uſurpation, ne s'y fût oppoſée vigoureuſement & n'eût détruit le projet de ces vaines ſubtilitez : Heureux préſage pour Philippe V ! Heureuſe aſſurance de la fidelité de ſes Sujets ! Les Eſpagnols de tout temps, attachez ſi conſtamment à la Religion, n'abandonneront point un Roy pour qui le Pape ſe declare, & ne ſe ſepareront en rien du Chef viſible de cette Egliſe, dont ils ſont les plus nobles & les plus fideles Enfans.

Tant de fineſſes, tant de détours & de ruſes employées, pour donner des couleurs à la cauſe de l'Empereur, n'ont-elles point connoî-

tre l'injuſtice & la debilité ? Je pardonne aux Peuples ignorants; je pardonne aux foibles d'eſtre abuſez : mais comment les Forts tombent-ils, & ſont-ils trompez eux-mêmes ? Comment le Duc de Savoye ſi éclairé ſur ſes veritables interêts, s'en laiſſe-t-il détourner par des veuës chimeriques que luy donne le Conſeil de Vienne accoûtumé à faire luire de fauſſes eſperances qui entraînent dans de vrays précipices ?

L'Empereur lui promet de le faire Roi de Ligurie; mais lui promet-il que les Puiſſances dans les Etats deſquelles le territoire de cet ancien Royaume eſt enclavé, voudront bien s'en laiſſer dépoüiller ? Déja les ſecours que l'Empereur lui envoyoit, battus & diſſipez ne lui aprenent-ils pas le peu de fonds qu'on doit faire ſur des promeſſes ſi magnifiques & ſi legerement données.

Honteux d'en avoir été ſeduit, il veut rejetter ſur le Roy de France tout le blâme de la rupture, & il ſe condamne lui-même en l'accuſant ſi

injuſtement. Perſonne ne l'écoute ni ne le veut croire. Il ne nous apartient point de juger entr'eux ; vous êtes François,& je ſuis habitant de France: Mais croyons-en ſes propres ſujets,ces malheureuſes victimes de l'égarement de leur Prince. Ils gemiſſent & ils ne ſe plaignent point de celui qui les punit : ils ne ſe plaignent que de celuy qui l'a offenſé.

C'eſt en vain qu'il cherche des défenſeurs dans une cauſe ſi odieuſe ; en vain il s'adreſſe à mes compatriotes,& ſe flatte de les ébloüir par les propoſitions qu'il leur fait. Il a plus d'ambition, plus de genie, plus de hauteur dans ſes veuës, une éducation plus cultivée que nous;mais dés noſtre enfance nous ſommes inſtruits de nôtre politique & des interêts de nôtre païs.

Nous ſavons qu'enfermez dans un terrain étroit & difficile, & qui n'eſt eſtimable que par la ſageſſe de ceux qui l'habitent ; nous ſavons dis-je,que nous ne devons nôtre gloire, nôtre repos & la conſervation de nôtre Re-

publique, qu'aux bornes que nous avons données nous-mêmes à nôtre ambition.

Dans ce petit coin de terre raboteuſe, où la nature nous a placez, nous ſommes écartez du chemin des grandes Puiſſances qui donnent le calme ou l'agitation à l'Europe. Et par la neutralité qu'en cette *poſition* hors de leur paſſage, il nous eſt facile de garder entr'elles nous conſervons aiſément la paix chez-nous, & au dehors le reſpect de nôtre territoire, que nous ne ſouffrons jamais qu'il ſoit violé. Si folement ambitieux, tentez d'employer nos armes & nôtre courage pour nous-mêmes, on ſeduits par les acroiſſemens de terrain que le beſoin qu'on a eu de nos bras, nous a ſouvent fait offrir, nous nous étendions au delà de nos anciennes limites bien-tôt en veuë & ouverts de tous côtez, expoſez ſur le chemin de ces grandes Puiſſances, entre leſquelles nous ſommes neutres; nous ſerions obligez d'abandonner le reſpect de nôtre territoire, en y acordant ſans

ceſſe paſſage, ou de renoncer à la paix & d'endoſſer ſans ceſſe la cuiraſſe pour le defendre.

C'eſt l'importance de ces ſages conſiderations qui nous a obligez de refuſer en differens tems, *de cantonner*, c'eſt à dire, de recevoir au nombre de nos Cantons, la Suabe qui s'offroit à nous, la Franche-comté que l'Eſpagne nous propoſoit, & les Etats de Bade, dont les Souverains recherchoient nôtre alliance. C'eſt encore une maxime conſtante & éternelle dans nôtre politique, de refuſer l'alliance des petits Princes: nous ne trouvons avec eux que des ocaſions de guerre & de querelles, & nulle eſperance de profit.

Jugez à preſent ſi les propoſitions du Duc de Savoye ſeront écoutées chez-nous, & ſi aprés avoir refuſé la Suabe, la Franche-comté & les Etats de Bade, nous nous reſoudrons *à cantonner* la Savoye dans les conjonctures preſentes? Jugez ſi Meſſieurs de Berne, à l'alliance deſquels il ſemble que ce Prince aſpire encore plus qu'à celle des autres Cantons; jugez, dis-je, s'ils

oublieront que le païs de Vaux qu'ils poſſedent a autrefois appartenu aux Ducs de Savoye, & s'ils ne craindront point qu'un Prince qui ſe laiſſe ſi aiſément tenter par de frivoles promeſſes, & qui rompt ſi aiſément les liens les plus ſacrez, pour courir aprés les premiers avantages qu'on fait luire à ſes yeux, ne rompe bien-tôt des liens moins forts qui l'atacheroient à Meſſieurs de Berne, & ne cherche à leur enlever ce qu'il regarde toûjours comme le patrimoine de ſa Maiſon.

Croyez-moy, le Duc de Savoye aprés beaucoup de negociations, n'obtiendra des Suiſſes que de Sages & ſalutaires conſeils, tels que de bons voiſins ſe les doivent reciproquement. Nous lui repreſenterons qu'il eſt plus glorieux pour lui de regner dãs le cœur de deux Gendres, ſi grands, ſi élevez, ſi reſpectez dans tout l'Univers, que de recevoir de la liberalité de l'Empereur des titres fragiles & douteux qui le jetteront dans des guerres éternelles, & qui ruineront ſes Sujets. Nous lui dirons que ſes Gendres ſont pour lui

deux inébranlables Colonnes, que ſa foible puiſſance & ſes infidelitez mêmes ne ſçauroient abatre ; mais que s'il veut bien s'y atacher, elles peuvent l'élever plus haut, que ne ſauroit porter l'amitié de la Maiſon d'Autriche, Maiſon fiere & ingrate, de qui ſes Anceſtres ont receu tant d'indignes traitemens qu'il ne devroit pas oublier.

Nous lui dirons ce que le Clergé Portugais a repreſenté au Roy de Portugal dans un Memoire que j'ay veu, que quand même il auroit eu quelque ſujet de ſe plaindre du Roy de France, *il eſt plus ſalutaire & moins dangereux au Prince inferieur d'accommoder ſes démeſlez avec un plus Puiſſãt que de pourſuivre une vengeance incertaine par armes auxiliaires, qui obeiſſent teûjours a celuy qui les envoye & qui les paye qui traitent comme pays de conquête pays ou on les reçoit; & la guerre finie contre l'ennemy, l'entreprennent contre l'amy qu'elles dépoüillent.* Nous luy dirons qu'il doit craindre les conſeils intereſſez *de ces Machia-*

veliſtes infidelles du Nord; c'eſt ainſi que le Clergé de Portugal appelle les Hollandois. Il doit ſe ſouvenir qu'à la fin de la guerre precedente, il leur manqua de foy en faiſant ſa paix avec la France, & il ne doit pas préſumer qu'ils l'ayent oublié, ny que s'il ſe reconcilie avec eux, ils manquent l'occaſion de ſe venger par quelque infidelité ſemblable, que les preceptes de Machiavel leur feront trouver juſte & permiſe.

Enfin s'il veut qu'on croye qu'il eſt innocent de la rupture, & que le Roy de France a eſté trompé par les faux rapports de leurs ennemis communs; nous l'exhorterons à le deſabuſer, non par des diſcours frivoles, mais par des actions; c'eſt le digne & le plus ſeur langage de la verité; & nous l'aſſûrerons, que s'il veut parler ce noble langage, il trouvera dans ce grand Roy, des entrailles faciles à s'emouvoir.

Je me ſuis enfin acquité de tout ce que je vous avois promis.

Exegi monumentum ære perennius.

Je ſuis, Monſieur, &c.

XVI A52